



Elaboration du Programme de développement régional de la Région Fès-Meknès

Livrable Phase 2 : Elaboration du PDR

Octobre 2017

I– Fondements de l’élaboration du PDR

II– Démarche suivie

III– Gouvernance et modalités de mise en œuvre du PDR

IV– Stratégie de communication

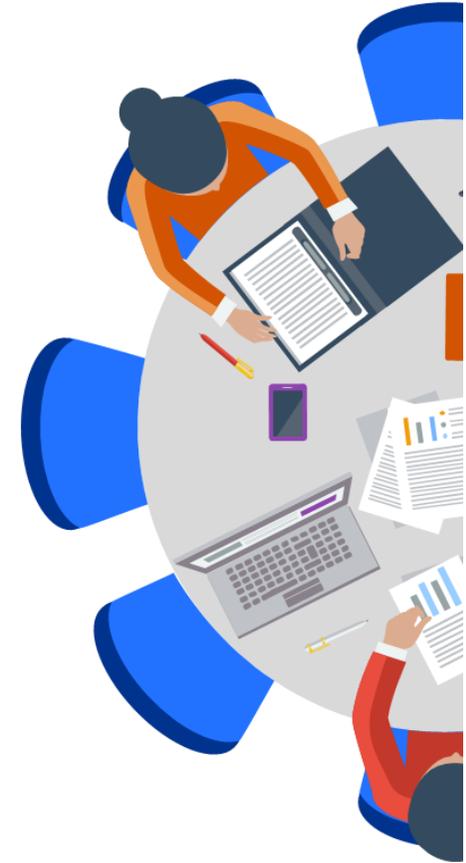
V– Présentation du PDR

V.1– Présentation globale

V.2– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

V.3– Projets chiffrés du PDR

Annexes



I – Fondements de l'élaboration du PDR

- **Les enseignements clés du diagnostic territorial**
 - ❖ Potentialités de la Région
 - ❖ Défis majeurs à relever
- **La vision stratégique retenue**
- **Les projets et initiatives identifiés lors du diagnostic territorial**
- **Les besoins, priorités et attentes exprimés dans le cadre des concertations par les acteurs régionaux**

Les enseignements clés du diagnostic territorial

1. Une région à fort potentiel de développement économique et social

1- Des secteurs porteurs à consolider: agriculture, tourisme, artisanat

2- Un bassin d'emploi et de main d'œuvre

3- Qualité et diversité des milieux naturels et de l'environnement

4- Un patrimoine culturel matériel et immatériel remarquable

5- Des structures de formations universitaires

6- Une infrastructure de qualité (autoroute, chemin de fer et aéroport, barrage, zones d'activités)

Les enseignements clés du diagnostic territorial

2. Défis majeurs à relever

Des secteurs économiques peu performants

Des ressources naturelles insuffisamment valorisées

Faibles connexions internes et externes de la région

Des inégalités territoriales (entre l'urbain et le rural entre la plaine et la montagne)

Des déficits sociaux persistants (accès aux services de base, analphabétisme, décrochage scolaire, chômage, pauvreté)

Des ressources et un environnement menacé de dégradation
Des risques non maîtrisés

3. La vision stratégique retenue

Enoncé de la vision

Une région au carrefour des échanges, humains culturels et spirituels, riche de ses ressources historiques et naturelles, ouverte sur le monde qui consolide sa vocation agricole et agro industrielle et ambitionne de devenir une destination touristique et culturelle en valorisant son potentiel naturel et patrimonial.

Une région qui aspire à un développement équilibré, durable, inclusif et qui profite à l'ensemble des territoires de la Région.

La vision de développement préconisée vise à favoriser une économie qui repose sur la valorisation des ressources locales, en consolidant les activités dans les secteurs existants et en transformant les potentialités de la région en autant de facteurs de production de richesses nouvelles, en valorisant ses ressources naturelles, paysagères et culturelles, en développant des offres spécifiques là où la région présente des avantages comparatifs : agriculture, agro-industrie artisanat, et en diversifiant sa base économique en valorisant son potentiel touristique et culturel et en favorisant l'économie de la connaissance.

Ainsi dans le secteur agricole, la région dispose d'une marge de compétitivité qui lui permet de créer de la valeur ajoutée en optimisant les facteurs de production et en valorisant les produits par un meilleur stockage et la maîtrise de la transformation et des circuits de commercialisation.

Dans le secteur du tourisme, la région bénéficie d'un patrimoine culturel et des ressources naturelles qui peuvent être valorisées en plus du tourisme urbain des niches d'écotourisme, du tourisme rural, de tourisme de sport, de santé, de l'activité culturelle (festival de musiques, thermalisme, ...) sont à explorer.

Il faudra également renforcer les fonctions métropolitaines (intermédiation, université de recherche, culture, équipements (cité de sport, centre de conférence, cité des arts et des métiers d'artisanat, foire d'exposition.) pour soutenir la compétitivité territoriale et améliorer l'attractivité de la région.

3. La vision stratégique retenue

Enoncé de la vision (suite)

Ce scénario s'appuie d'une part sur les infrastructures existantes ou programmées qui vont compléter l'infrastructure existante et intégrer davantage la région au réseau national.

Ces objectifs passent également par le renforcement des pôles urbains existants dans la région par une mise à niveau des infrastructures et des équipements qui leur permettent de contribuer à l'effort de développement en valorisant leurs potentialités et en assurant leur part dans l'accueil et la fixation de la population.

Le renforcement des liens entre Fès et Meknès d'une part et entre Fès et Taza d'autre part conduira à l'émergence d'un axe de développement relié par l'autoroute et la ligne de chemin de fer qui rayonne sur le territoire régional avec un poids démographique de 4,2 millions d'habitants.

Plus qu'un slogan, la vision doit correspondre :

- d'une part à ce qu'un citoyen est en droit de réclamer pour lui permettre de disposer de ce qui lui est nécessaire pour mener une vie paisible et épanouissante au sein de la collectivité des citoyens de la Région et du pays en général,
- d'autre part à la volonté des responsables de répondre aux besoins des populations de manière objective et en mettant en œuvre tous les outils mis en place par les réglementations et les dispositifs conçus par l'Etat.

Synoptique de la vision



4. Domaines d'actions stratégiques

Le développement de la Région Fès-Meknès, compte tenu de son positionnement, des écarts qui la caractérisent par rapport aux autres régions et de l'importance du bassin démographique qu'elle représente, passe par une action diversifiée et territorialisée.

Compte tenu des analyses présentées, 3 domaines stratégiques ont été identifiés :

Domaine 1 : Transformation de la RFM en région d'accueil, une région attractive

Domaine 2 : Consolidation et amélioration de la performance des activités traditionnelles à fort potentiel

Domaine 3 : Appui aux activités et diversification économique

Chacun de ces 3 domaines est décliné en axes stratégiques qui seront ultérieurement traduits en programmes et projets de développement.

Tout progrès économique suppose des conditions favorables dont en particulier un territoire attractif, un cadre incitatif et doit être au service du développement humain, lequel est essentiel pour accélérer le développement économique.

Domaine 1 : Transformation de la RFM en région d'accueil, une région attractive

Infrastructures, transport et mobilité : Développement et renforcement des connexions intra et inter-régional

Formation et emploi des jeunes : Adapter les filières de formation au besoin du marché et de la région

Protection de l'environnement et développement durable

Sauvegarde et valorisation du Patrimoine matériel et immatériel

Développement du monde rural

Renforcement des équipements structurants

Mise à niveau urbaine

Renforcement de l'aire métropolitaine Fès-Meknès

Les axes ci-dessus de ce premier domaine stratégique contribuent à améliorer l'attractivité de la Région, condition nécessaire pour attirer l'investissement créateur d'emploi et de richesse.

Domaine 2 : Consolidation et mise en valeur des activités traditionnelle à fort potentiel de développement

Agriculture intégrée dont le potentiel de création de valeur pour la Région Fès-Meknès est soumis à de fortes contraintes

Tourisme sous toutes ses formes dont la progression est très faible

Artisanat

Domaine 3 : Appui aux activités et diversification économique

Industrie

Logistique

Economie numérique

Services

II– Démarche suivie pour l'élaboration du PDR

II- Démarche suivie pour l'élaboration du PDR

Le programme est élaboré selon une démarche qui a comporté 5 phases :

1. Constitution d'une base de projets identifiés couvrant l'ensemble des besoins de la région : concertations et inventaire des projets

2. Structuration de la base des projets par objectifs fixés et retenus pour le programme

Cette approche a permis de traduire en objectifs les besoins identifiés lors des rencontres avec les gouverneurs, les services extérieurs et les élus.

3. Ciblage du programme autour :

- Des projets relevant des compétences de la Région
- Des projets relevant de la compétences des autres intervenants et concourant à la réalisation des objectifs de la Région
- Des projets ayant fait l'objet de conventions entre la Région et les autres intervenants.

4. Rééquilibrage territorial et sectoriel

L'examen des projets identifiés auprès des différents partenaires de la Région révèle un déséquilibre entre les composantes qui traduisent la vision de développement régional arrêtée, déséquilibre accentué par des inégalités dans la répartition territoriale des projets.

Une partie de ce déséquilibre découle du poids de projets conventionnés ou éligibles au financement du FDR qui représentent 40 % des ressources budgétaire de la Région

Ce constat conduit à proposer à renforcer certaines composantes par des projets notamment ceux qui relèvent de la compétence propre à la région ou partagée avec l'Etat

Appui aux filières économiques et promotion de l'emploi

Cette composante peut être renforcée en organisant d'une part **les filières existantes** et en favorisant la **promotion de nouvelles filières porteuses et génératrices d'emplois** en mettant l'accent sur la valorisation des produits locaux.

Pour **les filières existantes**, notamment celles portant sur la valorisation des produits agricoles et d'élevage, l'agroalimentaire, le textile et les matériaux de construction, la composante peut être étendue à toutes les provinces et préfectures.

4. Rééquilibrage territorial et sectoriel (suite)

Soutiens à la création de l'emploi, aux PME et à l'économie sociale

Cette composante comporte des projets qui ne couvrent les territoires que partiellement. Elle peut être étendue à l'ensemble des territoires de la région

Formation professionnelle

Cette composante relève de la compétence de la Région et peut être étendue à l'ensemble des provinces et préfectures.

Création d'espaces pour la valorisation, la commercialisation et la promotion des produits locaux

Les projets relevés dans cette composante dont la majorité relève de la compétence de la Région, mais ne sont programmés que dans 5 préfectures /provinces ; il est tout à fait logique de dupliquer ce type de projets sur les autres provinces de la région

Développement du savoir et de la recherche

Le PDR propose de renforcer cette composante dans le cadre d'un partenariat élargi impliquant la Région, les Universités, les entreprises en créant **un fonds d'appui à la recherche et en faisant un appel a projets auprès des universités et centres de recherche.**

Promotion de centres émergents

Cette composante relève des compétences partagées entre l'Etat et la Région.

Il est proposé de l'étendre à l'ensemble des provinces dans le cadre d'un partenariat avec le département de l'aménagement du territoire.

Projets inscrits dans une démarche territoriale intégrée

Il s'agit d'une approche par territoire intégré qui ne se limite pas au découpage administratif provincial ou préfectoral.

La démarche consiste à établir des **contrats territoriaux** entre la Région et plusieurs communes sur des programmes servant d'outils pour favoriser la synergie entre plusieurs projets sur le même territoire et opérationnaliser le PDR.

5. Prise en compte des critères de priorisation

Projets structurants

Ce sont des projets emblématiques qui contribuent à forger une identité propre à la région, à renforcer son attractivité ou parfois à symboliser le changement opéré dans l'image projetée de la région.

Ces projets structurants sont souvent accompagnés d'une infrastructure de desserte, de transport et d'aménagements urbains qui contribuent à valoriser les secteurs d'implantation à attirer des touristes et des visiteurs. Implantés souvent dans les grandes villes, ils contribuent à améliorer l'attractivité de l'ensemble de la région.

Projets non budgétivores

Les projets visés ne correspondent pas forcément à des réalisations physiques et ne nécessitent pas des investissements lourds, mais peuvent contribuer à rendre rapidement visible l'action du Conseil Régional.

Leur réalisation permettra à la Région de définir un cadrage pour son action

Projets à fort impact de communication

Projets visibles à fort impact de communication sur les actions menées par le Conseil Régional qui peuvent être financés par ses propres ressources.

La question du genre est par ailleurs présente dans la plupart des propositions du PDR d'une manière transversale et dans tous les volets traités notamment en matière de :

- Réduction des déficits sociaux (accès aux services de base)
- D'appui à la création de l'emploi,
- D'appui aux filières économiques et du développement de l'économie sociale

Certains projets ciblent les secteurs dans lesquels la contribution des femmes est déterminante (élevage, produits de terroir, artisanat, service à domicile) qui sont l'objet de plusieurs propositions :

II- Démarche suivie pour l'élaboration du PDR



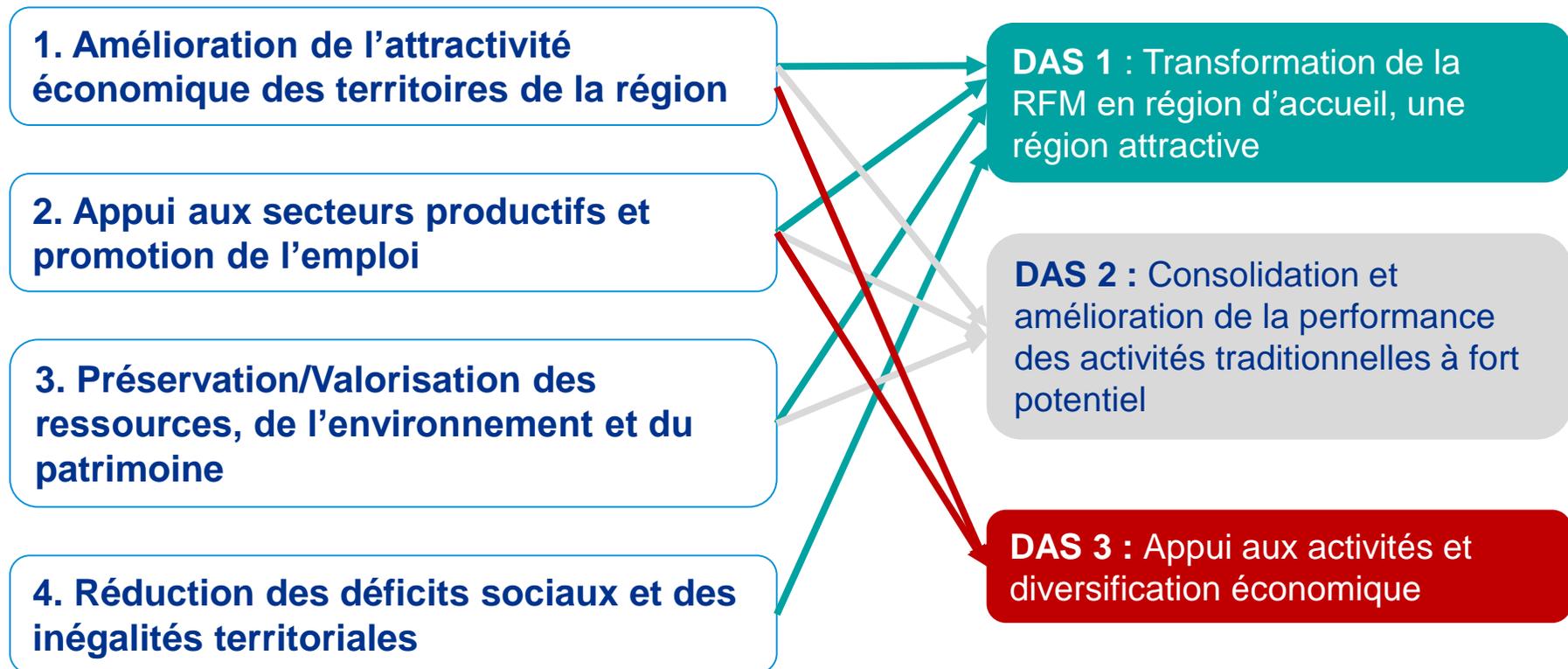
Date	Objet de la réunion	Principales idées développées	Participants
06/09/2016	Prise de contact des dirigeants de la région avec l'équipe de KPMG	Rappel du contenu du PDR et des textes régissant la région et le PDR	MM LAENSER, SQUALLI et l'équipe dirigeante de la région MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK
27/10/2016	Présentation sommaire de la démarche du consultant et de l'élaboration du PDR	Les élus ont tenu à souligner l'importance du monde rural dans la région et sa prise en compte. C'est dans l'atelier provincial que sera élaboré le diagnostic de chaque territoire. L'atelier de validation doit se faire au niveau régional. Pour le wali, le PDR doit être contractualisé car c'est un instrument de gouvernance territoriale	MM LAENSER, SQUALLI et l'équipe dirigeante de la région M les gouverneurs de neuf provinces de la région et du wali et quelques élus MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK
24/11/2016	Réunion de concertation à la province de Taounate	M le Gouverneur a présenté le Plan de Développement provincial et en soulignant qu'il a été élaboré en concertation avec les élus de chaque commune, il a présenté les projets retenus dans le cadre du PDP qui vient d'être approuvé en 2015 Le gouverneur a tenu à souligner que la province se caractérise par une forte densité de population avec une migration régulière vers Fès. La richesse des ressources en eau mais que la déforestation intense a engendré une importante érosion des sols et il ne reste que 43 000 ha de forêt	M le gouverneur de la province de Taounate et quelques élus MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK
09/12/2016	Réunion de concertation à la province d'Ifrane	M le Gouverneur a présenté le Plan de Développement provincial et en soulignant qu'il a été élaboré en concertation avec les élus de chaque commune, il a présenté les projets retenus dans le cadre du PDP Le gouverneur a tenu à souligner que la province se caractérise par deux types de cultures que sont le pommier et le cerisier. Cependant le potentiel principal est lié à la forêt (116000 ha) qui permet d'envisager de créer un complexe sportif pour le sport de haut niveau ainsi que de développer le tourisme de montagne ainsi que la création d'une clinique médicale de haut niveau à BEN SMIM	M le gouverneur de la province d'IFRANE et quelques élus ainsi que MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK
09/12/2016	Réunion de concertation à la province de ZOUAGHA MOULAY YACOUB*	M le Gouverneur a demandé au représentant de chaque service extérieur de citer les projets de leur département convenu dans le cadre de concertation avec les représentants des populations de la province ou ceux prévus dans la stratégie sectorielle au niveau de la région. C'est ainsi qu'il a été convenu que les services de la province regrouperait l'ensemble des projets dans un fichier qui sera transmis au consultant	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK M le gouverneur de la province de Zouagha Moulay Yacoub et quelques élus
15/12/2016	Réunion de concertation à la province de El Hajeb	M. le Gouverneur a présenté le Plan Directeur Provincial et plus particulièrement les projets qui ont été retenus après des séances de concertation avec les populations et leurs élus	MM, DEBBI, OURZIK M le gouverneur de la province d'El Hajeb et quelques élus
15/12/2016	Réunion de concertation à la province de MISSOUR	M. le Gouverneur a présenté un diagnostic de la province de Missour. Il a souligné que c'est la province qui a le plus faible taux d'intégration des provinces de la région bien qu'elle s'étend sur 14800 km2 soit 38% de la superficie globale de la région Fès Meknès. Les conditions de vie sont les plus basses de la région au point que la résorption des inégalités vient en premier lieu en matière de développement de la province suivi de la faiblesse des infrastructures de base. Il a ensuite énuméré un certain nombre de projets de développement qui permettraient à la province de créer des opportunités d'emplois et contribueraient à améliorer la situation sociale des populations. Les élus présents ont pris la parole pour approuver les analyses et propositions de M le Gouverneur	MM LAHGAZI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK M le gouverneur de la province de MISSOUR et quelques élus
20/12/2016	Réunion de concertation à la province de Taza	M. le Gouverneur a annoncé une série de projets qui sont principalement des infrastructures de base dont la plupart relève de la compétence de l'Etat. De même qu'il a rappelé que tous les secteurs n'étaient pas bien desservis. Ainsi le secteur de l'habitat dispose d'un programme qui ne reflète pas les besoins comme il y a un déficit en assainissement dans certains centres. Quant au bidonville, la ville de Taza était déclarée ville sans bidonvilles alors qu'il y a encore 1980 ménages vivant en bidonville. S'agissant de la Santé, la province a fait un effort en recrutant et mettant à disposition pour les hôpitaux provinciaux de Tahla et Aknoul et Oued Oumil 45 infirmiers généralistes et 4 médecins spécialistes	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK M le gouverneur de la province de Taza et un certain nombre d'élus
20/12/2016	Réunion de concertation à la province de Sefrou	A Sefrou c'est principalement le président du Conseil Provincial qui a pris la parole pour dire que le Conseil provincial que représente notamment 23 communes rurales a présenté début décembre à la région pas moins de 12 projets. L'étude du plan de développement provincial est presque terminée. Pendant que des études spécifiques des centres émergents sont en cours. Les projets retenus lors des concertations entre les élus est présentés à la Région relèvent pratiquement de tous les secteurs aussi bien l'agriculture, que l'industrie, le commerce l'enseignement, la formation professionnelle, l'habitat. Mais une des grandes contraintes pour ces projets est constituée par le foncier. Parmi les projets il est prévu une zone d'activité sur 68 ha dont 3 ha réservés à l'industrie. De même qu'est prévu la création d'une ville universitaire sur 200 ha	MM, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK M le gouverneur de la province de Sefrou et un certain nombre d'élus
22/12/2016	Réunion de concertation à la province de Meknès	M. le Gouverneur a pris la parole pour faire un exposé sur la situation actuelle de Meknès et les grands projets envisagés par le plan de développement provincial. Meknès se caractérise par son patrimoine national puisqu'elle en représente 12% mais il y a à déplorer l'absence d'action de sa sauvegarde par le ministère de la culture. Autre caractéristique de Meknès est le développement de la ville de Ouislane au nord est de la ville Sur les 9000000 habitants que compte la province, Ouislane en regroupe 100 000. Ce centre émergent est en plein développement ce qui justifie la création d'une zone industrielle de 70 ha. L'industrie à Meknès est tirée par l'agriculture. Les besoins qui se font sentir comme projets il y a le tourisme qui se caractérise par un manque d'hôtel et dont les circuits sont à revoir. La ville de Meknès nécessite une mise à niveau notamment les hôpitaux qui sont vétustes ou les écoles dont pas moins de 400 sont en préfabriqué. Parmi les grands projets retenus dans le Plan de développement de la province figure la double voie vers Sidi Kacem, Municipal, a souligné les manques en hôtels pour une ville qui possède de 10 % du patrimoine matériel national, le taux élevé de chômage (18%) les contraintes en infrastructures d'où la nécessité d'un doublement de la voie Meknès -Fès, de la voie de contournement, ou encore de la nécessité de construire un palais des Congrès	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK M le gouverneur de la province de Meknès et un certain nombre d'élus
27/12/2016	Réunion de présentation du rapport de Phase I du SRAT de RFM	- Le président du Conseil Provincial a présenté des projets prévus dans le Plan de Développement Provincial notamment la Pont sur l'oued Ouislane, la bretelle reliant Ouislane à l'autoroute, la zone d'activité à Ouislane; la réalisation d'un complexe sportif et la mise à niveau aux normes internationales du stade, la construction d'une faculté à Ouislane, la liaison de chemin de fer d'Agropolis vers la gare centrale, la question d'entretien du Mechoir la mise à niveau du centre émergent de Toulal, la protection contre les inondations notamment à Moulay Idriss, le projet de théâtre, la mise à niveau des chefs lieu des communes rurales Le bureau chargé du SRAT de la Région Fès Meknès a présenté un diagnostic détaillé de la région. Puis il a fait une série de propositions de projets prévus par l'ancien SRAT de l'ancienne région Meknès Tafilalet ainsi que des projets que lui a inspiré le diagnostic qu'il a réalisé. S'agissant des projets on retiendra notamment - La zone franche entre Meknès et Fès - La zone logistique entre Meknès et Fès - Les projets du Plan Directeur Régional du Tourisme de Fès Meknès - Subvention des PME pour le foncier et de la location de terrains industriels à un prix symbolique - Subvention pour la création d'emplois - Création d'une zone de fret à l'aéroport de Fès - Autoroute Fès -Meknès -Tanger Med - Liaison avec le Port de Kénitra et de Nador - Marché de gros	MM, DERJ, M le gouverneur de la province de Meknès et les président des conseils préfectoral, et du conseil municipal un certain nombre d'élus

II- Démarche suivie pour l'élaboration du PDR

Date	Objet de la réunion	Principales idées développées	Participants
29/12/2016	Réunion à la Wilaya avec les services extérieurs et des élus	Il a été souligné la nécessité de décrire dans le diagnostic l'évolution des différents secteurs et de commencer par présenter le positionnement de la région relativement aux autres puis faire un diagnostic territorial portant aussi bien sur les infrastructures et l'équipement que l'environnement et l'armature urbaine et rurale ainsi que les ressources. Il faut attirer l'attention que la mise à niveau de certaines villes doit se faire avec l'appui financier de la région et de l'Etat	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK M le Wali, les représentants des services extérieurs et un certain nombre d'élus
30/12/2016	Réunion de la Commission Economique		
17/01/2017	Réunion avec le Wali de la Région	Lors de la réunion avec le Wali de la Région, ce dernier a tenu à souligner qu'il n'est pas opportun de consacrer beaucoup de temps aux projets de réduction des déficits car ils sont déjà identifiés et une enveloppe leur est consacrée dans le cadre du FDR. La région devrait leur consacrer 40% de son budget selon le texte de création de la région. Par contre il conviendrait de éliminer des projets structurants qui peuvent être d'un apport certain pour la région et contribuer à renforcer son attractivité	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK M le Wali
18/01/2017	Réunion avec le Président de la Région et son staff	Lors de cette réunion ont été soulevées les questions suivantes: - La fréquence des réunions de concertation entre le groupement d'étude et le staff de la région - un benchmark est-il nécessaire l'expérience de la région française de Loire et Garonne pourrait être très utile - Le Site web du PDR devrait être alimenté dès que le diagnostic est réalisé - La question de thèmes à traiter dans le diagnostic est soulevée - La concertation va regrouper les conseils provinciaux, les élus des grandes communes d'une part et les trois commissions économiques, de la jeunesse, du genre. Les chambres et la CGEM seront également invitées	MM LAENSER, SQUALLI et l'équipe dirigeante de la Région MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK
30/01/2017	Réunion de concertation avec la Commission Economique sur le Diagnostic de la Région	Un élu ancien maire de Meknès estime que l'agriculture est susceptible de créer de emplois plus que les autres secteurs si on lutte contre l'érosion des sols et sa salinisation. Notons qu'il y a également un problème d'inondations. L'agriculture demeure le secteur à haute productivité. Les exportations dans la région regroupent 5700 exportateurs. Même si 60 % d'entre eux font un chiffre à l'export inférieur à 1 MDH. La part de la région dans les exportations représente 36,15% du total des exportations agricoles nationales - un élu se pose la question pourquoi les institutions déjà mises en œuvre ne donnent pas les résultats attendus	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK Le Président de la région et son staff, les membres de la commission économique de la région et un certain nombre d'élus
01/02/2017	Réunion des commissions de la Jeunesse, Sport et Enseignement	En sport, il y a un déficit en équipements de proximité et en équipements structurants; Pour le Conseil Provincial de Sefrou, il propose un palais des congrès comme il faudrait une académie régionale des sports au niveau institutionnel, il y a un manque d'un Conseil Supérieur d'éducation, de formation et du sport. Pour la commission du patrimoine, le manque d'un grand théâtre à Fès ainsi que des théâtres de proximité et un centre du patrimoine culturel se font sentir. S'agissant de l'enseignement, la formation des facultés est trop théorique, il y a un déficit en équipements, il faudrait une répartition équilibrée des facultés. Quant à la formation professionnelle un certain nombre de centres n'ont pas d'internat ou du matériel dépassé ou des métiers enseignés qui ne répondent plus aux besoins du marché.	Le Président de la région et son staff, les membres de la commission de la jeunesse et sport de la région et un certain nombre d'élus
22/02/2017	Réunion Commission de la Jeunesse	Pour la jeunesse il y a nécessité de créer un centre pour adolescents; et de subventionner des associations de jeunes comme il convient de créer des centres pour traitement des addictions en drogue	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK Le Président de la région et son staff, les membres de la commission de la jeunesse et sport de la région et un certain nombre d'élus
10/05/2017	Programmation des réunions avec les services extérieurs	Après que le consultant ait fait un exposé sur l'état d'avancement de l'étude et posé les problèmes rencontrés pour lesquels il fallait trouver une solution, Les dates et lieux des réunions ont été arrêtées d'un commun accord entre le staff de la Région et le Consultant	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK Le Président de la région et son staff
08/06/2017 xx	Présentation du diagnostic et de la vision aux services extérieurs	Développer le potentiel pour augmenter la compétitivité de la région. Il faudrait présenter le nombre d'emplois que créera chacun des projets retenus comme le ministère de l'industrie prévoit dans son programme 2017-2021. Il convient d'utiliser des statistiques nouvelles relatives aux industries de transformation 2016 et non 2014 - Pour le CRI de Meknès si les secteurs secondaire et tertiaire créent le plus d'emplois il ne faut pas oublier le secteur informel - Le diagnostic du secteur du tourisme doit être complété par le constat de l'émergence de nouveaux métiers et certains secteurs en liaison avec le tourisme comme les stratégies de l'artisanat et la vision 2020 du patrimoine ou encore le secteur du textile et du cuir qui sont à développer	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK Le Président de la région et son staff et les représentants des services extérieurs
18/08/2017	Réunion avec le staff de la Région sur la programmation des réunions avec les différents comités et discussion sur les priorités des projets	Cette réunion avec le staff de la région était d'abord consacré aux réunions à tenir avec les différents comités des services extérieurs, les différentes commissions de la région (économique, genre, jeunesse et sport) Le staff a également tenté de définir la stratégie de la région en cinq points et discuté avec le consultant du contenu de la vision pour la région dans le PDR	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, GUEZZAR, OURZIK Le Président de la région et son staff
12/09/2017	Comité Technique		
10/10/2017	Réunion avec les services extérieurs sur les projets	Pour le représentant de l'industrie, il faut donner des objectifs quantifiés pour le PDR. Certaines zones industrielles ou d'activités ne sont pas justifiées. Ainsi la zone d'activité de Taounate n'a pas été étudiée ainsi que celle de Tahla. De même qu'il y a opposition à la zone industrielle de Sefrou et celle de Bensouda - Pour l'ANAPEC, il y a lieu de noter que cet organisme a choisi de réaliser au profit des futurs entrepreneurs de formations de courte durée notamment en matière de gestion des entreprises, d'introduire de nouvelles techniques de formation et privilégier la formation par alternance enfin ajouter le coaching et le développement personnel à cette formation	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, OURZIK Le staff de la région et les représentants des services extérieurs
11/10/2017	Réunion avec les services extérieurs sur les projets	La représentante du département de l'équipement a remis la liste des autoroutes en cours d'étude. - Le représentant de l'industrie a souligné l'identification d'une zone d'activité à Azrou, ainsi qu'un marché de gros à Fès et à Taza. - Il a été demandé pour le rapport de phase 3 d'apporter une attention particulière à la synthèse, aux cartes	MM LAHGAZI, DEBBI, DERJ, OURZIK Le staff de la région et les représentants des services extérieurs

Le programme est structuré par objectifs stratégiques découlant des domaines et axes stratégiques tels que présentés dans le rapport sur la vision stratégique.

4 objectifs proposés :



Chaque objectif stratégique est décliné en composantes couvrant les actions essentielles devant concourir à la réalisation dudit objectif

1 - Amélioration de l'attractivité économique des territoires de la région

- Renforcement des connexions internes et externes
- Amélioration de la connectivité de la région
- Développement des zones d'activités
- Aménagement de zones logistiques
- Valorisation des ressources naturelles et culturelles à vocation touristique
- Projets structurants

Chaque objectif stratégique est décliné en composantes couvrant les actions essentielles devant concourir à la réalisation dudit objectif

2 - Appui aux secteurs productifs et promotion de l'emploi

- Appui aux filières économiques
- Soutien à la création de l'emploi aux PME et à l'économie sociale
- Renforcement de la formation professionnelle
- Création d'espaces pour la valorisation, la commercialisation et la promotion des produits locaux
- Construction de barrages et aménagements hydrauliques
- Développement du savoir et de la recherche

Chaque objectif stratégique est décliné en composantes couvrant les actions essentielles devant concourir à la réalisation dudit objectif

3 - Préservation/Valorisation des ressources, de l'environnement et du patrimoine

- Protection contre les inondations
- Contribution à la généralisation des STEP notamment pour le traitement tertiaire
- Traitement des déchets
- Protection et valorisation des parcs naturels et préservation de la forêt
- Préservation du patrimoine
- Energies renouvelables

Chaque objectif stratégique est décliné en composantes couvrant les actions essentielles devant concourir à la réalisation dudit objectif

4 - Réduction des déficits persistants et des inégalités territoriales

- Equipements et mise à niveau urbaine
- Amélioration de l'accès aux services de base en milieu rural (eau, électricité, école, santé)
- Désenclavement (pistes, routes provinciales ou communales)
- Promotion de centres émergents

II– Démarche suivie pour l'élaboration du PDR

Chaque composante comporte (i) des projets identifiés dans le cadre des concertations au niveau des provinces à travers les programmes de développement intégrés et les PAC, (ii) les projets conventionnés par la Région dans le cadre des partenariats engagés ou en cours, (iii) des projets relevés auprès des services extérieurs et des partenaires de la Région et (iv) des projets préconisés par le consultant.

Ces derniers non chiffrés devront faire l'objet d'étude et initiés par la Région pour contribuer à donner de la visibilité à son action et à renforcer son positionnement comme acteur majeur du développement.

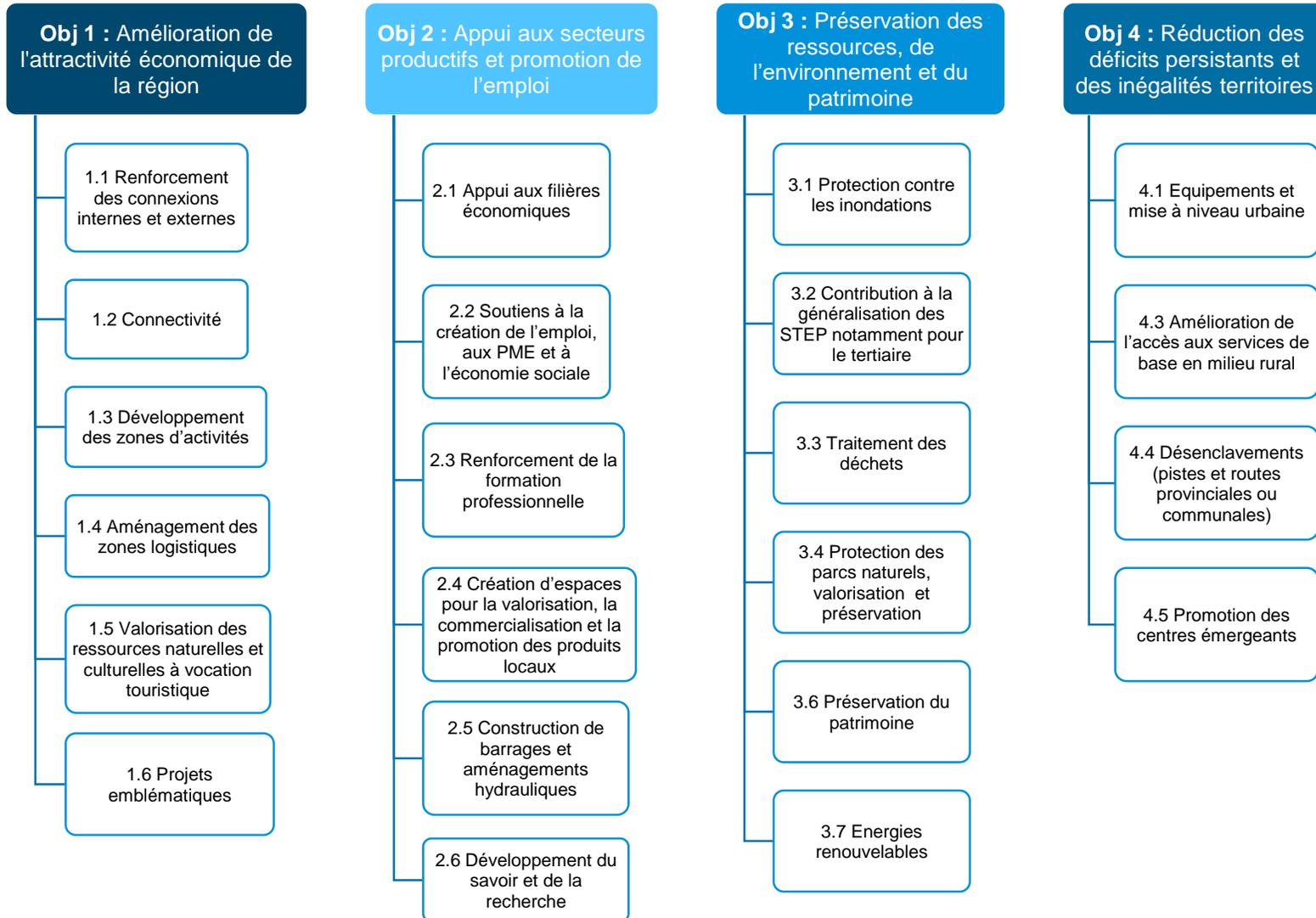
Ils peuvent relever de ses compétences propres ou partagées et engagés dans le cadre de partenariats de la Région dans lesquels elle aura à amorcer des actions dans les champs d'intervention nouveaux, avec un rôle de coordination et d'animation dans la mise en œuvre de ces projets.

Pour chaque composante, sont précisés :

- Sa contribution à la mise en œuvre du PDR
- Son contenu en termes de projets d'actions ou de dispositifs à mettre en place
- La façon dont la Région pourrait contribuer selon qu'il s'agisse de projets relevant de ses compétences propres, partagées ou dans le cadre de partenariats

II- Démarche suivie pour l'élaboration du PDR

Présentation Globale de la structure du PDR:



III– Gouvernance et modalités de mise en œuvre du PDR

III– Gouvernance et modalités de mise en œuvre du PDR

Des projets d'envergure qui appellent une gouvernance renforcée et une démarche de mise en œuvre opérationnelle du PDR

1- Démarche de mise en œuvre opérationnelle du PDR

➤ Rappel des Objectifs stratégiques

- Amélioration de l'attractivité économique des territoires de la région
- Appui aux secteurs productifs et promotion de l'emploi
- Préservation et valorisation des ressources de l'environnement et du patrimoine
- Réduction des déficits sociaux et des inégalités territoriales

➤ Projets phares de la région

- Elaboration du programme énergétique régional
- Elaboration du schéma directeur de transport régional
- Elaboration du schéma Directeur d'Aménagement Urbain à l'échelle de la plaine du Sais
- Elaboration d'un programme régional de promotion de l'emploi
- Développement de l'économie sociale et solidaire
- Développement de l'économie numérique
- Développement d'un pôle urbain à Taoujdat
- Aménagement d'une zone franche à proximité de l'aéroport
- Aménagement d'un port sec
- Un pôle universitaire d'excellence

2- Les organes de gouvernance

La mise en œuvre du PDR s'inscrit dans un processus global et une vision intégrée et appelle la mise en place d'organes efficaces de pilotage et de suivi.

a) Au niveau stratégique

• Le Comité de pilotage :

- La première mission du Comité de pilotage est de s'assurer que les objectifs stratégiques du PDR sont atteints et de veiller, le cas échéant, à redresser les écarts constatés.
- Le Comité de pilotage a également pour mission d'assurer les arbitrages nécessaires entre les parties prenantes pour l'avancement du PDR et le respect des délais de réalisation des projets.
- D'étudier et de valider les projets et les propositions et recommandations qui lui sont faites dans le cadre des rapports dressés par le comité de suivi et les instances d'audit et de contrôle

La composition du Comité de pilotage est comme suit :

Membres :

- Président du Conseil Régional, président,
- Membres Bureau du Conseil Régional,
- Présidents des commissions permanentes du conseil.

Membres avec voix consultative :

- SG de la Wilaya, membre
- Directeur Général des Services,
- Directeur Général de l'Agence d'exécution des projets,
- Experts invités.

2- Les organes de gouvernance _ Suite

- **Le Comité de suivi :**

- A pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation générale des programmes et des projets
- Procéder aux arbitrages opérationnels qu'exige l'avancement des programmes
- Appréhender les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes et proposer les voies et moyens de les surmonter.

La composition du Comité de suivi est comme suit :

- Membres du Bureau du Conseil Régional
- Présidents des commissions permanentes du Conseil
- Directeur Général des Services
- Directeur Général de l'Agence Régionale d'exécution des projets
- Directeurs régionaux des services extérieurs de l'Etat
- Experts invités

2- Les organes de gouvernance _ Suite

La conférence régionale de coopération et de partenariat :

- Les projets phares inscrits au PDR sont tous des projets de territoire dont la conception et la mise en œuvre appelle une mobilisation de plusieurs intervenants, sur la base d'une approche intégrée, multi-acteurs et à des échelons territoriaux différents ;
- L'organisation d'une conférence annuelle en tant qu'instance fédérant l'ensemble des acteurs du territoire, aura pour effet de renforcer cette approche multi-niveaux et sera l'occasion, dans le respect de la délimitation du périmètre des attributions et des responsabilités de chacun, d'engager un véritable dialogue des territoires autour des projets d'intérêt communs.
- Espace de coordination et d'évaluation des actions de partenariat, mais aussi, de recherche collective et concertée de solutions aux difficultés rencontrées et de capitalisation des bonnes pratiques. La Conférence annuelle est une instance qui pourra être créée au moyen d'une convention, conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions et aux autres collectivités territoriales.

La composition des membres de la conférence annuelle de Coopération et de partenariat est comme suit :

- Wali de la Région
- Président du Conseil Régional
- Présidents des Conseils provinciaux et préfectoraux
- Présidents des conseils communaux
- Présidents des instances de démocratie participatives instituées par la région
- Représentants du secteur privé (CGEM)
- Directeurs régionaux des services extérieurs de l'Etat

2- Les organes de gouvernance _ Suite

Unité de suivi des programmes (PMO) :

Sur la base des dispositions de l'article 245 de la loi organique relative aux régions: le président du conseil de la région prend les mesures nécessaires en vue d'adopter des méthodes efficaces pour la gestion de la région, notamment :

- La définition des fonctions et la mise en place de manuels de procédures relatifs aux activités et aux missions dévolues à l'administration de la région et à ses organes exécutifs et gestionnaires
- L'adoption d'un système de gestion par objectifs ;
- L'établissement d'un système du suivi des projets et des programmes, où sont fixés les objectifs à atteindre et les indicateurs de performance y afférents».

2- Les organes de gouvernance _ Suite

C'est dans ce cadre, que s'inscrit la création de l'unité de suivi des programmes en tant que cellule d'appui aux Directions et aux chefs de projets. Elle aura pour missions de :

Fixer des normes de gestion des projets et veiller à leur respect

En élaborant un ensemble de principes et de modèles dans la façon de gérer les projets et de définir les standards qui permet aux chefs de projets , chefs de divisions et de services, d'évoluer plus aisément entre les différents projets et d'être opérationnels plus rapidement.

Rassembler des données sur les projets et fournir des informations permettant son évaluation

L'Unité de suivi des programmes doit suivre de près l'état d'avancement de tous les projets de la région en s'appuyant sur les comptes rendus des chefs de projets des chefs de division et des services, après validation des directeurs. Les remontées d'information et des indicateurs de performances font l'objet d'un tableau de bord, supporté par une plateforme de partage électronique, outil indispensable pouvant être consulté en tout temps par les décideurs.

Source de conseil et d'orientation aux chefs de projets

L'Unité de suivi des programmes doit se transformer progressivement en centres d'excellence en matière de gestion de projets et de contrôle de qualité, capable de fournir des conseils et apporter une formation aux nouvelles recrues ou chefs de projets juniors.

La composition de l'unité de suivi des programmes est comme suit :

Une équipe composée de 3 spécialistes (recrutés en interne ou consultants externes à temps plein) de la gestion de projets justifiant d'au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de gestion et de la mise en œuvre des projets et une forte capacité d'analyse des données; une connaissance détaillée des méthodes, règlements et outils de gestion de projet, d'achats et de gestion financière. Une connaissance et expérience en administration/ management des procédures de gestion des marchés de travaux et d'ingénierie.

b) Au niveau managérial

La Direction générale des services, sera appelée dans les premières étapes de mise en œuvre du PDR à assurer, au delà de sa fonction support, une fonction de gestion et d'animation de chantiers et d'activités qui de part leur nature ne peuvent être confiées à l'Agence d'exécution des projets. Il s'agit notamment des fonctions d'ordre administratif et régalién, programmation et élaboration des budgets, gestion des rapports avec les autorités administratives de contrôle, interface avec la société civile et les citoyens, élaboration de normes et de standards, réglementation des activités relevant de la compétence de la région.

Pour mieux définir le positionnement et les rôles respectifs de la DGS et de l'AREP dans la mise en œuvre du PDR. Un programme commun d'accompagnement de ces deux entités doit être mis en place autour des principaux volets suivants :

➤ Approche proposée pour l'accompagnement de la DGS et de l'AREP :

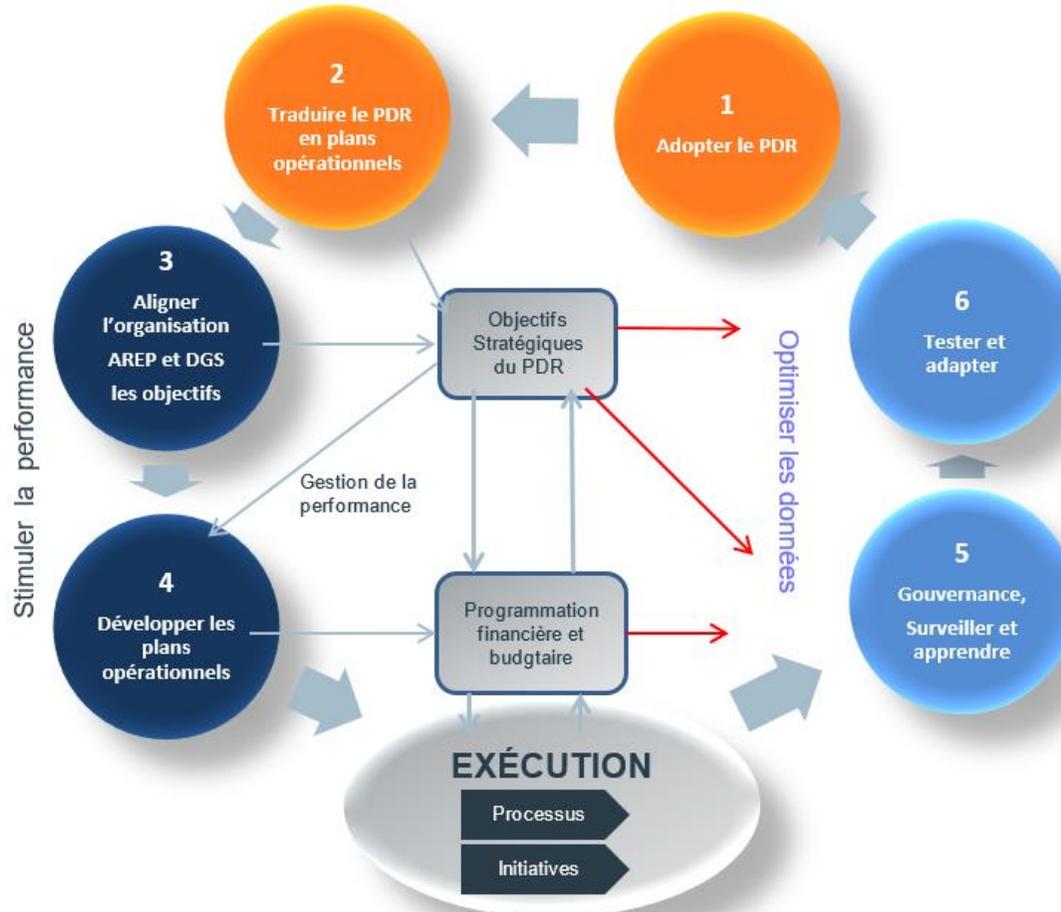
- ✓ L'accompagnement pendant la phase d'appui à l'équipe dirigeante de ces deux entités consistera dans la conception et la mise en place d'une structure de gestion du plan opérationnel de mise en œuvre du PDR. À ce stade, les actions d'accompagnement auront pour objectif de faciliter pour les décideurs l'appropriation d'une approche et d'une vision commune permettant l'alignement des structures d'appui et des structures métiers sur les objectifs stratégiques.
- ✓ Cette mission d'accompagnement peut être réalisée sur une période suffisante pendant laquelle le leadership ainsi que les personnes ressources stratégiques de la DGS et de l'AREP auront été mis à contribution pour établir et exécuter de façon concertée le plan opérationnel. Ce processus de construction collective devra se faire dans le cadre d'un cycle d'ateliers préparés et co-animés avec l'appui d'experts en planification opérationnelle.

b) Au niveau managérial (suite)

- ✓ Le deuxième volet de l'accompagnement proposé, consistera à fournir à la DGS et à l'AREP, un support continu d'expertise qui couvre l'ensemble du processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Dans ce cas, les actions d'accompagnement devront comporter des activités, en plus de l'appui méthodologique à l'équipe interne, la réalisation de manuel de gestion, expliquant de façon détaillée les modalités pratiques de mises en œuvre du PDR et l'élaboration des termes de référence des projets phares de la région, etc.
- Nécessité de **se doter d'un cadre de référence** : pour ne pas courir le risque que le plan de mise en œuvre ne se transforme en tour de Babel, il est essentiel de le doter d'un cadre de référence en tant que standard pour la gestion du programme pour faciliter :
 - ✓ La communication (interne et externe)
 - ✓ L'intégration
 - ✓ La prise de décision
 - ✓ La gestion de la performance
 - ✓ La gouvernance de l'exécution
- Nécessité de **doter la région de cadres à haut potentiel**, expérimentés et maîtrisant les problématiques du développement territorial et les outils les plus performants de planification stratégique et de gestion des projets. Compte tenu de l'importance et des caractéristiques stratégiques des projets inscrits au PDR, la région devrait, sans tarder mettre en place, un partenariat solide avec des institutions nationales et internationales leaders en la matière. Un cycle de perfectionnement et de préparation à la prise de poste pour les futurs chefs de projets, les chefs de divisions et chefs de services. Des stages de courte durée au sein de grandes régions en Europe, seraient d'un grand support pour l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la mise en œuvre des plans de développement et la gestion du changement.

III– Gouvernance et modalités de mise en œuvre du PDR

Processus de mise en œuvre opérationnelle du PDR



1-2 Clarifier les enjeux, identifier les priorités, planifier, selon les priorités

3-4 Aligner l'organisation sur la stratégie adoptée (alignement interne et externe), opérationnaliser la stratégie

5-6 Mise en place d'un système efficace de gouvernance pour assurer l'exécution de la stratégie, des résultats durables (gestion de la performance)

Activités de support

A. Leadership de l'exécution du PDR (gestion du changement)

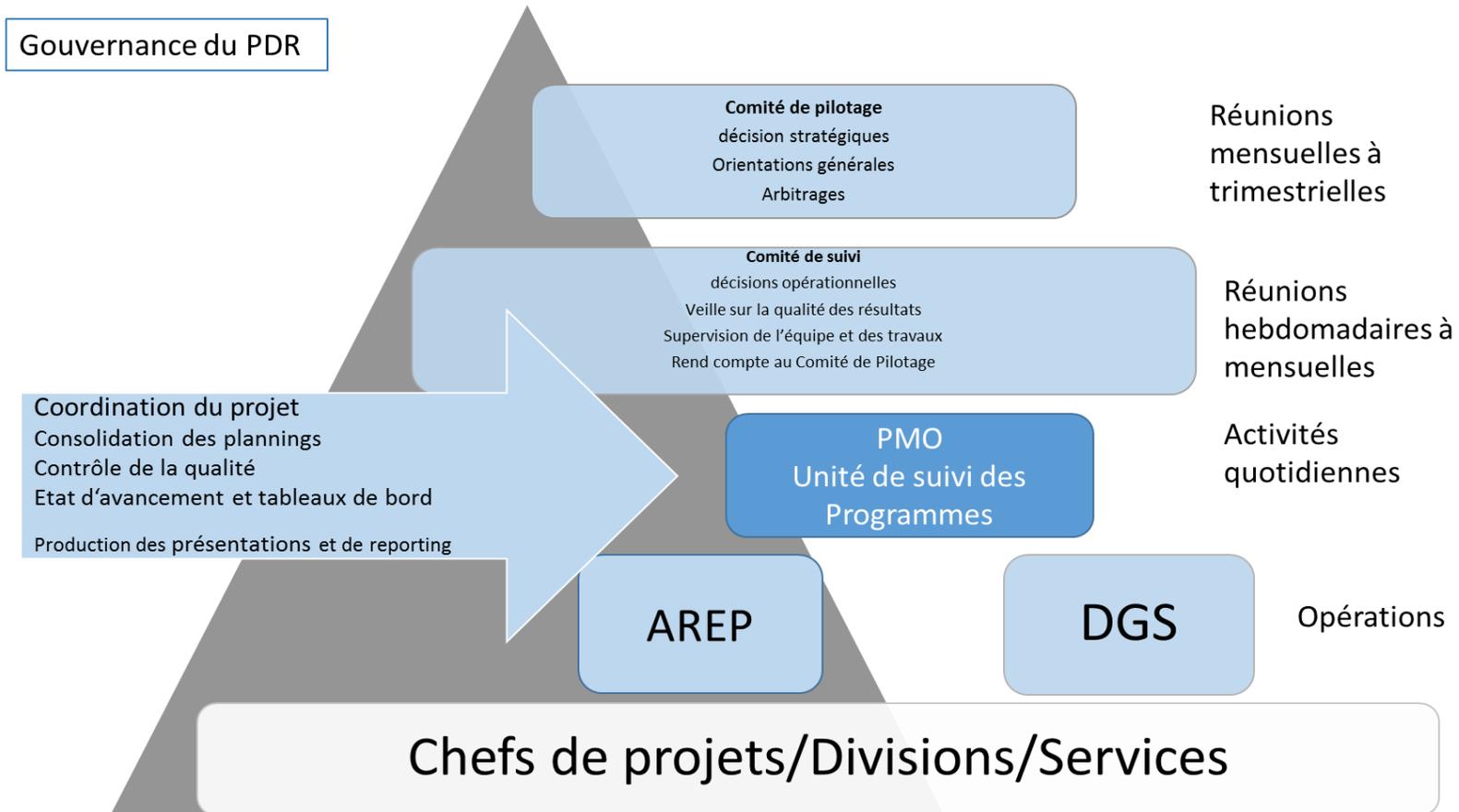
B. Mise en place d'un système d'information intégré dédié au PDR (base de données)

C. Gestion du risque stratégique (anticiper)

D. Créer l'infrastructure et constituer l'équipe de l'Unité de gestion et de suivi

III– Gouvernance et modalités de mise en œuvre du PDR

Gouvernance du PDR



c) Suivi du PDR

- Le suivi d'exécution du PDR doit faire l'objet d'un rapport annuel présenté par le président du Conseil Régional. Ce rapport doit comporter les éléments suivants :
 - ✓ Niveau de réalisation des projets programmés dans le PDR
 - ✓ Mesure et suivi de l'évolution des indicateurs de réalisation du PDR
 - ✓ Ressources financières allouées aux projets
 - ✓ Identification des risques liés à la réalisation des projets et les solutions à mettre en place pour les sécuriser
 - ✓ Le rapport d'évaluation doit être soumis à l'examen des commissions permanentes du Conseil pour avis avant d'être soumis au Conseil dans une première session ordinaire ou extraordinaire.
 - ✓ Un résumé du rapport doit être publié au niveau du siège du Conseil Régional

d) Les instruments de mise en œuvre du PDR

- **Les sociétés de développement régional : un instrument privilégié pour les projets innovants**
 - **Société régionale pour l'efficacité énergétique** : Dans le cadre des projets phares de la région et du programme énergétique régional, la création de cette société en partenariat avec des opérateurs privés pourrait constituer l'amorce d'un véritable écosystème aux composantes diverses notamment dans le domaine de la production de l'énergie, la valorisation des déchets et l'isolation thermique.
 - **Société d'exposition et de promotion des produits locaux** : Structure d'appui et de développement des filières à forte valeur ajoutée, cette société au sein de laquelle peuvent se fédérer plusieurs collectivités de la région pourrait contribuer à une meilleure valorisation et commercialisation des produits locaux et la modernisation de leur procédés de production.
 - **Agence régionale d'animation culturelle et artistique**: sa mission est de promouvoir le patrimoine culturel, spirituel et artistique de la région dans toute sa diversité et contribuer à valoriser l'identité régionale de la région Fès-Méknès et le renforcement de l'attrait de la région pour le tourisme et le rayonnement national et international.

d) Les instruments de mise en œuvre du PDR _ Suite

- **Les groupements :**

La constitution de groupements de collectivités territoriales dotés de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financières constitueront le support institutionnel de base, pour la réalisation d'œuvres communes, ou de service publics d'intérêt commun. Ce mode d'intervention qui garantit un contrôle étroit par les élus est tout à fait approprié pour mutualiser les ressources et créer des liens de solidarités entre les espaces de vie et les territoires sur lesquelles des actions communes peuvent être réalisées par les partenaires.

- L'un des domaines privilégiés du recours aux groupements sera d'abord le secteur du transport régional non urbain, compétence exclusive de la Région, dont l'essor doit aller de paire avec les investissements importants prévus par le PDR en matière d'inter-connectivités et de décloisonnement des centres ruraux.
- **Le groupement régional pour le transport non urbain**, jouera, comme c'est le cas dans de nombreux pays, **le rôle d'autorité organisatrice du transport régional** pour promouvoir l'offre des services publics de transports en faisant appel au concours des opérateurs du secteur privé dans le cadre de la gestion déléguée ou de SDR à capitaux mixtes avec des montage sous forme de joint-venture (société de patrimoine-société d'exploitation).

d) Les instruments de mise en œuvre du PDR _ Suite

- Les mécanismes de contractualisation et de partenariats pour la mise en œuvre du PDR

Ces mécanismes prendront des formes différentes selon le rythme et l'avancement des projets ainsi que le périmètre d'intervention dévolu aux principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre opérationnelle du PDR.

En ce qui concerne La DGS

Une définition claire de ses missions doit être opérée pour ce qui concerne son périmètre d'intervention dans le processus de mise en œuvre du PDR. En effet, le rôle et les missions de la DGS n'ont pas été définis, par la loi, de façon suffisamment précise et limitative. La lecture de la loi organique relative aux régions permet toutefois, de conclure que tout ce qui n'a pas été expressément attribué à L'AREP relèverait, en conséquence, du périmètre d'intervention de la DGS, en d'autres termes, un champ d'intervention particulièrement large. En effet, l'article 125 de la loi organique définit le rôle du DGS comme suit :

« Le directeur général des services **assiste le président dans l'exercice de ses attributions**. Il est chargé, sous la responsabilité et le contrôle du président, de la **supervision de l'administration de la région**, de la **coordination du travail administratif** au sein de ses services et de veiller à son bon fonctionnement. Il présente des rapports au président du conseil chaque fois que ce dernier le demande ».

Au regard de ces considérations, **il est absolument nécessaire de définir de façon plus claire et détaillée**, les initiatives et les responsabilités qui incombent à la DGS dans la mise en œuvre du PDR ainsi que les domaines précis de collaboration entre celle-ci et l'AREP.

d) Les instruments de mise en œuvre du PDR _ Suite

En ce qui concerne l'AREP

La loi définit les attributions de cette Agence, de façon claire et sans équivoque. Celles-ci, couvrent toutes les missions qui relèvent communément de **la maîtrise d'ouvrage déléguée et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Région.**

Cependant, dans la phase actuelle de lancement de ses activités, l'AREP devra s'appuyer sur l'expertise des services extérieurs de l'Etat et sur le concours des établissements publics concernés et à défaut, faire appel à l'expertise privée.

A titre de rappel, l'AREP est chargée des missions suivantes :

- a) Apporter au conseil de la région, à la demande de son président, toute forme d'assistance juridique et d'ingénierie, technico-financière lors de l'étude et d'élaboration des projets et programmes de développement ;
- b) Exécuter les projets et programmes de développement adoptés par le conseil de la région.

Le conseil de la région peut confier à l'agence, l'exploitation ou la gestion de certains projets pour le compte de la région, selon des conditions et modalités qu'il fixe par délibération.

d) Les instruments de mise en œuvre du PDR _ Suite

Aperçu sur les missions de maîtrise d'ouvrage que l'AREP sera appelée à assurer.

Afin d'assurer une plus grande efficacité et la transparence dans ses activités, L'AREP pourra, en vitesse de croisière, confier les missions de MOD, citées ci-après, à une société de développement régional qu'elle peut créer sous sa supervision, comme le prévoit la loi organique:

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés
- Le suivi et la coordination des études
- L'examen des avant-projets et des projets
- L'agrément des avant-projets et des projets
- La préparation des dossiers de consultation
- La passation des marchés conformément aux dispositions du décret relatif aux marchés publics
- La gestion du marché après son approbation par l'autorité compétente
- Le suivi, la coordination et le contrôle des travaux
- La réception de l'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage :

En cette matière l'AREP pourra faire librement usage des dispositions dérogatoires qui lui permettent de passer des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de gré à gré, avec des personnes morales de droit public, des sociétés de développement local ou des organisations non gouvernementales reconnues d'utilité publique.

d) Les instruments de mise en œuvre du PDR _ Suite

Les grandes règles et principes à retenir :

- L'élaboration des instruments de contractualisation et de partenariat est absolument nécessaire pour une mise en œuvre rapide et efficace du Programme de développement régional.
- La contractualisation est instituée par la loi organique en tant qu'instrument essentiel pour l'exécution du programme de développement régional ;
- Le principe de coopération et de solidarité est consacré par la loi organique et doit trouver sa traduction dans le montage et la définition du rôle et du mode de contribution des parties ;
- Les clauses de contractualisation sont opposables aux organismes publics mais cette opposabilité n'aurait qu'un caractère théorique en l'absence de mécanisme de garantie et de règles prudentielles admises par les parties ;
- Conformément à la loi organique, les compétences partagées doivent être exécutées par voie contractuelle. La nature et le choix des projets ainsi que le degré d'implication de l'Etat dans leur mise œuvre ou leur financement seront donc des facteurs déterminants dans l'approche contractuelle ou de partenariat ;
- La région peut financer, par voie contractuelle, des projets ne relevant pas de ses compétences lorsqu'ils participent au développement de la région ;

d) Les instruments de mise en œuvre du PDR _ Suite

Les grandes règles et principes à retenir (suite) :

- La région peut passer des conventions de coopération ou de partenariat avec d'autres organismes ou collectivités pour la réalisation d'un projet ou d'une activité d'intérêt commun ;
- Les engagements contractuels financiers de la région ont le caractère de dépenses obligatoires ;
- La Région peut passer des conventions avec des organismes étrangers pour recevoir des financements sous réserve de l'accord des autorités de contrôle.
- En énonçant ces principes, on comprend aisément que le législateur a voulu mettre en place une véritable politique contractuelle au service du développement territorial. L'adoption de cette démarche dans l'action publique implique au niveau de chaque contrat une négociation explicite des objectifs, des engagements sur des projets conjoints et une coopération financière dans un calendrier précis. Mais comme l'ont connu de nombreuses expériences à travers le monde, en matière de contractualisation entre personnes publiques, il s'agit moins d'obligations juridiques que d'engagements politiques.
- Dans le cas de la RFM, les politiques publiques contractuelles porteront sur des aspects multidimensionnels dans la mesure où il s'agit, en premier lieu, de mettre en œuvre le programme de développement régional. Programme dont l'exécution impliquera dans de nombreux domaines de multiples acteurs, notamment les provinces, les préfectures, les communes et leurs groupements mais aussi les entreprises publiques et le secteur privé.

3- Indicateurs de suivi et d'évaluation

3.1 Indicateurs financiers et comptables :

- Suivi des engagements des mandatements de la région par projet
- Suivi global par projet des engagement et des mandatements

3- Indicateurs de suivi et d'évaluation

3.2 Indicateurs de réalisation physique :

Nature du projet	Responsable	Coût du projet	Date de lancement	Avancement au xx/xx/xx	Date prévue d'achèvement

- Analyse des dépassements des délais par rapport au budget
- Justification des écarts

III– Gouvernance et modalités de mise en œuvre du PDR

3- Indicateurs de suivi et d'évaluation

3.3 Indicateurs sociaux :

- Pourcentage d'accès aux services de base (électricité, eau potable, assainissement, routes,...) ;
- Indicateurs de scolarité (nombre d'écoles, nombre d'inscrits, taux de scolarisation des filles,...) ;
- Indicateurs de santé (nombre d'hôpitaux, ambulances, pharmacies, personnel médical,...) ;
- Indicateurs socioculturels et sportifs (foyers féminins, maisons de jeunes, terrains de sport,...) ;

3.4 Indicateurs de réalisation d'objectifs qualitatifs :

Projet	Objectifs	Cible touchée	Moyens mis en œuvre	Actions à réaliser	Besoins à satisfaire	Résultats visés

4- Rôles du Conseil Régional dans la mise en œuvre

- Rôle d'animation de coordination et de facilitation
- Maitrise d'ouvrage ciblée de quelques projets
- Maitrise d'ouvrage déléguée pour la plupart des projets
- Société de développement à créer
- Mobilisation des opérateurs publics de la région

IV– Stratégie de communication

IV– Stratégie de communication

Ce chapitre traite de la stratégie de communication comme composante essentielle du Programme de Développement Régional en répondant aux interrogations suivantes : quelles sont ses objectifs, les destinataires et cibles visées, les messages à véhiculer, les outils et les dispositifs à mettre en place pour l'organiser et les ressources à mobiliser.

1- Les objectifs de la communication

La communication est une démarche volontariste qui consiste à faire savoir ce qui se fait dans un territoire, elle est fondée sur des messages clairs, objectifs et accessibles aux acteurs de développement sa mise en œuvre s'appuie sur un ensemble de moyens et d'instruments utilisés pour informer, échanger et valoriser les projets et les actions en matière de développement régional. Elle constitue un facteur essentiel de la réussite dans la mise en œuvre du PDR.

La communication ne doit pas être conçue et perçue comme une activité annexe, elle fait partie intégrante du PDR et contribue à sa mise en œuvre. Son objectif est de mobiliser les acteurs régionaux et les habitants autour des orientations du PDR pour assurer leur contribution à sa mise en œuvre. Elle doit être menée par des professionnels, dans la durée et reposer sur des données fiables et crédibles et des messages clairs et compréhensibles par l'ensemble des acteurs.

La communication contribue au **renforcement du positionnement du Conseil Régional** en tant qu'acteur majeur du développement régional et à assurer de la visibilité aux projets et actions arrêtés par le PDR.

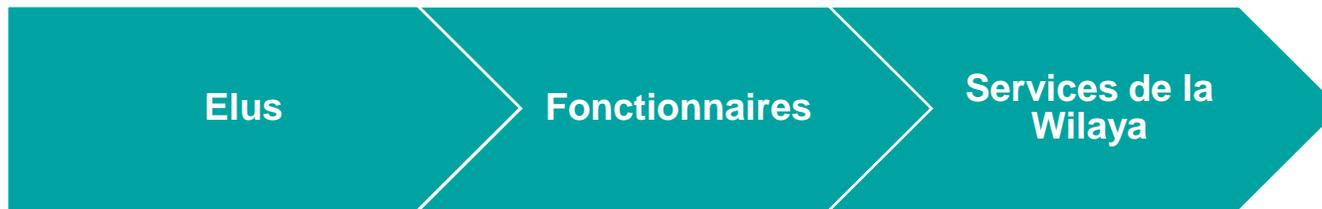
1- Les objectifs de la communication - Suite

Dans cette perspective, le Conseil régional, en s'appuyant sur des compétences professionnelles dans le domaine de la communication, aura pour missions de :

- Mobiliser les acteurs locaux et régionaux pour engager un débat sur le contenu du PDR et sur sa mise en œuvre
- Initier des débats internes aux instances du CR autour des projets du PDR et les formaliser pour favoriser l'adhésion de l'ensemble des élus et assurer la cohésion de l'image et des messages à diffuser
- Organiser un dialogue permanent entre le CR et les opérateurs économiques, relatif à la mise en œuvre du PDR
- Cibler les destinataires de la communication (service de l'Etat, entités territoriales, opérateurs économiques, société civile, associations, bénéficiaires des projets.)
- Contribuer à mettre en place les dispositifs visant à améliorer l'accueil des investisseurs, des porteurs de projets mais également des touristes, visiteurs, étudiants, chercheurs, et améliorer leur perception de la région.
- Organiser la communication en direction des citoyens de la région et des bénéficiaires de projets et des actions du CR et les informer des résultats obtenus par rapport à ceux attendus
- Créer un cadre permanent de communication et de dialogue avec les ONG, la société civile, les institutions et les opérateurs économiques.
- Valoriser les projets et des actions en cours en mettant en relief les partenariats innovants et les projets à fort impact sur la perception du changement.

Une communication multiforme

- Un dispositif de **communication interne** en direction des élus, des fonctionnaires et des services de la Wilaya.



- Des outils de **communication externe** ciblée en direction de nombreux groupes : les partenaires engagés dans le projets du PDR, les entreprises et les citoyens, les bénéficiaires des projets et des actions.



2- La communication interne

Le premier objectif de la communication est de favoriser l'accès aux données et à l'information à tous les élus et services administratifs de la Région, de partager le diagnostic établi sur la région, susciter un débat interne sur la vision de développement et les projets et de favoriser l'adhésion de l'ensemble des instances de la Région aux orientations arrêtées par le PDR .

La communication interne est une condition nécessaire en vue d'assurer la cohérence à l'action du Conseil Régional

Chaque projet devra être l'occasion d'un débat en interne sur son contenu, ses effets recherchés

La mise en œuvre du PDR se fera dans la durée, il importe de créer les conditions pour animer le débat d'une manière durable.

Le débat devra être porté au sein des différentes instances prévues, des structures existantes ou à créer

Dans ce sens, il faut mobiliser les instances institutionnelles de concertation créées pour accompagner le processus d'élaboration du PCD (acteurs économiques, jeunes et femmes) dans la phase de mise en œuvre et s'appuyer sur elles comme relais auprès des acteurs du développement et de la société civile.

Il faut également formaliser pour chaque débat le résultat des échanges et des propositions , sous forme de document, en précisant les éléments du constat, les problématiques soulevées, les projets identifiés et les conditions de leur mise en œuvre.

3- Communication externe

Avant de s'engager dans la communication en direction de l'extérieur, il faut s'assurer de l'adhésion des acteurs de développement régional au projet de développement de leur région en se mettant d'accord sur l'image de la région qu'on souhaite communiquer.

Par conséquent il faut soumettre au débat les différentes phases de mise en œuvre du PDR pour permettre aux acteurs de développement de se rendre compte des acquis et des difficultés et de favoriser l'appropriation de son contenu par ces acteurs qui deviendront ses principaux communicants.

Favoriser une large adhésion des acteurs locaux par rapport à l'image de la région qu'on souhaite véhiculer est un préalable avant de se lancer dans la communication vers l'extérieur au niveau national et international. Ensuite, il faut identifier parmi les acteurs régionaux, le noyau dur en mesure de jouer le rôle de locomotive ou de relai dans la communication.

Dans ce sens, il faut rappeler que la région Fe Meknès est déjà couverte de plans de communication relatifs aux programmes sectoriels et aux politiques publiques (Plan Vert, zone logistique, Vision 2020 ...)

Le PDR, élaboré selon une démarche transversale, permet de fédérer tous ces plans de communication sectoriels en assurant leur convergence par rapport aux orientations du développement régional arrêtées. Dans ce sens des actions de communication peuvent être mutualisées dans le cadre de partenariats entre le CR et des entités en charge de programmes sectoriels (Tourisme, Agriculture, Industrie, Equipement). Toutes ces entités parties prenantes à la mise en œuvre du PDR sont également appelés à jouer un rôle de relai en matière de communication.

4- Le contenu de la communication

Le contenu de la communication doit, rester objectif et crédible en précisant ce que la Région est en mesure de faire, en évitant des effets d'annonces sans résultats tangibles et en expliquant le cas échéant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certains projets.

Il s'agit de communiquer sur l'état d'avancement des projets, les obstacles rencontrés et les retombées attendues sur l'amélioration de l'attractivité de la région et sur des conditions de vie des habitants.

Pour cela, il faut s'assurer de l'efficacité et de la crédibilité des messages qu'on souhaite véhiculer pour convaincre la population et les acteurs sociaux en informant sur :

- Les principes qui fondent le choix de développement de la région
- Le contenu de la stratégie du PDR et sa déclinaison en projets et actions
- L'état d'avancement de la mise en œuvre du programme

Les principes sur lesquels est construit le PDR doivent être compris et le cas échéant expliqués aux destinataires

- Attractivité des territoires de la région
- Equité sociale et territoriale
- Développement durable et inclusif
- Efficacité et efficience des projets
- Responsabilité et reddition des comptes

4- Le contenu de la communication - Suite

Mais la communication comporte également **une dimension de promotion** qui vise à mettre en évidence les atouts de la région à la fois pour convaincre les habitants et les acteurs économiques de l'intérêt de rester dans la région et en même temps attirer les porteurs de projets et de nouveaux investisseurs et les inciter à venir s'installer dans la région.

Il s'agit d'afficher de nouvelles ambitions et de convaincre les acteurs du développement de la crédibilité des orientations arrêtées par le PDR. Pour cela il faut rompre avec l'image de déclin ressentie et la changer dans la perception des acteurs économiques et des habitants de la région.

Pour cela, il faut mettre en évidence les forces et les faiblesses de la région et mettre en relief les apports escomptés de la vision de développement déclinée en axes stratégiques d'intervention

L'objectif est de rendre lisible et compris par l'ensemble des acteurs du développement y compris des habitants les résultats du PDR en mettant l'accent sur les atouts de la région à savoir :

- la richesse et la diversité des territoires de la région, la qualité de son environnement naturel, la richesse de son histoire et de son patrimoine, le poids et rayonnement de ses universités
- les secteurs et les activités pour lesquels la région dispose d'avantages comparatifs qui la distinguent des autres territoires : position au carrefour des échanges économiques et humaines, ressources en eau, couvert forestier, diversité des écosystèmes, dynamisme du secteur agricole et d'élevage, potentiel touristique avec des niches dans le culturel, l'écotourisme, culture et patrimoine, santé et bien être, artisanat, plateformes industrielles connectées au réseaux ferroviaire et autoroutier

4- Le contenu de la communication - Suite

Il faut mettre en évidence le positionnement de Fès Meknès à l'échelle nationale et internationale en s'appuyant sur des atouts tangibles :

- Aéroport international relié à plusieurs villes européennes, un hub en direction de l'Afrique en devenir avec un flux de tourisme culturel (Tijaniyine) et demain universitaire avec l'accueil des étudiants de l'Afrique subsaharienne.
- Très bonne desserte et connexion en autoroute et chemin de fer avec les principaux pôles de développement du pays avec des perspectives de renforcement par des connexions projetées par le SNAT

Il faut également agir sur la **perception et sur l'image** perçue par les acteurs et sur la réputation du territoire par les différents groupes (investisseurs, étudiants, visiteurs, habitants)

Enfin il faut **renforcer l'identité de la région** au delà de la perception en agissant sur la représentation des acteurs et des habitants dans le but de **renforcer le sentiment d'appartenance** de la population à la nouvelle entité Fès-Meknès

4- Le contenu de la communication - Suite

Avant d'organiser la communication d'une manière ciblée, il faudra s'accorder sur la vision du développement et sur les valeurs qu'elle véhicule, qui doivent être partagées par les acteurs de développement régional.

Dans le cas présent la vision est fondée sur des valeurs d'ouverture sur l'extérieur, d'échange, de tolérance, d'identité culturelle, de développement durable et inclusif

La mise en perspective de cette vision et valeurs devra s'opérer selon une démarche transversale qui implique l'ensemble des partenaires dont les entreprises qui sont directement concernées, car la mise en œuvre d'une stratégie territoriale participe à travers la valorisation des territoires à créer de la valeur pour les entreprises

Une fois l'adhésion à la vision et aux valeurs est assurée, il faudra organiser la communication en faisant connaître les offres des projets et des territoires de manière ciblée par rapport aux besoins des acteurs et des clients ; et en parallèle il faudra évaluer la **demande** et les besoins des acteurs pour mieux préparer et calibrer les offres de territoires présentant des avantages comparatifs.

Dans ce sens, pour rendre attractif le territoire de la région il faudra cibler certaines problématiques et orienter les offres par rapport aux besoins de chaque groupe. A titre d'illustration la communication devra cibler plusieurs destinataires en particulier les acteurs économiques dont les jeunes actifs et les porteurs de projet.

4- Le contenu de la communication - Suite

En direction des jeunes actifs les messages doivent mettre l'accent sur leurs attentes :

- Une région où il fait bon de vivre, sécurisée
- Un cadre de vie de qualité : des logements accessibles, des équipements scolaires et de santé et de loisirs de bon niveau de services, des transports performants

En direction des investisseurs ou porteurs de projets

- Main d'œuvre formée de qualité, mobilisable à un coût maîtrisable
- Foncier/immobilier accessible
- Transport performant
- Un environnement des affaires favorable
- Un cadre de vie de qualité
- Une fiscalité incitative

En direction des touristes et des visiteurs il faut mettre l'accent sur

- La qualité de l'accueil, du cadre de vie et des services (transport, sécurité..),
- Authenticité de l'expérience, découverte, l'environnement
- Le bien être

5- La construction collective de l'image de la région

L'attractivité du territoire passe par la construction d'une nouvelle image de la région n'est pas l'affaire uniquement du Conseil Régional ni même de l'ensemble des acteurs publics. C'est une construction collective fondée sur des partenariats qui permettra de modifier l'image actuelle d'une région en perte de vitesse vers une région ouverte sur l'extérieur, accueillante qui progresse

Pour cela il faut agir sur le court terme en pensant à long terme notamment en matière d'amélioration de l'attractivité du territoire.

Il faut d'abord **consolider les secteurs existants** et agir en faveur des entreprises existantes, notamment celles en difficultés, lever les obstacles à leur développement, soutenir leurs activités avant d'attirer de nouvelles entreprises extérieures pour développer les secteurs existants ou favoriser la diversification.

Dans ce sens la communication devra porter en direction de ces entreprises en affichant la volonté de la Région de les aider en même temps que de créer les conditions favorables à la création de nouvelles entités.

Pour accompagner le développement de la région, un plan de formation devra permettre d'identifier les besoins aux différents niveaux en particulier ceux

- des acteurs de la gestion territoriale
- de l'expertise en marketing territorial, dans le suivi et les évaluations du programme, des projets et des actions
- des agents de développement de profil généraliste, dynamique en mesure d'accompagner les projets et d'assurer l'interface entre la Région et les acteurs de développement régional.

Dans ce sens un partenariat entre la Région et l'Université devra permettre la mise en place de filières de formation orientées vers la problématique du marketing territorial et développement régional.

6- Viser l'excellence et le label qualité

A l'échelle de la région il faut mettre en avant les produits dotés d'un label d'excellence et renforcer leur développement de manière à tirer vers le haut les autres segments de qualité moyenne. Cela peut concerner plusieurs domaines dans lesquels la région de Fès-Meknès peut mettre en avant un label d'excellence parmi lesquels :

- la formation et la recherche notamment dans certaines filières
- les niches de tourisme de santé et de bien être dans les stations thermales
- les camps de préparation des sportifs de haut niveau à Ifrane, El Hajeb
- les produits de l'artisanat de haut standing notamment à Fès et à Meknès
- les produits de terroir (miel, huile d'olive, plantes médicinales et aromatiques,
- l'agriculture bio
- les métiers de la restauration des monuments historiques
- l'organisation des festivals
- la gastronomie

Dans chacun de ses secteurs, on peut mettre en avant les activités, métiers ou branches qui présentent un label d'excellence qui servira de levier pour le développement de l'ensemble des secteurs.

Une communication ciblée sur ces activités et ces produits permettra à la région de se distinguer des autres territoires et de se forger une image de qualité.

7- Supports/outils de la communication

Plusieurs outils et supports de communication sont à mobiliser pour organiser d'une manière durable la communication et lui assurer une pérennité :

- Réunions élargies avec les élus
- Réunions régulières des instances prévues dans le PDR
- Rencontres régulières avec les acteurs de la société civile (les jeudis de la gouvernance)
- Activités parascolaires dans les écoles et les lycées (faire découvrir l'histoire et les potentialités de leur région)
- Portail internet
- Intranet
- Réseaux sociaux
- Bulletin mensuel ou trimestriel
- Création d'une station radio régionale pour cibler également les personnes analphabètes
- Conférences de presse
- Séminaires de restitution et rencontres culturelles, scientifiques, sportives
- Conférences interuniversitaires de la région dans le cadre d'un partenariat sponsorisé par le conseil régional
- Conférence annuelle des élus de la région (Communes, Conseils Provinciaux et Préfectoraux et Région)

7- Supports/outils de la communication - Suite

Les réunions élargies des élus constituent des moments importants de partage de données et d'informations sur les questions traitées par le CR et visent à renforcer l'adhésion du corps des élus au choix arrêtés en matière de développement et leurs déclinaisons en projets et actions.

Les données peuvent être accessible à travers un réseau intranet et les réunions précédées par des plateforme de discussions qui favorisent les échanges.

Des rencontres régulières des instances de concertations instituées à l'occasion de l'élaboration du PDR (acteurs économiques, jeunes et femmes) permettront au CR de rester à l'écoute des préoccupations de la société civile.

On peut également instituer les jeudis de la gouvernance sous forme de rencontres mensuelles (chaque dernier jeudi du mois) regroupant les acteurs régionaux autour des problématiques de développement régional et de la mise en œuvre du PDR, pour débattre des enjeux de développement de la région, du programme et des projets de la région.

Des conférences de presse organisées à l'occasion de chaque étape décisive de la mise en œuvre du PDR permettront au CR d'éclairer l'opinion publique régionale de l'état d'avancement des projets et des difficultés rencontrées.

7- Supports/outils de la communication - Suite

En parallèle, il faut s'appuyer sur le réseau de journalistes professionnels comme relais entre le CR et le reste de la presse.

Il faut également associer la Région aux manifestations sportives, culturelles, à large diffusion pour attirer l'attention d'un public diversifié, assurer à travers les supports de communication, la présence du CR et rendre visible sa contribution au développement de son territoire.

Des séminaires regroupant des universitaires experts, élus et représentants de la société civile peuvent être organisés par la Région pour échanger sur les meilleures pratiques de s'informer sur des expériences étrangères ou des résultats d'évaluation de la mise en œuvre du PDR. Ces séminaires peuvent donner lieu à des publications de résultats des échanges en valorisant notamment les meilleures pratiques.

La mise en place d'un portail internet alimenté régulièrement par des données sur la région pourra comporter également des données sur le marché foncier, immobilier, la main d'œuvre, les connexions, les services administratifs et les procédures. Le site devra regrouper aussi bien les données provenant des administrations, services publics mais également du secteur privé, université et des associations.

7- Supports/outils de la communication - Suite

Les données du portail internet peuvent être organisées en deux volets :

- Les données de base régulièrement actualisées portant sur les aspects économiques, culturelles, formation, emploi. Elles sont permanentes et peuvent être mutualisées avec d'autres partenaires.
- Les données relatives à l'actualité régionale informant sur l'état d'avancement des projets, les opportunités d'affaires, les événements culturels, sportifs... à partager avec des sponsors

Le site devra rendre compte de l'état d'avancement du PDR et des résultats des évaluations qui seront menées. Celles-ci peuvent faire l'objet de séminaires de restitutions, médiatisés à l'échelle régionale voire nationale.

La mise en place d'un observatoire régional du développement économique en partenariat avec l'Université et les entreprises permettra d'alimenter la base de données et de l'actualiser.

Le financement de ce portail peut être assuré conjointement par le budget de la Région et ses partenaires publics et privés. Il devra être interactif permettant l'actualisation des données et le traitement des demandes des utilisateurs.

8- Les ressources de la communication

Le financement de la communication devra reposer sur des ressources pérennes qui s'appuient notamment sur :

Le budget annuel de la Région avec une rubrique dédiée à la communication

L'affectation d'un budget propre à chaque projet destiné à la communication

Le financement dans le cadre du partenariat public et privé

Le sponsoring

9- La place de la communication dans l'organigramme de l'administration régionale

La communication devra s'insérer dans le nouvel organigramme de l'administration régionale sous forme d'une entité *ad hoc* mais en interface avec les différentes entités existantes notamment celles en charge du (i) partenariat et de la coopération, (ii) des finances et du budget

L'articulation de la communication au partenariat et à la coopération vise à mettre en valeur les acquis la région en matière de développement et de tirer profit des enseignements dégagés des meilleures pratiques en matière de conduite des projets, de marketing territorial et de gouvernance territoriale.

L'interface avec l'entité en charge des finances et du budget permettra de dimensionner la rubrique dédiée à la communication et de cibler les opportunités de financement complémentaires en vue de renforcer l'action du Conseil régional.

On peut également suggérer la mise en place d'une cellule rattachée à la présidence du Conseil Régional en charge de la communication qui opérera en coordination avec l'ensemble des directions de l'administration régionale.

Quelque soit le schéma adopté, il doit reposer sur des compétences humaines et professionnelles dans le domaine de la communication et disposer de ressources et de moyens pour prendre des initiatives et mettre en œuvre le plan de communication dont la réussite est tributaire de plusieurs facteurs dont :

- Le volontarisme politique du CR
- La concertation au sein du Conseil Régional
- Un cadre de travail approprié au sein du CR
- Des professionnels en charge de la mise en œuvre des projets et des actions du plan de communication

V– *Présentation du PDR*

Introduction

Les choix de projets à opérer par la région relèvent de la souveraineté du Conseil Régional. Ils dépendent au-delà des besoins et des critères purement techniques, des capacités financières (fonds propres et emprunts) de la RFM et des capacités de conduire et /ou participer à la conduite de projets nombreux nécessitant une très forte mobilisation de ressources humaines suffisantes et compétentes.

Le PDR regroupe, de par sa nature, l'ensemble des projets pour en faire un outil complet et cohérent au service du développement de la Région. En conséquence, il intègre, dans certains cas, en partie des projets touchant les autres régions et qui ne sont pas forcément chiffrés ni envisageables dans le seul cadre de la RFM.

Par ailleurs, tous les projets proposés pour le PDR ne sont pas chiffrables dans le cadre de la présente étude. Il s'agit de projets devant faire l'objet d'études déterminantes préalables avant de pouvoir en chiffrer le coût.

C'est pour les motifs ci-avant exposés que le PDR est présenté en deux sections :

- Une première section portant sur les projets stratégiques non chiffrés. Ce chapitre correspond à l'identification des projets qui sont considérés comme stratégiques et nécessaires au développement de la Région Fès-Meknès. Présentés par objectifs, ces projets nécessitent des budgets importants, mais comprennent aussi des projets non budgétivores, cependant avec un fort impact sur les populations concernées.
- Une seconde section portant sur les projets chiffrés dans le cadre du PDR, relevés à partir des programmes de développement intégrés à l'échelle des préfectures et provinces, des PAC des grands villes et des concertations.

Dans le souci d'offrir une vision globale du PDR, la présentation du PDR est comme suit :

- Synthèse des projets non chiffrés par objectif
- Analyse détaillée des projets non chiffrés
- Matrices par objectif, par composante et par province/préfecture
- Synthèse des projets chiffrés par objectif
- Analyse détaillée des projets chiffrés

Annexe : base complète des projets

Synthèse – Objectif 1

Objectif 1 :

Amélioration de l'attractivité économique de la région

Projets non chiffrés

- Connexions autoroutières aux ports (Kenitra , Tanger Med, Nador West).
- Liaisons routières : Fès-Meknès, Guercif –Midelt.
- RER Fès-Meknès.
- Zones d'activité : port sec, logistique, industrie, artisanat, PME, services, zone franche, ...
- Schémas directeurs, programmes régionaux réglementaires et observatoires.
- Plan de développement d'un nouveau pôle urbain à Aïn Taoujdate.

Projets chiffrés

131 projets identifiés
pour une valeur totale de 8,6 milliards DH,

Dont

- Voie-express Fès-Taounate (1.580 MDH)
- Unité d'aménagement touristique Oued Fès (735 MDH)
- Musée interactif de l'histoire du Maroc à Meknès (600 MDH)
- Espace permanent pour l'exposition internationale de l'agriculture à Meknès (500 MDH)
- Plate-forme commerciale commune à Meknès (500 MDH)
- Resort la cité impériale (400 lits) à Meknès (400 MDH).
- Aménagement de la zone industrielle du quartier Errachad à Sefrou (165 MDH).
- Création de zones d'activités économiques et industrielles à Taounate (150 MDH).

Synthèse – Objectif 2

Objectif 2 :

Appui aux secteurs productifs et promotion de l'emploi

Projets non chiffrés

- Foire d'exposition permanente réservés pour l'économie sociale et solidaire à Fès
- Espace provincial pour l'économie sociale et solidaire dans la province de Boulemane
- Fonds d'appui à l'agriculture biologique au niveau régional
- Programme d'appui au tourisme rural
- Programme d'appui à la Formation Professionnelle en partenariat avec l'OFPPPT
- Fonds régional d'appui à l'artisanat

Projets chiffrés

74 projets identifiés pour une valeur totale de 933 millions de DH,

Dont

- Création d'un quartier artisanal à Meknès (180 MDH)
- Programme de développement de la filière oléicole à Taounate (171 MDH)
- Programme de développement du figuier à Taounate (46 MDH)
- Création d'un pôle Technologique de Formation et de Recherche à Fès (40 MDH)
- Développement et valorisation des viandes rouge caprine et ovine dans la province de Sefrou (37 MDH)
- Création d'un fond de soutien à l'emploi à Boulemane (14 MDH)

Synthèse – Objectif 3

Projets non chiffrés

- Renforcement de l'AER de Fès et extension de sa mission à l'ensemble de la région Fès-Meknès.
- Programme d'appui aux activités et manifestations culturelles au sein de la région Fès-Meknès.
- Programme de protection de l'environnement, de généralisation de la gestion d'assainissement liquide et de lutte contre l'érosion des forêts et les inondations.
- Protection et réhabilitation des sites historiques et médinas.

Projets chiffrés

68 projets identifiés pour une valeur totale de 2,0 milliards de DH

Dont

- Programme d'assainissement liquide des villes et centres ruraux émergents de la province de Taounate (452 MDH)
- Programme de protection de la ville de Fès contre les inondations (221 MDH)
- Programme de lutte contre les inondations (200 MDH)
- Programme de lutte contre les inondations dans la province (163 MDH)
- Aménagement du centre de traitement des ordures ménagères (150 MDH)
- Aménagement de la vallée Dhar El Mehraz (130 MDH)
- Construction du dépôt d'observation des déchets ménagers régionaux à El Hajeb (52 MDH)

Objectif 3 :

Préservation des ressources, de l'environnement et du patrimoine

Synthèse – Objectif 4

Objectif 4 :

Réduction des déficits persistants et des inégalités territoriales

Projets non chiffrés

- Mise à niveau urbaine des centres de province de Meknès, Taza et Ifrane
- Programme d'accès à l'eau potable en milieu rural à, Moulay Yacoub
- Programme d'électrification rurale à Moulay Yacoub et Meknès
- Programme de promotion des centres émergents dans les provinces d'Al Hajeb, Boulemane, Sefrou et Taza
- Programme de généralisation des collèges chef lieu de communes rurales, écoles communautaires, internats et transport scolaire

Projets chiffrés

1.081 projets identifiés pour une valeur totale de 7,9 milliards de DH,

Dont

- Plusieurs projets d'alimentation en eau potable de communes rurales relevant de la province de Taounate (1,6 milliards DH)
 - Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau potable (128 MDH)
 - Mise à niveau du centre émergent de Sidi Addi dans la province d'Ifrane (113 MDH)
 - Construction de la piste Ajdir-Kassita (71 MDH)
 - Mise à niveau du centre rural émergent Ain Aicha (68 MDH)
- En terme de répartition par compétence, les projets de compétences partagées de la région (CPAR) arrive en première position avec **844 projets** (valeur totale de **5,5 milliards de DH**), suivi par les projets de compétences de l'Etat (**103 projets** pour une valeur totale de **1 milliard de DH**).

V.1– *Projets stratégiques non chiffrés du PDR*

V.1– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

1- Amélioration de l'attractivité économique des territoires de la région

L'amélioration de l'attractivité de territoires de la région figure parmi les objectifs majeurs du PDR.

Il est décliné en plusieurs composantes qui concourent à l'ouverture de la région sur son environnement national et international, à l'amélioration de l'attractivité des investissements et au renforcement de son rayonnement.

1.1 Renforcement des connexions internes et externes

L'ouverture de la région sur l'extérieur s'entend à l'international en direction de l'Europe et de l'Afrique et des principaux pôles de croissance du Maroc. Elle concerne également le renforcement des connexions entre les territoires de la région.

Cette composante comporte des liaisons autoroutières, voies rapides reliant la région aux ports de Tanger Med, de Kénitra et de Nador (tronçon Taourirt Nador), des voies express, mais également les rocades urbaines des grandes villes destinées à compléter les liaisons interurbaines et à améliorer le trafic pour chaque ville (Fès, Meknès, Sefrou, Ifrane).

Des projets complémentaires, identifiés dans le cadre des concertations, sont proposés :

- Voie Express: (El Hajeb- Azrou – Khénifra)
- Renforcement de la liaison Taounate- Aknoul et Taounate - Taza
- Bretelle My Yacoub Autoroute Fès- Meknès
- Renforcement de l'axe Guercif – Missouri – Midelt
- Renforcement de liaison routière directe Fès - El Hajeb
- Renforcement de la liaison Meknès – My Idriss Zerhoun - Volubilis
- Renforcement de la route Sefrou – Boulmane - Missouri et de la liaison avec Midelt
- Mise en place d'un RER entre Fès et Meknès
- Renforcement des liaisons aériennes entre Fès et les principales destinations touristiques au Maroc

1.1 Renforcement des connexions internes et externes (suite)

- Mise en place d'un réseau de tramway et de BHNS dans les villes de Fès et Meknès
- Connexion de l'Aéroport Fès-Saïss au réseau ferroviaire
- Electrification de la ligne Fès Taza Oujda
- Préservation de l'emprise de la ligne chemin de fer Missour -Guercif existante comme servitude dans les documents d'urbanisme.

Le renforcement des connexions passe également par la réalisation de transport collectif de grande capacité (notamment le RER Fès-Meknès), la réalisation de plateformes multimodales dans les villes de Meknès, Fès, Ain Taoujdate.

Enfin, le renforcement des liaisons aériennes entre Fès et les principales destinations touristiques du pays (Marrakech, Agadir et Casablanca) et en direction des villes de l'Afrique Subsaharienne permettra à terme de hisser l'aéroport de Fès en hub en direction de l'Afrique.

La problématique du transport régional est déterminante pour le renforcement de l'attractivité de la région et plus globalement pour le développement régional.

Ce constat conduit à proposer une réflexion globale à cette question à travers l'élaboration d'un **schéma directeur de transport régional**.

Elaboration du schéma directeur de transport régional

En effet le transport régional constitue un enjeu économique et social qui concerne les entreprises et les ménages dans un contexte de multiplicité des acteurs intervenants, de déficit dans la qualité des services et dans l'organisation et la gouvernance du secteur.

Le secteur est également grand consommateur d'énergie et génère la pollution. Ce constat est accentué par l'étalement urbain qui caractérise les deux plus grandes villes Fès et Meknès, la dispersion de la population dans le territoire de la région, l'état dégradé des routes provinciales et l'enclavement de zones de montagne.

L'objectif du Schéma directeur de transport régional (SDTR) est d'établir un état des lieux en matière de transport à l'échelle de la région en identifiant les différentes formes d'offre de transports, les besoins des ménages et des entreprises, les intervenants dans le secteur et la forme d'organisation et de gouvernance du secteur en vue de proposer une stratégie d'intervention déclinée en projets et actions parmi lesquels :

- L'amélioration de l'offre en transport selon les territoires et les modes de transports
- Le renforcement de l'organisation et de la gouvernance du secteur
- L'opportunité et la faisabilité de **la réalisation d'un RER reliant Meknès Ain Taoujdate, Fès, Taza en partenariat avec l'ONCF**
- Le développement d'un système complémentaire de type Tram-Train avec la mise en place de lignes de tramway à Fès et à Meknès ou de bus à haut niveau de services (BHNS).
- L'identification de plateformes multimodales notamment à Meknès, Fès, Ain Taoujdate et Taza aménagées en pôles de commerce, de services et de loisir et en quartiers d'affaires.

L'élaboration du SDTR se fera dans le cadre de concertation avec les partenaires institutionnels et les entreprises du secteur et sa réalisation en partenariat avec le ministère de l'Équipement et des transports.

1.2. Amélioration de la connectivité

Peu de projets ont été identifiés pour le renforcement de l'accès aux TI, une composante essentielle pour améliorer l'attractivité économique de la région.

Le seul projet relevé porte sur une ville intelligente à Ifrane dont les objectifs peuvent être dupliqués à d'autres villes.

Parallèlement, la Région devra sensibiliser les opérateurs et l'Etat pour renforcer l'accès au haut débit et faire en sorte que le réseau d'internet se démocratise.

Le renforcement de l'accès aux nouvelles technologies figure parmi les objectifs majeurs pour améliorer l'attractivité de la région. Il s'inscrit dans une vision large qui ambitionne la promotion de l'économie numérique comme secteur attractif pour l'investissement et créateur de l'emploi.

Développement de l'économie numérique

En effet, l'accès aux technologies de l'information constitue un facteur de développement de l'économie du savoir qui contribue à améliorer la compétitivité des entreprises, le développement humain et à la diffusion du développement aux territoires de la région notamment dans les zones enclavées.

Le programme de développement de l'économie numérique comporte plusieurs composantes dont la mise en œuvre relève de partenariats multiples que la Région devra engager :

- Couverture du territoire de la région par une connexion à haut débit en ciblant selon le type de zones (résidentielle, touristique, offshore, zones d'activités, universités),
- Informatisation de l'administration régionale et la mise en réseaux de ses services,
- Mise en œuvre du programme d'e- gouvernement à l'échelle de la région pour faciliter l'accès des services aux usagers,
- Généralisation de l'équipement et l'accès à internet aux établissements scolaires publics,
- Réalisation de centres d'accès communautaires notamment dans les quartiers populaires des grandes villes et dans les zones enclavées (ces centres peuvent s'appuyer sur l'infrastructure existante de type maisons de jeunes, foyers féminins dotés d'ordinateurs, de téléphones et d'accès à internet),
- Appui à un programme de numérisation du patrimoine historique et culturel destiné à renforcer l'attractivité des territoires de la région,

Développement de l'économie numérique (suite)

- L'intégration de la démarche smart city à titre expérimentale dans une ville permettant d'organiser en réseaux les commerces, les services et les transports collectifs et d'optimiser leur fonctionnement,
- La réduction de la fracture numérique des ménages de la région en favorisant, dans le cadre d'un partenariat avec les opérateurs, l'accès au réseau selon des formules adaptées et des offres d'équipement à bas prix,
- Soutien des PME dans l'investissement dans les technologies de l'information pour renforcer leur compétitivité,
- Promotion d'une filière pour le développement des technologies de l'information en favorisant la création d'un cluster dédié aux technologies de l'information s'appuyant sur des partenariats entre les universités, les laboratoires de recherche et les entreprises privées et doté de structures d'accueil et d'incubation de start-up avec des services et des équipements adaptés à leurs besoins,
- Renforcement de la formation de professionnels dans le secteur des technologies de l'information, fondé sur l'évaluation des besoins des entreprises du secteur en adaptant des filières de formation existantes en concertation avec les universités.
- Mise en place d'un fonds de soutien à la recherche et à l'innovation dans ce secteur.
- Renforcement de la compétitivité de l'offre offshoring.

1.3. Développement de zones d'activités

L'accès au foncier constitue un facteur d'attractivité pour l'investissement dans les secteurs d'activités économique. La pénurie du foncier constitue un véritable blocage à l'investissement.

Les zones d'activités vont regrouper un certain nombre d'activités économiques en un même lieu qui peuvent être complémentaires et se voient offrir un espace équipé réduisant voire mettant fin à des contraintes qui constituaient un blocage au développement des activités concernées telles que le foncier ou encore des services.

Les zones d'activités sont des plateformes équipées pour recevoir des activités économiques diverses. Elles sont le plus souvent dotées d'un bâtiment regroupant plusieurs services. Leur réalisation constitue une des conditions favorables au développement de certaines activités économique nécessitant un certain espace et une proximité de certains services.

Ainsi les zones d'activités sont à même de contribuer au développement de la région en s'inscrivant dans les orientations du PDR.

Les zones d'activités proposées sont localisées le long de l'axe Meknès Fès Taza desservi par le chemin de fer et par l'autoroute, mais de nombreuses zones d'activités sont également prévues dans les petites villes notamment dans les centres émergents destinées à recevoir des unités de transformation des produits agricoles et des produits de terroir. Il est à signaler l'absence de zone d'activités relevée à Azrou en dépit de son poids démographique et de son rayonnement territorial sur le Moyen Atlas ; de même qu'une zone d'activité sous forme de port sec dans la province de Moulay Yacoub servant principalement de zone de dépôt à des produits en importation temporaire transformés dans la zone industrielle.

La réalisation des zones d'activités relève de la compétence des communes, elles contribuent au développement économique qui relève du champ d'intervention de la Région, par conséquent des partenariats sont envisageables pour leur réalisation entre la Région et les communes concernées.

V.1– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

1.3. Développement de zones d'activités (suite)

Elles sont le plus souvent réalisées par des établissements semi publics mais peuvent également être le fait du secteur privé. La Région pourrait également être partie prenante en contribuant à réunir les conditions favorables à l'amélioration de l'attractivité dans le cadre de partenariat par un apport par exemple en terrain.

En complément des zones d'activités proposées ou programmés par les différents partenaires, il est proposé de doter la région d'une zone franche à proximité de l'aéroport

Aménagement d'une zone franche à proximité de l'aéroport

L'aéroport Fès-Saïss est aujourd'hui relié à plusieurs destinations européennes et à l'avenir il peut constituer un hub vers l'Afrique avec laquelle la Région Fès Meknès a les liens culturels et spirituels appelés à être renforcés. Par ailleurs des liaisons directes entre Fès et Agadir, Marrakech et Casablanca, permet à la région de tirer profit des retombés de ces trois destinations touristiques.

L'aéroport desservi par l'autoroute bénéficie de la proximité de la ville de Fès et d'un environnement favorable à son extension et la réalisation d'une zone d'activités.

Pour améliorer son attractivité et renforcer son rayonnement, la région peut se doter d'une zone franche à proximité de l'aéroport, dédiée au commerce, aux services et aux nouvelles technologies dont l'objectif est de faciliter l'installation des entreprises et le développement des activités économiques.

En effet l'installation d'entreprises dans la zone franche en plus des emplois qu'elle crée peut générer des activités de sous-traitance et de service dans la région.

Equipée en connexion à haut débit et comportant plusieurs services, elle sera dédiée aux entreprises du tertiaire commerce et services (banques, équipement sportifs et d'animation restauration, shopping, transport) et des nouvelles technologies qui peuvent être attirées par un environnement fiscal et réglementaire favorable.

Cette zone d'activité peut être en même temps dotée d'un terminal fret qui manque actuellement à cet aéroport international et qui ouvrirait la possibilité d'un trafic marchandise à l'import et l'export complétant la zone franche.

V.1– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

1.4. Aménagement de zones logistiques

Les zones logistiques sont des plateformes qui offrent un certain nombre de services (moyens et méthodes) de transport qui en fluidifient la manutention et le stockage de marchandises. Ce sont des zones qui permettent le regroupement, le tri et l'éclatement puis la redistribution de marchandises. Elles participent à l'objectif du PDR d'améliorer l'attractivité de la région contribuant ainsi à sa mise en œuvre. Les zones logistiques au même titre que les zones d'activités peuvent être le fait d'opérateurs privés ou semi publics mais auxquelles peut contribuer la Région.

L'investissement global requis pour le développement total de la 1ère tranche est d'environ 678 millions de dirhams environ (hors foncier) répartis comme suit : (i) Travaux hors-site : 93 millions de dirhams, (ii) Aménagement in-site : 76 millions de dirhams, (iii) Constructions (aménageur) : 94 millions de dirhams, (iv) Investissements privés : 415 millions de dirhams.

La mise en œuvre de ces projets se fera par une société régionale d'aménagement, de promotion et de gestion des ces zones dont la Région de Fès-Meknès sera actionnaire.

En complément des zones logistiques déjà identifiées, le consultant propose la réalisation d'un port sec localisé à Ain Taoujtate.

Aménagement d'un port sec

La position de la région Fès Meknès au carrefour de flux d'échanges, reliée à termes aux trois grands ports du pays (Nador, Tanger Med et Kenitra) par l'autoroute et le chemin de fer est favorable à la réalisation d'un port sec sous douane dont l'emplacement peut être localisé à Ain Taoujdate à côté de la zone logistique.

Les équipements et les installations du port sec permettront de stocker et de traiter un volume important de conteneurs et générer de emplois dans le conditionnement, l'emballage et les services.

1.5. Valorisation des ressources naturelles et culturelles à vocation touristique

La valorisation des ressources naturelles comme celles culturelles à vocation touristique peut se faire soit par la création d'espaces où sont exposés et mis en valeur par le biais de moyens de présentation ces ressources soit à organiser des manifestations où sont présentés aux touristes par différentes méthodes de communication de plusieurs médias.

Cette valorisation participe à mieux faire connaître la région. Elle est susceptible d'engendrer un plus grand engouement de visiteurs pour cette région et les inciter à y revenir. La création de centres pour des expositions thématiques ou de lieux dédiés pour des festivals réguliers Festival des musiques sacrées, festival de Volubilis, Festival du film d'animation, Festival des Aissaoua, pèlerinage des tijaniyines ... constitue des projets susceptibles de contribuer à un volet important de la mise en œuvre du PDR. Si de telles infrastructures ou manifestations sont le plus souvent le propre de la ville ou de la province, certaines activités de valorisation des ressources naturelles ou culturelles peuvent être d'une importance telle qu'il serait possible que la Région y contribue.

1.6- Projets structurants

Plusieurs villes ont fondé leur développement sur la réalisation de projets emblématiques qui véhiculent une image forte à laquelle est associé leur territoire (musée Guggenheim de Bilbao dans une région en déclin industriel, l'aménagement de la zone portuaire de Londres en quartier d'affaire où les traders ont remplacé les dockers, la bibliothèque de France dans le secteur Est de Paris rive gauche).

Ces équipements contribuent au renforcement de l'attractivité de la ville et de sa région et leur réalisation est souvent accompagnée de l'aménagement de leur environnement (nouvelle desserte en transport collectif, espace vert, traitement des espaces publics et du mobilier, réalisation de programmes de bureaux et d'équipements commerciaux)

Localisés souvent dans des grandes villes, leur réalisation relève des compétences propres des villes, mais la nature des programmes et leurs effets économiques impliquent des partenariats multiples qui incluent les Régions.

2- Appui aux secteurs productifs et promotion de l'emploi

2.1 Appui aux filières économiques

L'appui aux filières économiques a pour objet une intervention soit financière soit par la mise à disposition de bâtiments ou d'équipements, voire des mises en relation pour une meilleure valorisation des produits agricoles qu'ils soient animaux ou végétaux, mais également dans les secteurs de l'artisanat, des services, de l'économie numérique. L'appui peut se faire à chacun des niveaux de la filière depuis le cycle de production, à la transformation, au stockage, à la commercialisation. Ainsi chacun de ses appuis se traduit par une meilleure valorisation des produits concernés. Ces appuis concernent principalement des produits qui se caractérisent par une faible valorisation notamment les produits du terroir ou les produits artisanaux.

Ces appuis peuvent se traduire par une augmentation de la valeur ajoutée de la filière concernée et une augmentation de part de marché surtout sur le marché international. La Région peut contribuer au financement des appuis aux filières soit au niveau du financement soit par soit encore l'organisation de foire d'exposition vente de produits soit encore le financement de contribution à des foires à l'étranger.

si les filières devant faire l'objet d'appui portent notamment sur :

- Valorisation des filières agricoles (oignon, figuier, fruits, cerise, câpres, raisin de table, miel, lait, carroube, viande rouge, plantes médicinales et aromatiques, tannerie, filière du safran..)
- Valorisation du bois (protection des cèdres centenaires, aménagement et reboisement de zones forestières déboisées du fait des activités humaines ...)
- Valorisation de la filière de viande rouge dans la province de Boulemane depuis l'amélioration de l'alimentation de l'élevage ovin et caprin à la commercialisation sur pied (marché de gros) à l'abattage (abattoir moderne à Missouri) à la réfrigération et découpe des carcasses et autre valorisation dans une tannerie moderne)
- Production gestion et commercialisation dans le secteur artisanat
- Produits de terroir, produits bio
- Equipements dans le secteur automobile
- Matériaux de construction
- Textile et habillement
- Énergies renouvelables
- Economie numérique

Zone franche dédiée au commerce et aux nouvelles technologies

2.2- Soutien à la création de l'emploi aux PME et à l'économie sociale

Plusieurs outils peuvent constituer des catalyseurs de création d'emploi aussi bien dans les PME que dans l'économie sociale dans le cadre de la mise en œuvre du PDR. Les principaux soutiens qui semblent répondre aux attentes des intéressés sont d'ordre financier, fiscal, commercial et de formation. L'appui d'ordre financier peut prendre la forme de subvention ou de garantie de l'investissement mais aussi d'avantages fiscaux allant de l'exonération pendant une période donnée à la réduction du taux d'imposition. L'appui en formation consiste à offrir des modules de formation adaptés notamment en management de projets ou de gestion commerciale. L'appui commerciale peut prendre plusieurs formes comme par exemple l'accompagnement dans la recherche de marchés que la labélisation de produits ou encore leur certification, l'organisation de manifestations pour le grand public comme les foires spécifiques.

La Région peut être mise à contribution en termes de financement de campagnes publicitaires ou de manifestation ou mise à disposition de locaux d'exposition-vente.

Le Fonds collectif d'appui à l'artisanat prévu à Boulemane pourra être, généralisé à l'ensemble des territoires de la région.

L'appui au PME vise également à favoriser la création de l'emploi en faveur notamment des jeunes et des femmes les plus touchés par le chômage. Ce dernier constitue une préoccupation nationale et un enjeu majeur pour la région de Fès Meknès qui affiche des taux de chômage élevés, en particulier dans les grandes villes. Ce constat conduit à intégrer dans le PDR l'élaboration d'un programme régional de promotion de l'emploi et à renforcer le développer de l'économie sociale et solidaire de la région.

Elaboration d'un programme régional de promotion de l'emploi

Parallèlement à l'effort nécessaire pour la promotion de l'investissement pour générer la croissance et l'emploi, il est essentiel de mettre en place des dispositifs destinés à encourager la création de l'emploi (notamment par les PME, auto-entrepreneurs, les coopératives) et à faciliter l'intermédiation entre les entreprises et les demandeurs d'emplois.

Le programme régional de promotion de l'emploi comportera plusieurs outils et dispositifs à mettre en œuvre dont notamment :

- La mise en place d'un observatoire régional de l'emploi et des entreprises en partenariat avec l'Université, le HCP et la confédération des entreprises.
- La promotion de filières professionnelles dans les cursus universitaires et dans la formation professionnelle en partenariat avec les Universités et les entreprises destinées à améliorer l'employabilité des diplômés.
- La mise en place d'un dispositif d'intermédiation entre les entreprises et les demandeurs d'emplois.
- L'établissement d'un cahier de charges accordant la priorité, dans le cadre des marchés publics réalisés dans la région, aux entreprises qui embauchent la main d'œuvre locale.

Le programme de promotion de l'emploi peut être élaboré et mise en œuvre en partenariat avec le département de l'Emploi, l'ANAPEC et les entreprises de la région.

V.1– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

Développement de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire de la région offre un potentiel remarquable de développement dans une région riche de son artisanat, de ses produits de terroir et de son savoir faire. Constitué de coopératives, d'associations professionnelles et d'auto-entrepreneurs, le secteur couvre de multiples activités agricoles, artisanales, touristiques, commerciales et de services. Il est confronté à des difficultés d'organisation, de formation d'encadrement et d'accompagnement pour la promotion et la commercialisation des produits et des services.

Bien s'il génère des revenus et des emplois, le secteur de l'économie sociale et solidaire n'est pas suffisamment visible au plan institutionnel et sa gestion est éclatée entre plusieurs départements (Emploi, Artisanat, Jeunesse et Solidarité..)

Le Conseil Régional peut engager un programme ambitieux de développement et de promotion de ce secteur qui peut être décliné en projets et actions qui porteront notamment sur :

- L'établissement d'un diagnostic sur l'état des lieux du secteur sur la base (i) d'un recensement des coopératives opérant à l'échelle de la région selon les activités, la localisation, la taille, le profil, (ii) le repérage des contraintes et des dysfonctionnement du secteur et (iii), une évaluation des besoins en ressources humaines pour répondre aux besoins du marché. Ce diagnostic peut être établi en partenariat avec l'Artisanat, l'ODCO, l'Université et le HCP.
- La mise en place d'un centre d'appui, d'encadrement et de promotion des activités des coopératives dans le secteur d'économie sociale et solidaire en partenariat avec l'ODCO, en distinguant les trois composantes : production, gestion, et commercialisation.
- L'encadrement pourra s'appuyer sur les associations existantes et sur l'Université en créant des filières spécialisées dans la gestion administrative et financière des projets et sur la commercialisation des produits. Les encadrants peuvent être également des lauréats de l'économie sociale formé à l'université de Fès ou de Meknès et qui sont pour la plupart au chômage ou dans les centres d'appel. Ils seraient recrutés par les associations qui recevraient en contre partie des subventions pour les salaires et le fonctionnement. Ces jeunes diplômés peuvent être également recruté pour gérer les centres d'artisanat, de commercialisation ou autres réalisés par les ministères mais ne trouvant pas de gestionnaires.
- La création d'espaces de production, de commercialisation et de promotion des produits des coopératives à l'échelle de chaque province.

2.3- Renforcement de la formation professionnelle

La région dispose d'un potentiel de formation professionnel assez étoffé, mais qui ne couvre pas tous les besoins des secteurs d'activités économiques.

Plusieurs spécialités sont enseignées dans les établissements de la formation professionnelle, ce qui permet de couvrir une grande partie de la demande du marché de l'emploi. Cependant, il reste toute une partie de la demande insatisfaite alors que de nouveaux métiers font leur apparition et pour lesquels il n'est pas encore prévu de formation. Une adéquation entre l'offre des formations des établissements actuels et la demande de profils sur le marché dans la formation professionnelle est fortement requise.

La mise en place d'un observatoire de l'emploi regroupant tout à la fois des représentants des entreprises, des universitaires, des associations de jeunes à la recherche d'emploi et de l'administration en charge de l'emploi permettra d'identifier les nouveaux besoins de formation qui seront alors mis en place sous forme de nouvelles filières ou nouveaux modules par les établissements de formation. De nouveaux établissements de formation pourraient être nécessaires comme d'ailleurs de nouveaux équipements pour répondre à une augmentation quantitative ou qualitative de la demande. La Région pourrait contribuer dans le cadre de partenariats avec l'OFPPPT à ce renforcement de la formation professionnelle par la participation au financement de la mise en place de l'observatoire comme à celui de nouveaux équipements ou établissements.

- Dans la perspective de (i) consolidation des secteurs d'activités pour lesquels la région offre des avantages comparatifs et (ii) de diversification des activités, il est impératif de renforcer et d'adapter la formation aux besoins des entreprises notamment dans plusieurs filières à développer en particulier dans les secteurs suivants :
- Energies renouvelables et efficacité énergétique
- Economie numérique
- Métiers de l'artisanat
- Réhabilitation et sauvegarde du patrimoine
- Tourisme, restauration et animation
- Gestion, commercialisation et promotion des produits et services de l'économie sociale
- Secteur de l'automatisme pour la mécanique automobile et du machinisme agricole

V.1– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

2.4. Création d'espaces pour la valorisation, la commercialisation et la promotion des produits locaux

Les produits locaux ne sont pas nécessairement bien valorisés pour diverses raisons : mauvaise qualité du produit, de l'emballage, non transformation (vente à l'état brut), mauvaise commercialisation. C'est souvent au stade de la commercialisation que les producteurs rencontrent un blocage ou la mévente est très courante et le plus souvent seule une faible quantité de la production est écoulee.

Il s'est avéré que lorsque des espaces sont dédiés à l'exposition –vente comme dans les foires , il y a toujours une partie importante des produits qui sont vendus. Aussi la réalisation d'espaces permanents dédiés aux produits locaux leur permettrait de connaître une meilleure mise en valeur et une meilleure commercialisation grâce à une meilleure promotion auprès des acheteurs.

Ces espaces peuvent être créés par les provinces avec une contribution financière de la Région.

2.5- Construction de barrages et aménagements hydrauliques

La réalisation de plusieurs barrages et aménagements hydrauliques (canaux tête morte, périmètres hydro-agricoles, centrales hydro-électriques) prévus dans le cadre du Plan Maroc Vert dans la région Fès Meknès va contribuer à augmenter remarquablement la production agricole dans les zones irriguées directement touchées par ces aménagements et donc à contribuer à l'amélioration remarquable du PIB de la région en raison de l'importance des superficies touchées par ces aménagements hydrauliques.

Parmi ces projets, on notera le transfert des ressources de Mdez vers la plaine du Sais, la réalisation de plusieurs périmètres irrigués dans la province de Taounate. Il est proposé également de compléter ces projets par l'extension ou la création de périmètres irrigués dans le périmètre de Guigou situé le long de Moulouya dans la province de Boulmane.

Enfin, il est à signaler que l'agence de bassin de Sebou a engagé une étude d'identification des sites pouvant recevoir des micro-centrales électriques avec des barrages dont la réalisation serait réservée au secteur privé.

Si ces aménagements hydrauliques relèvent des compétences de l'Etat (ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement durable et des eaux et forêts), la Région peut toujours contribuer même symboliquement au niveau par exemple de (i) l'encadrement des irrigants, (ii) financièrement à l'achat de matériel de suivi de l'irrigation, (iii) ou en amont par la contribution à l'élaboration d'un document d'aménagement définissant des servitudes de protection des zones agricoles notamment à l'échelle de la plaine du Saïss.

V.1– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

Elaboration du schéma Directeur d'Aménagement Urbain à l'échelle de la plaine du Saïss

Le constat de l'occupation du sol à l'échelle de la plaine du Saïss révèle un étalement urbain qui concerne les deux grandes villes Fès et Meknès, mais également les centres urbains de la plaine qui enregistrent des taux de croissance élevés.

Cet étalement accentue la pression de l'urbanisation aux dépens des terrains agricoles de grande valeur et impacte les coûts des infrastructures et des services dont notamment le transport.

L'objectif du SDAU de la plaine vise à établir un état des lieux de l'occupation actuelle et des différentes formes d'empiètement sur l'espace agricole en vue de proposer une stratégie d'intervention pour le préserver. Le document devra en particulier déboucher sur l'élaboration d'une carte délimitant notamment :

- les zones d'urbanisation existantes et les perspectives de leurs évolutions futures de manière à maîtriser l'étalement urbain et privilégier le transport collectif.
- les servitudes de protection des terrains agricoles, forêts, patrimoine et zones inondables.
- les emprises des grandes infrastructures existantes ou à créer (autoroute, voie ferrée, voie rapide, zones industrielles, logistique, ...), plateformes intermodales.

Les orientations de ce document devront s'imposer aux autres collectivités territoriales et être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme à l'échelle des villes et des communes (SDAU et PA) et ses propositions accompagnées d'une stratégie opérationnelle de mise en œuvre.

L'élaboration du document se fera dans le cadre de concertation avec l'ensemble des partenaires et sa réalisation en partenariat avec les départements de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de l'Équipement.

2.6- Développement du savoir et de la recherche

Une région du savoir est un des attributs qui caractérisent la région Fès Meknès tel qu'il ressort du diagnostic de cette dernière qui possède cinq universités dont la plus vieille du monde et regroupent près du quart des étudiants du pays. Elle réunit ainsi un large potentiel de la connaissance, du savoir et de la recherche du pays. Un de ses chercheurs vient d'ailleurs se voir reconnaître la meilleure invention pour l'année 2017 à l'échelle internationale. De nombreux établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherches pourraient y être installés dans les prochaines années confortant sa place de choix dans l'économie du savoir à l'échelle nationale voire internationale contribuant ainsi à placer la région parmi celles qui se distinguent par le savoir et la recherche.

Dans le cadre de partenariat la Région avec d'autres régions à l'échelle internationale tel que le jumelage pourrait contribuer par des rapprochements à offrir les possibilités de rayonnement au niveau international de ses universités. De même qu'elle pourrait contribuer à encourager la recherche en créant des prix d'excellence pour des inventions.

La Région peut appuyer et accompagner les centres de recherches existants au sein des universités comme elle peut créer des concours entre chercheurs pour l'innovation dans les thèmes qui sont susceptibles d'intéresser le développement régional comme une meilleure gestion des ressources (eau, sol, énergie...)

Un pôle universitaire d'excellence

La région peut ambitionner de devenir un pôle universitaire d'excellence notamment dans certains filières et domaines en relation avec ses potentialités et son savoir faire.

On citera à titre d'exemples les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et des ressources en eau du tourisme, de la restauration du patrimoine,

Un partenariat fort de la Région avec les Universités et les entreprises peut être un moteur pour l'émergence de nouveaux champs de développement notamment en matière d'économie numérique et des énergies renouvelables deux secteurs attractifs pour l'investissement et créateurs d'emplois dans lesquels la Région de Fès Meknès pourra initier des projets novateurs.

3. Préservation/Valorisation des ressources, de l'environnement et du patrimoine

3.1- Protection contre les inondations

La région de Fès Meknès est confrontée à la problématique des zones inondables où plusieurs villes et sites sont exposés à des risques non maîtrisés.

L'agence de bassin a identifié les sites concernés pour lesquels un programme d'intervention est établi et plusieurs projets sont déjà engagés, en cours ou programmés dans les territoires des préfectures et provinces de Fès, Meknès, Taounate, Boulemane, El Hajeb, Moulay Yacoub, Ifrane. Les autres provinces (Taza et Sefrou) sont également concernées par cette problématique.

La Région peut s'engager dans des partenariats avec l'agence de Bassin à laquelle revient la responsabilité de la gestion des inondations, les Conseils provinciaux (ou préfectoraux) et les communes concernées dans des programmes de lutte contre les inondations.

3.2- Contribution à la généralisation des STEP notamment pour le traitement tertiaire

L'équipement en réseau d'assainissement et en station de traitement relève des compétences des communes qui peuvent s'appuyer sur le programme d'assainissement liquide géré par le MI qui contribue au financement des stations d'épuration. Si Fès et Meknès disposent de leur station de traitement des eaux usées de nombreuses petites villes de la région en sont dépourvues notamment dans les provinces d'El Hajeb, d'Ifrane, Sefrou.

Pour favoriser la synergie entre les interventions et améliorer leurs impacts, le choix devra porter en priorité sur villes objet d'un programme intégré de mise à niveau comportant outre la STEP, l'amélioration de la voirie, la réalisation d'une zone d'activité, la lutte contre les inondations, la restructuration ect

Le niveau du traitement de la station portant sur le tertiaire sera encouragé car il permet la réutilisation des eaux traitées à des fins agricoles ou d'arrosage des espaces verts.

3.3- Traitement et valorisation des déchets

Le traitement des déchets solides fait l'objet d'un programme géré par le MI (Plan National des Déchets Ménagers) qui contribue au financement des décharges contrôlées réalisées souvent dans le cadre d'un partenariat intercommunal.

Si les grandes villes de la région disposent de leurs décharges contrôlées, la plupart des petites villes sont confrontées à l'absence de traitement de leur décharge.

Signalons que l'un des plus grands problèmes auxquels se heurte le PNDM est la localisation de la décharge elle-même. Les populations refusent d'être à proximité de la décharge ce qui explique que la difficulté à trouver un espace pour la décharge et donc le retard que prend le PNDM.

3.4- Protection et valorisation des parcs naturels et préservation des forêts

La forêt dans la région s'étend sur près de 1,2 Mha et représente 14% de la forêt nationale ; sa préservation et son développement s'impose comme une nécessité de conserver cette caractéristique de la région. Ceci est d'autant plus nécessaire que la forêt fournit un certain nombre de produits et sous-produits du bois sans souligner le rôle de protection des terres contre l'érosion pluviale et sa capacité à retenir l'eau.

De ce fait la forêt connaît une surexploitation au point de constituer une véritable menace de désertification. Aussi un certain nombre d'actions sont nécessaires pour le maintien en état et engendrer un développement réel de la forêt dans la région. Certes l'administration en charge du secteur gère un grand parc national dit de Tazzaka (à 20 km de Taza sur environ 700 ha) et va mettre en place un très grand parc à Ifrane (sur 500 Km² abrite la plus grande forêt de cèdres du Maroc), comme elle prévoit d'instaurer trois SIBE, en complément des SIBE déjà existants à Taza et à Sefrou , mais cela ne couvre pas toute la forêt et des efforts sont encore à faire pour reboiser les zones déboisées, pour tracer des tranchées anti feu, pour tracer des pistes forestières.

La Région en collaboration avec l'administration en charge des eaux et forêts pourrait contribuer financièrement aux coûts de reboisement et autres actions visant le développement et la protection de la forêt dans le cadre de programmes intégrés comportant l'aménagement de gîtes et d'itinéraires touristiques, l'appui au produit de terroir (apiculture, plantes aromatiques.)

Le domaine forestier est exposé une pression de surpâturage et à la surexploitation, mais offre un potentiel remarquable pour développer des activités de tourisme respectueux de l'environnement ainsi qu'au développement de produits de terroir.

3.5- Préservation du patrimoine

La région dispose de trois sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial et d'autres monuments faisant parti du patrimoine matériel comme ceux des villes de Sefrou et de Taza Si la préservation du patrimoine classé au niveau mondial est exigée au risque de perdre ce rang, celle des autres monuments du patrimoine est tout autant nécessaire.

Mais la région se distingue aussi par un riche patrimoine immatériel dont une partie est préservée comme les champs du Malhoun mais pas de façon organisée. Un travail d'anthologie reste à faire pour tous ces patrimoines immatériels. De même que des manifestation ou festival comme celui de Fès sur les chansons soufi restent à faire. La création prévue d'un institut du Moyen Atlas à Immouzer Marmoucha va dans ce sens de la préservation du patrimoine. La Région devrait accorder une attention particulière à la préservation de son patrimoine qui est très riche. Elle peut contribuer au financement de monuments historiques en partenariat avec les administrations concernées comme elle peut financer des manifestations ou festivals.

3.6- Elaboration du programme énergétique régional

La consommation de l'énergie constitue un enjeu pour les ménages, les entreprises et le pays posé en termes de coûts de l'énergie, de pollution générée et de dégradation de l'environnement dans plusieurs secteurs d'activités (agriculture, artisanat, industrie, transport logement, notamment en milieu de montagne où le chauffage des ménages accentue la pression sur la forêt).

L'objectif d'établir un programme énergétique régional est de disposer d'un état des lieux en matière de consommation et de définir des orientations en matière de production et de consommation et la place des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la région.

V.1– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

Dans ce sens, le programme énergétique régional comporte plusieurs composantes :

- Etablissement d'un bilan de la consommation des énergies à l'échelle de la région et des émissions des gaz à effet de serre. Ce bilan portera sur les secteurs d'activités (agriculture, industrie, artisanat, commerce, administration et service, logement et transport.),
- Production de l'énergie renouvelable (éolienne et solaire), sur des sites identifiés dans la région en concertation avec les organismes en charge du secteur (Département de l'énergie, ONEE, MASEN)
- Valorisation des déchets et récupération de l'énergie
- Programme de haute qualité environnementale visant l'amélioration de l'isolation thermique des constructions publiques et l'introduction de l'énergie renouvelable (écoles, centres de santé) notamment en zones de montagne et le remplacement de l'usage du bois dans les hammams et les fours traditionnels dans les métiers traditionnels comme les porteries
- Programme d'appui aux ménages et aux petites entreprises pour l'isolation thermique des constructions et leur équipement en panneaux solaires (mise en place d'un dispositif de conseil en économie d'énergie en partenariat avec les professionnels et d'un fonds de soutien pour l'investissement en équipement dans le secteur.
- **Organisation d'une filière économique autour de la question des énergies renouvelables**
- Soutien et promotion d'unités de production de panneaux solaires et des unités photovoltaïques destinées au marché national et pour équiper les installations et les constructions.
- Mise en place, en partenariat avec l'université et la formation professionnelle de cursus de formation adaptés au secteur des énergies renouvelables.
- Promotion et soutien de la recherche et de l'innovation dans le secteur des énergies renouvelables.

Le programme énergétique régional sera élaboré dans le cadre de concertations élargies et à engager en partenariat avec, départements de l'Energie, de l'Environnement, Université, ONEE, MASEN, ADERE

4- Réduction des déficits persistants et des inégalités territoriales

Le diagnostic a révélé un déficit persistant dont souffrent de nombreux territoires de la région confronté à des difficultés d'accès au service de base, d'enclavement, à des carences dans le milieu urbain marqué parfois par l'absence d'équipements structurants.

La résorption de ces déficits relève de plusieurs programmes en cours dont notamment le FDR, la mise à niveau urbaine, le PNRR, PAGER et le PERG. Les interventions relèvent des communes concernées dans le cadre de partenariats avec l'Etat et les organismes publics concernés

La réduction des déficits sociaux et des inégalités territoriales figure parmi les objectifs stratégiques du PDR de Fès- Meknès déclinés en plusieurs sous-objectifs. La Région est appelée à s'engager dans les interventions dans ce domaine en appui aux initiatives engagées par les communes et les organismes publics concernés. Elle doit affectée 40% de son budget à la réduction des déficits en matière d'accès aux services de base en milieu rural au titre des projets financés par le FDR. Cela concerne l'accès à l'eau potable, électricité, école, santé ainsi que le désenclavement.

Le PDR propose d'intégrer parmi les interventions de la Région des programmes dans ses secteur qui portera en priorité sur les communes les moins bien desservies par ces services en s'appuyant sur le diagnostic établi qui classe les communes selon l'indice de déficit relevé par le RGPH 2014.

En annexe des cartes et des tableaux mentionne les communes concernées peut servir de base pour établir les priorités en matière d'intervention.

V.1– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

4.1- Equipements et mise à niveau urbaine

La réalisation des équipements urbains (abattoir, marché de gros, souk...) relève souvent des communes appuyées financièrement par l'Etat et par le recours à l'emprunt auprès du FEC pour ces équipements considérés comme générateurs de revenus et d'emplois.

La région de Fès Meknès peut apporter son appui au financement de ces équipements en accordant la priorité à ceux inscrits dans une démarche intégrée en complément à une action d'appui à une filière (ex 1 abattoir avec appui à une filière de viande rouge et mise à niveau urbaine, ex 2 marché de gros avec appui aux filières agricoles, ex 3 souk avec un projet de désenclavement).

La mise à niveau urbaine fait l'objet d'un programme financé par le MI dans le cadre de partenariats avec les villes concernées et dont les interventions portent souvent sur le la voirie, l'éclairage public, l'aménagement des espaces verts et de l'espace public.

Au regard du déficit enregistré en matière de développement urbain dans les villes de la région de Fès -Meknès et de leurs impacts sur la création de la richesse et de l'emploi, l'intervention de la Région dans ce secteur figure parmi les priorités du PDR.

Il s'agit pour la Région d'accompagner les programmes identifiés et de les compléter selon les cas par des composantes portant sur l'appui aux filières économiques, sur l'aménagement de zones d'activités, de traitement de l'assainissement de la valorisation des déchets solides ou de renforcement du système de transport interurbain.

La démarche préconisée se veut intégrée en prenant en compte l'échelle d'intervention en distinguant en particulier :

- La mise à niveau des grandes villes (Fès, Meknès Taza), qui appelle une intervention massive de l'Etat comparable à son engagement financier dans les grandes villes du pays (ex Rabat, Tanger, Marrakech), l'objectif étant de profiter du dynamisme de ces pôles, de l'amplifier pour le diffuser au reste du territoire de la région notamment à travers le développement du numérique.
- La mise à niveau des petits centres urbains pour lesquels les programmes sont moins ambitieux.
- Le renforcement de centres urbains existants dont le potentiel permet de faire émerger de véritables pôles de développement

Dans les tous les cas, l'intervention de la Région comporte un volet de plaidoyer auprès des partenaires concernés et d'implication financière sur un des volets du programme de la mise à niveau urbaine en rapport avec ses compétences propres, dans l'objectif de le compléter ou de favoriser davantage de synergie. L'exemple du développement d'un pôle urbain à Ain Taoujdate illustre

Développement d'un pôle urbain à Ain Taoujdate

Situé à mi chemin entre Fès et Meknès et accessible par l'autoroute et le chemin de fer, le centre de Ain Taoujdate enregistre une croissance élevée, alimentée par des flux de main d'œuvre agricole saisonnière qui finit par s'installer définitivement. Le centre fait l'objet de plusieurs projets identifiés dans l'ancien SRAT dont une grande zone logistique accessible par un échangeur (en cours de réalisation) qui à terme sera reliée à l'autoroute vers Tanger Med.

D'autres projets ont été également identifiés dont une zone d'activités, STEP, salle couverte...

Le centre offre une opportunité d'en faire un futur pôle urbain desservi par le futur RER reliant Fès et Meknès et comportant notamment une zone logistique, des équipements structurants et des zones d'urbanisation nouvelle.

Il s'agit de coordonner tous ces projets prévus à Ain Taoujdate dans le cadre d'un document d'urbanisme et d'aménagement décliné en programme d'actions et élaboré selon une démarche intégrée, de manière à favoriser la synergie entre les différentes composantes et accompagné des modalités de sa mise en œuvre.

Le projet peut être engagé en partenariat avec plusieurs départements (Equipement, Industrie, Urbanisme, Habitat).

La Région pourra contribuer au financement de l'étude et la réalisation de certains volets qui relèvent de sa compétence comme la zone logistique, port sec, formation professionnelle.

V.1– Projets stratégiques non chiffrés du PDR

4.2- Amélioration de l'accès aux services de base en milieu rural (eau, électricité, école, santé)

L'amélioration de l'accès aux services de base constitue une des priorités du PDR de Fès Meknès dans une région confrontée à un déficit persistant dans ce domaine.

En effet, on ne peut pas espérer un développement durable et inclusif dans un contexte où une partie du territoire de la région et sa population ne bénéficie pas de ces services.

L'ensemble de ces services fait l'objet de programmes nationaux déclinés à l'échelle de chaque région (Enseignement, Santé, PAGER, PERG, INDH).

La Région, sans se substituer à ces programmes devra les accompagner, les compléter et les amplifier selon les cas par des actions ou des projets visant à améliorer le fonctionnement des installations et des services rendus à la population.

En plus de l'accès à l'eau, électricité, école et santé), la Région pourra contribuer financièrement à l'amélioration des équipements existants (protection thermique des bâtiments en milieu rural et en montagne en particulier, accès à internet, équipement en bibliothèque mobile pour un ensemble d'écoles, transport scolaire, renforcement de l'encadrement des centres de santé etc..).

La priorité devra être accordée aux territoires selon leur niveau de déficit en privilégiant une démarche intégrée qui articule cet objectif d'amélioration de l'accès aux services de base à d'autres interventions de la Région dans d'autres domaines, dans le même territoire.

4.3- Désenclavement (pistes, routes provinciales ou communales)

La problématique de l'enclavement est posée en termes de difficultés d'accès pour certains territoires de la région notamment une partie des zones de montagne (dont la totalité couvre la moitié de la région). Il est également posé pour l'ensemble du territoire de la région au regard de l'état dégradé des routes provinciales et communales.

Dans les deux cas, le désenclavement est pris en charge par des programmes publics (PNRR, programme d'amélioration des routes) en partenariat avec les Conseils provinciaux et les communes concernées.

Conformément au choix arrêté par le PDR de Fès Meknès, la Région devra apporter son appui financier à la mise en œuvre de ces programmes notamment en complément de ses interventions dans les territoires retenus selon une démarche intégrée.

4.4- Promotion de centres émergents

En dehors de trois villes (Fès Meknès Taza) l'armature urbaine de la région est composée de nombreux petits centres urbains de taille réduite, de base économique fragile et souvent sous-équipés.

En dépit de leur sous-équipement, ces centres urbains jouent un rôle majeur dans l'optimisation de l'accès aux équipements et aux services pour les populations de leurs territoires environnants. Ils assurent le rôle d'interface entre les milieux rural et urbain. Leur renforcement passe par l'amélioration de leur niveau d'équipement par la promotion d'activités notamment dans les secteurs de la transformation des produits agricoles, de terroir et des services.

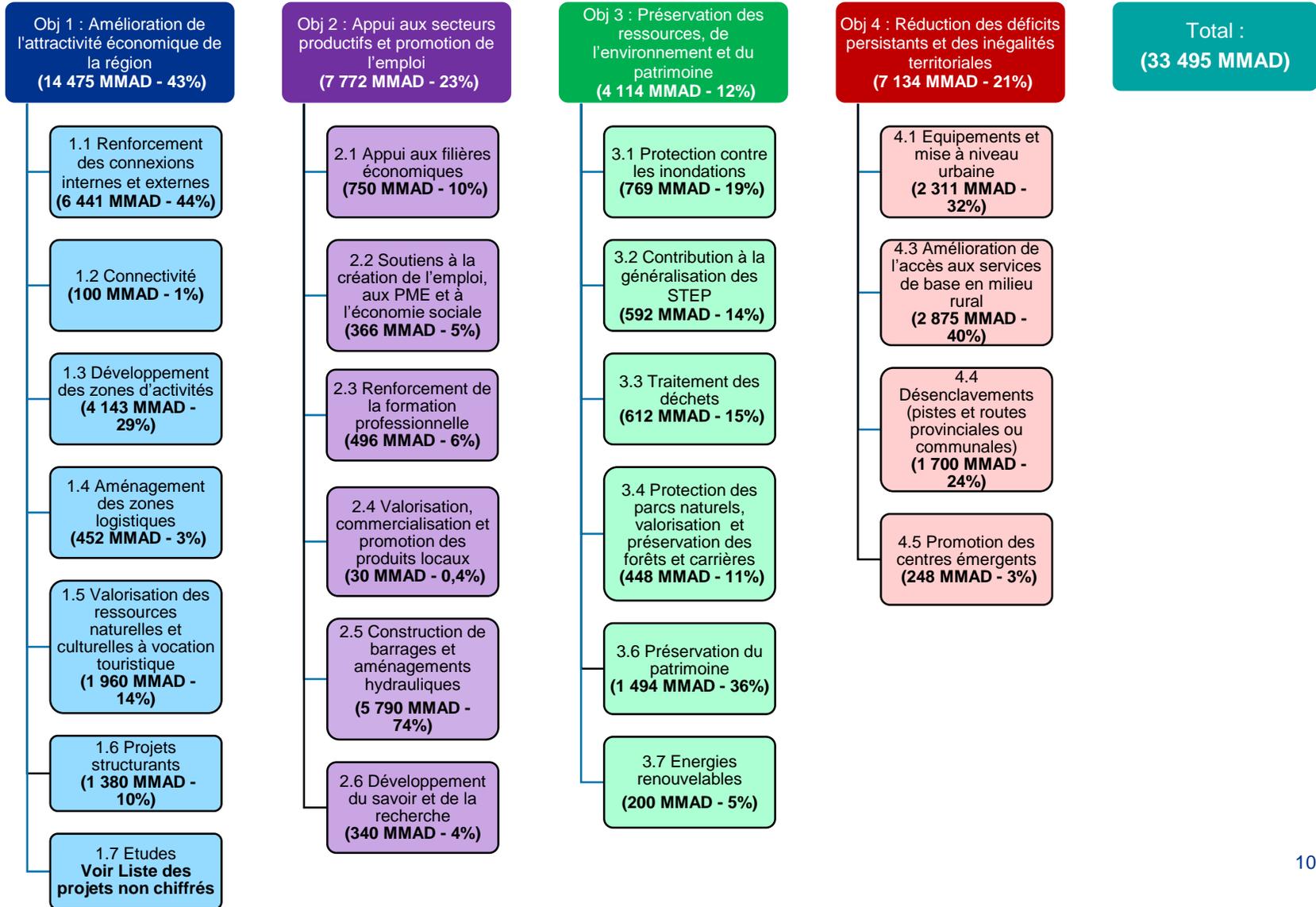
Le choix de renforcer des centres émergents figure parmi les priorités arrêtées par le PDR. Dans ce sens, l'intervention de Région devra s'inscrire dans une démarche intégrée et porter prioritairement sur les centres qui enregistrent un dynamisme démographique et économique et assurent un rôle polarisant sur leurs territoires environnants en prenant en compte l'équité territoriale. Dans ce sens, le programme d'intervention de la Région dans ce domaine portera sur 3 à 4 centres urbains par province de sorte à couvrir l'ensemble du territoire de la région.

Ainsi en complément des centres émergents déjà identifiés dans les province d'Ifrane, de Taounate et de Boulemane , le PDR propose de les compter par des centres dans les provinces de Taza, El Hajeb, Sefrou et Meknès.

V.2– Projets chiffrés du PDR

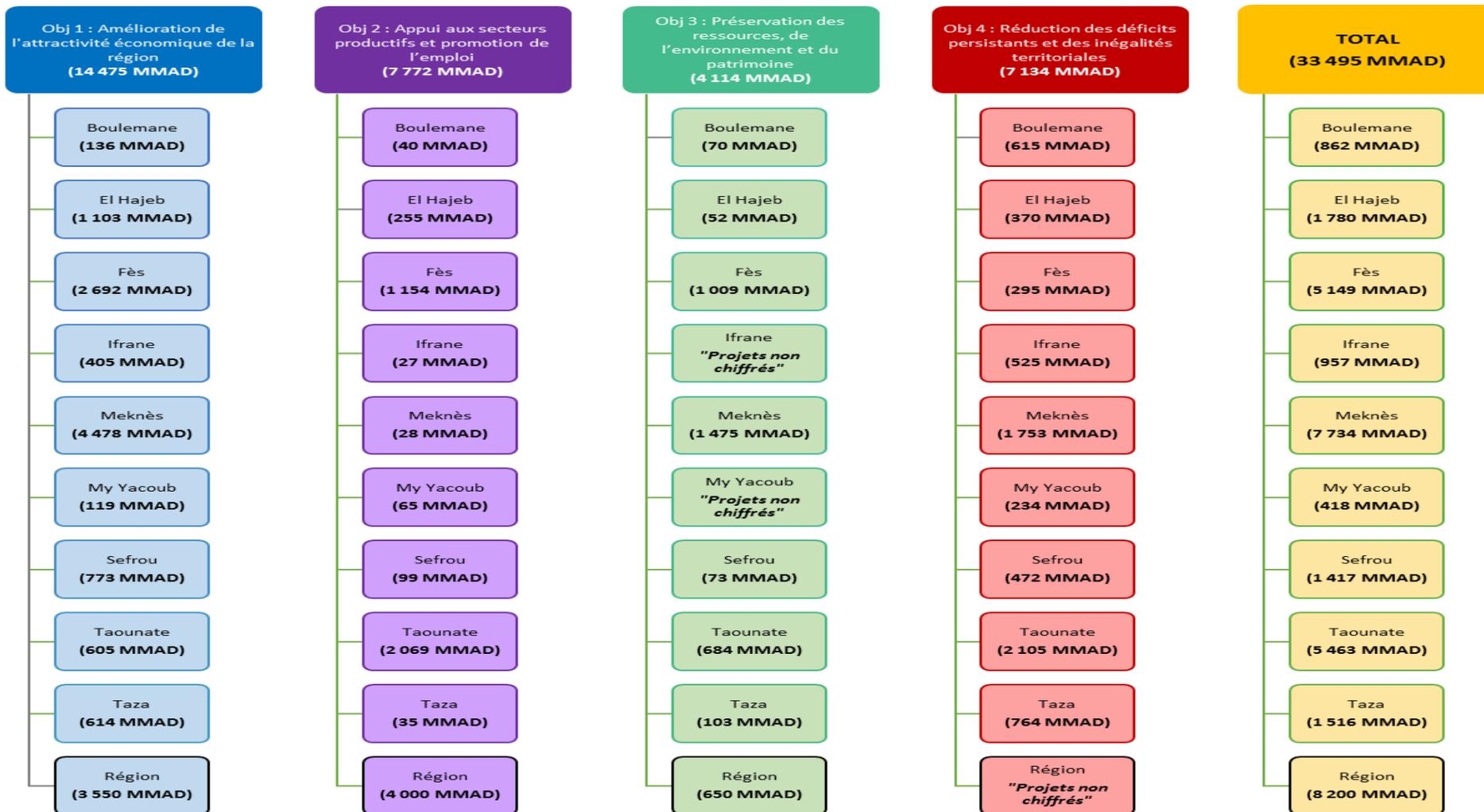
V.2– Projets chiffrés du PDR

Matrice des projets par objectif et par composante



V.2– Projets chiffrés du PDR

Matrice des projets par objectif et par territoire



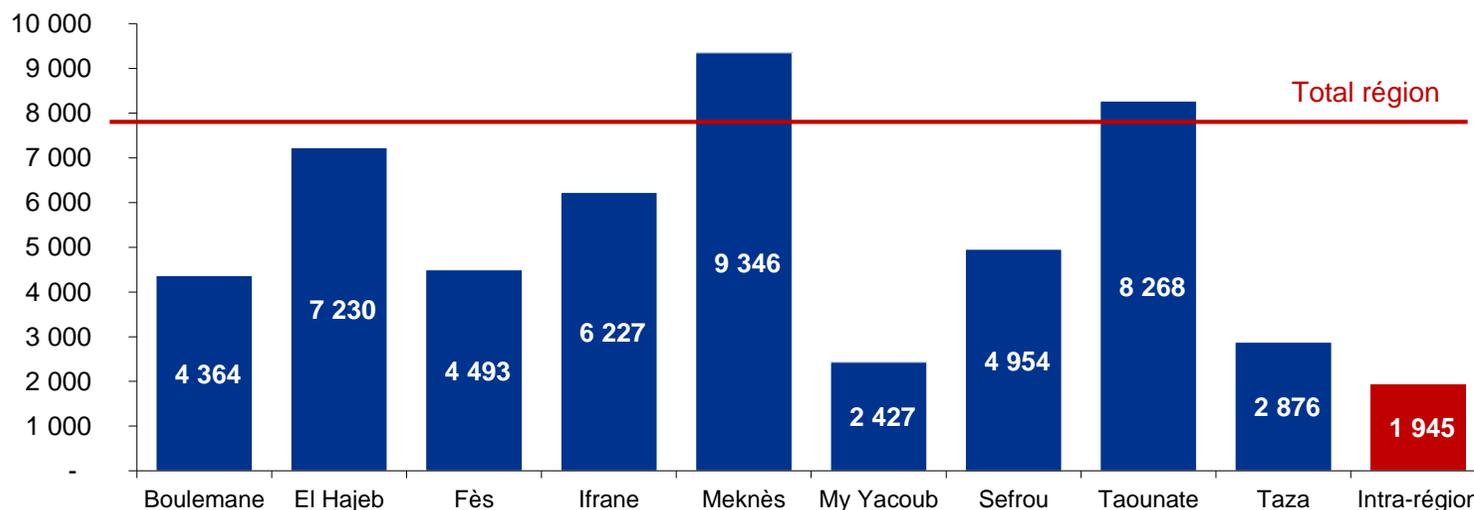
Coût des projets par habitant et par province

V.2– Projets chiffrés du PDR

Analyse du total coût des projets par habitant et par province

Province	Nb de projets	Total coût (MMAD)	Population	Coût par hab. (en DH)
Boulemane	11	862	197 475	4 364
El Hajeb	16	1 780	246 173	7 230
Fès	52	5 149	1 146 088	4 493
Ifrane	10	957	153 771	6 227
Meknès	31	7 734	827 479	9 346
My Yacoub	5	418	172 311	2 427
Sefrou	20	1 417	285 938	4 954
Taounate	17	5 463	660 736	8 268
Taza	11	1 516	526 986	2 876
Intra-région	10	8 200	4 216 957	1 945
Total Projets	183	33 495	4 216 957	7 943

Projets identifiés - Total coût par habitant (en DH)

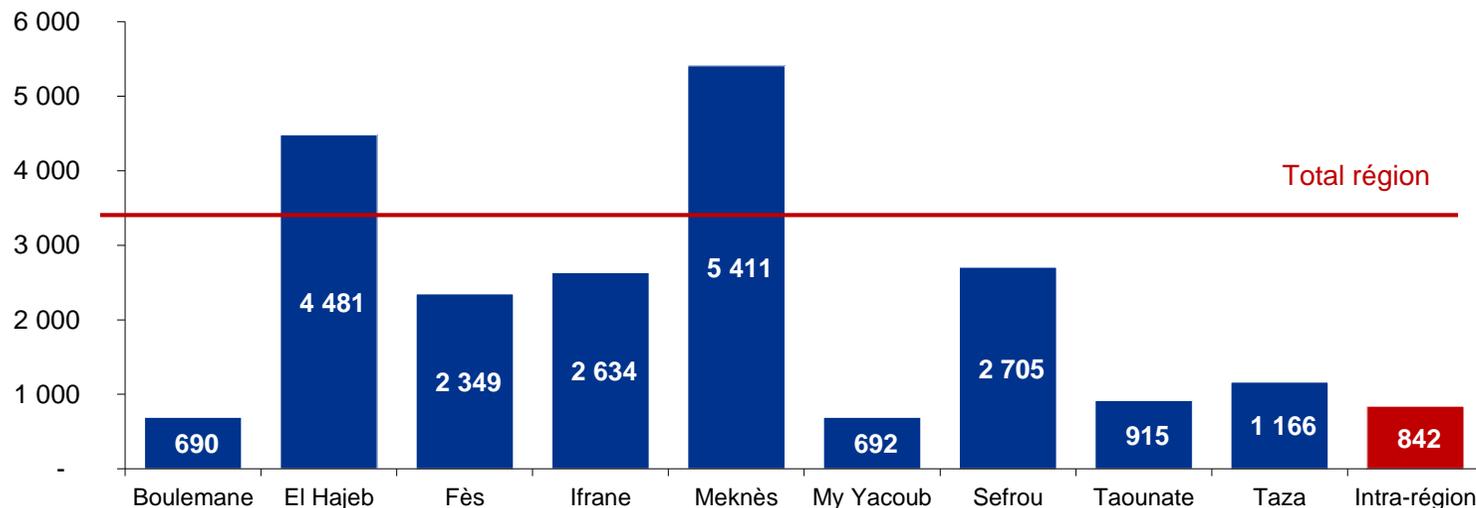


V.2– Projets chiffrés du PDR

Objectif 1 - Analyse du total coût des projets par habitant et par province

Province	Nb de projets	Total coût (MMAD)	Population	Coût par hab. (en DH)
Boulemane	2	136	197 475	690
El Hajeb	7	1 103	246 173	4 481
Fès	22	2 692	1 146 088	2 349
Ifrane	2	405	153 771	2 634
Meknès	19	4 478	827 479	5 411
My Yacoub	2	119	172 311	692
Sefrou	10	773	285 938	2 705
Taounate	3	605	660 736	915
Taza	3	614	526 986	1 166
Intra-région	5	3 550	4 216 957	842
Total Projets	75	14 475	4 216 957	3 433

Objectif 1 - Projets identifiés - Coût par habitant (en DH)

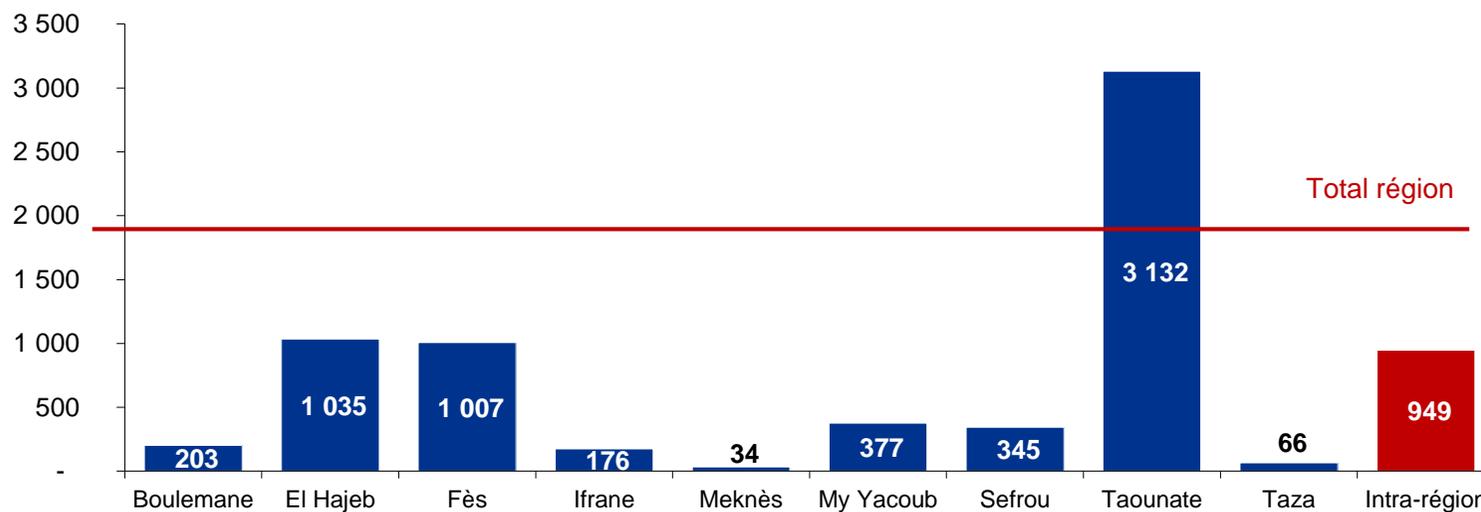


V.2– Projets chiffrés du PDR

Objectif 2 - Analyse du total coût des projets par habitant et par province

Province	Nb de projets	Total coût (MMAD)	Population	Coût par hab. (en DH)
Boulemane	6	40	197 475	203
El Hajeb	3	255	246 173	1 035
Fès	11	1 154	1 146 088	1 007
Ifrane	3	27	153 771	176
Meknès	2	28	827 479	34
My Yacoub	2	65	172 311	377
Sefrou	1	99	285 938	345
Taounate	6	2 069	660 736	3 132
Taza	2	35	526 986	66
Intra-région	1	4 000	4 216 957	949
Total Projets	37	7 772	4 216 957	1 843

Objectif 2 - Projets identifiés - Coût par habitant (en DH)

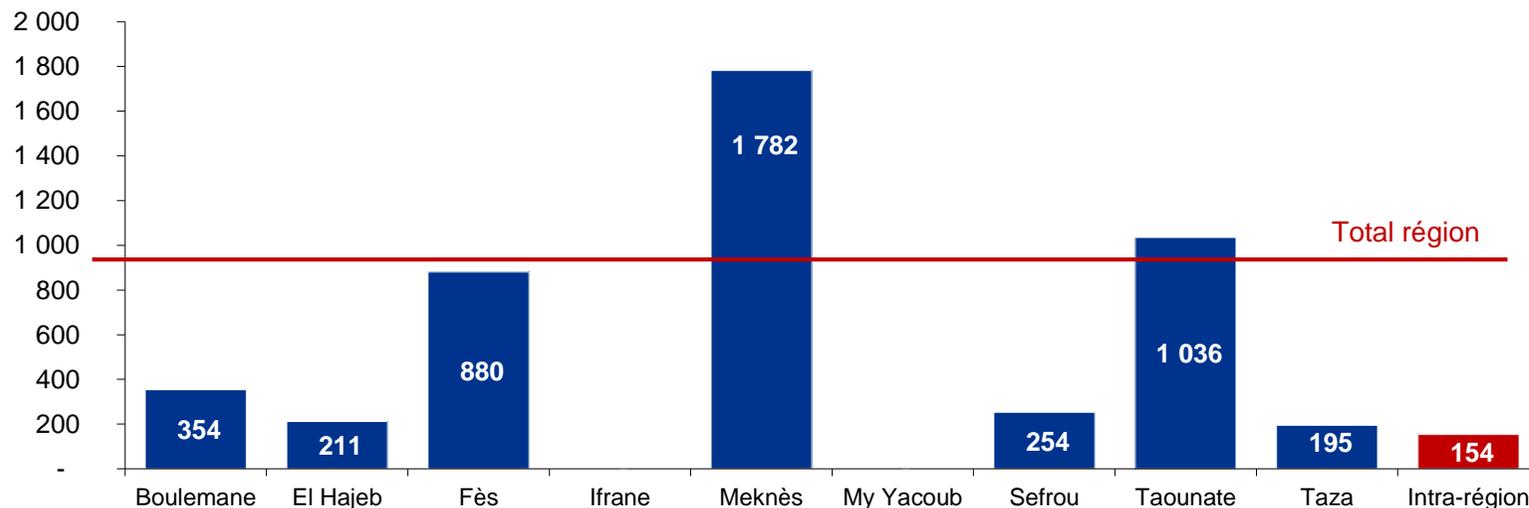


V.2– Projets chiffrés du PDR

Objectif 3 - Analyse du total coût des projets par habitant et par province

Province	Nb de projets	Total coût (MMAD)	Population	Coût par hab. (en DH)
Boulemane	1	70	197 475	354
El Hajeb	1	52	246 173	211
Fès	12	1 009	1 146 088	880
Ifrane			153 771	-
Meknès	6	1 475	827 479	1 782
My Yacoub			172 311	-
Sefrou	2	73	285 938	254
Taounate	3	684	660 736	1 036
Taza	2	103	526 986	195
Intra-région	4	650	4 216 957	154
Total Projets	31	4 114	4 216 957	976

Objectif 3 - Projets identifiés - Coût par habitant (en DH)

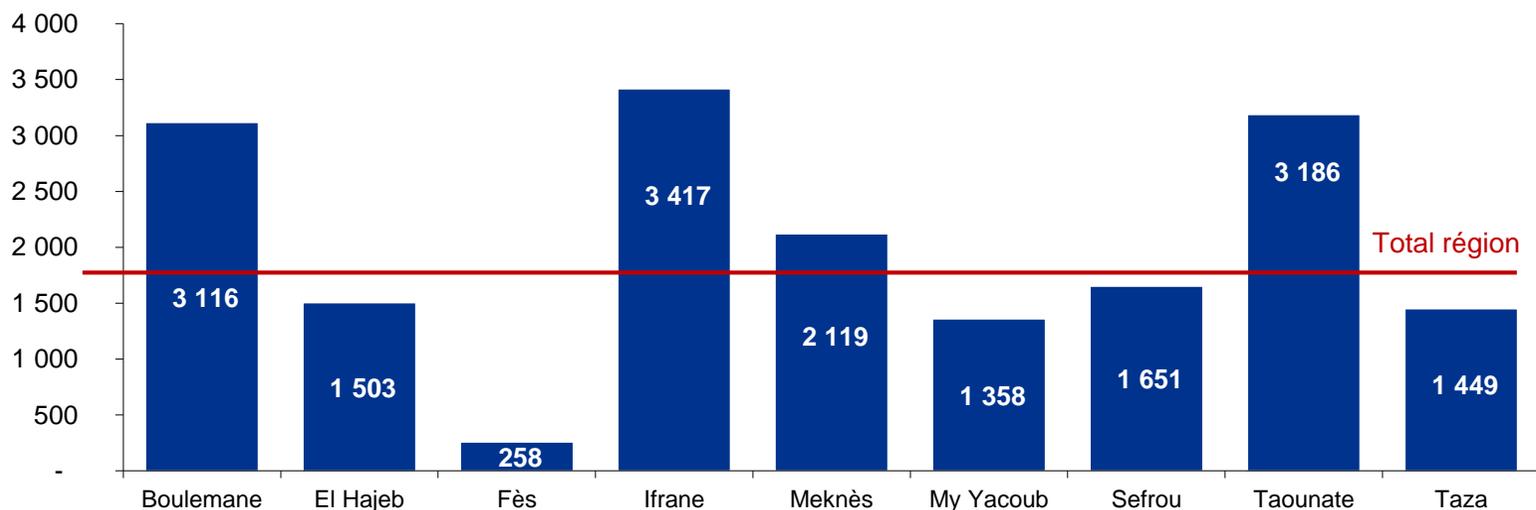


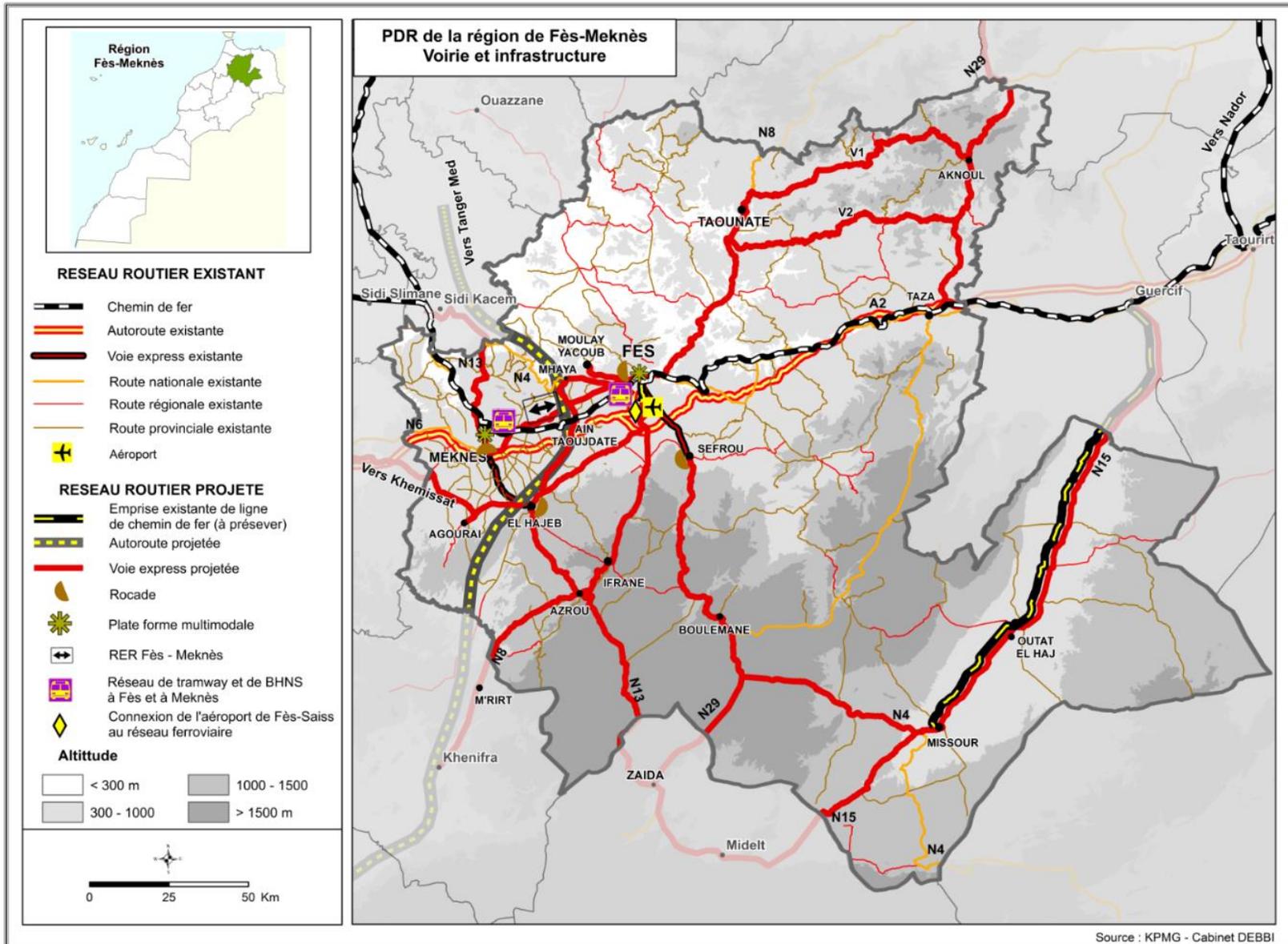
V.2– Projets chiffrés du PDR

Objectif 4 - Analyse du total coût des projets par habitant et par province

Province	Nb de projets	Total coût (MMAD)	Population	Coût par hab. (en DH)
Boulemane	2	615	197 475	3 116
El Hajeb	5	370	246 173	1 503
Fès	7	295	1 146 088	258
Ifrane	5	525	153 771	3 417
Meknès	4	1 753	827 479	2 119
My Yacoub	1	234	172 311	1 358
Sefrou	7	472	285 938	1 651
Taounate	5	2 105	660 736	3 186
Taza	4	764	526 986	1 449
Total Projets	40	7 134	4 216 957	1 692

Objectif 4 - Projets identifiés - Coût par habitant (en DH)





Source : KPMG - Cabinet DEBBI

**PDR de la région de Fès-Meknès
Développement des zones d'activités**

LEGENDE

▭ Limite province/préfecture

**Projets chiffrés et non chiffrés
selon le secteur d'activité**

Projets chiffrés

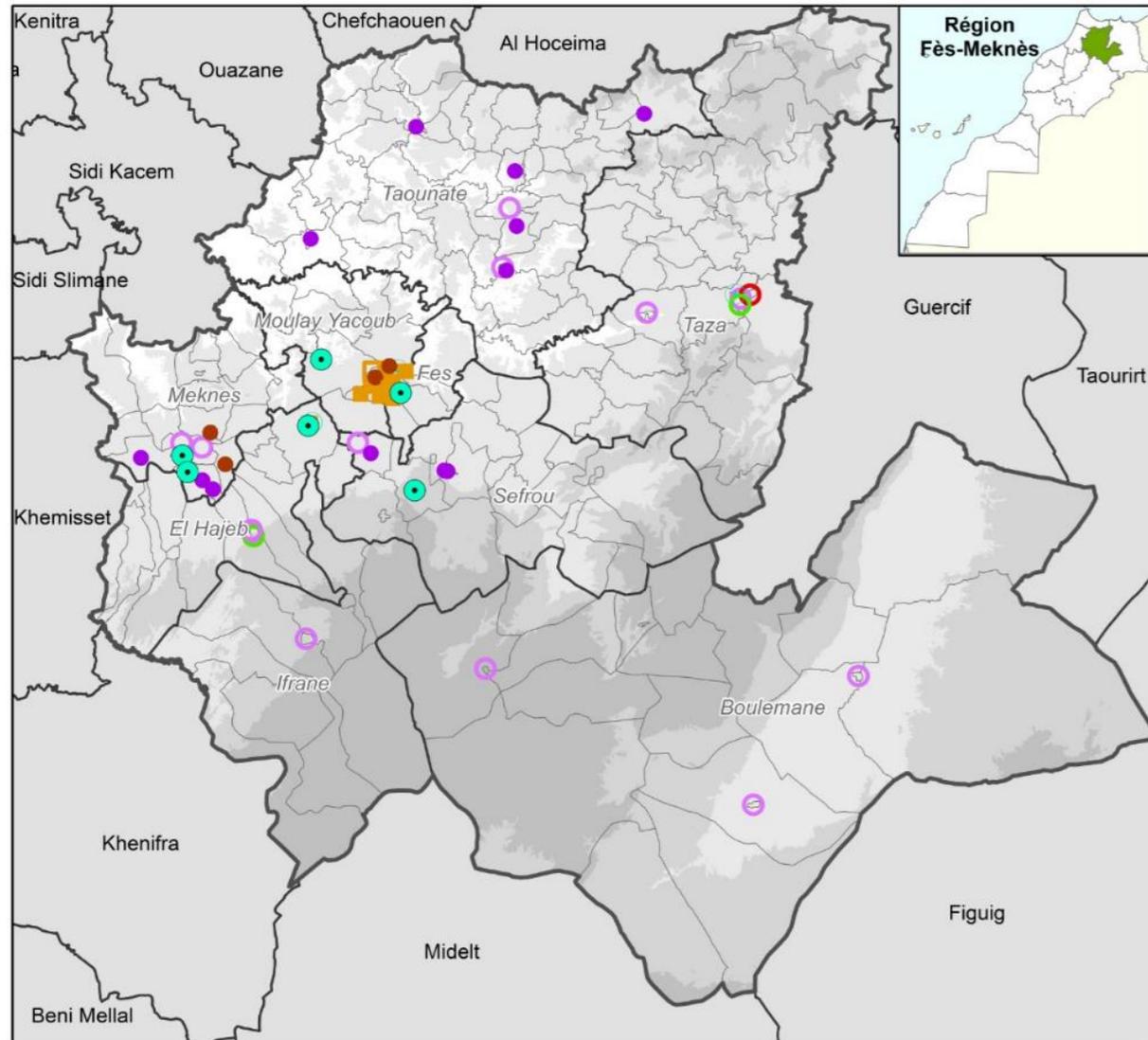
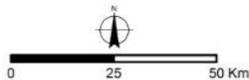
- Artisanat
- Commerce et services
- Industrie
- Zone logistique

Projets non chiffrés

- Artisanat
- Commerce et services
- Industrie
- Zone logistique
- Tourisme

Altitude

- | | |
|--------------|---------------|
| □ < 300 m | □ 1000 - 1500 |
| □ 300 - 1000 | □ > 1500 m |



KPMG - Cabinet DEBBI

PDR de la région de Fès-Meknès
Projets structurants, mise à niveau urbaine et promotion des centres émergents

LEGENDE

□ Limite province/préfecture

Projets chiffrés et non chiffrés

Projets chiffrés

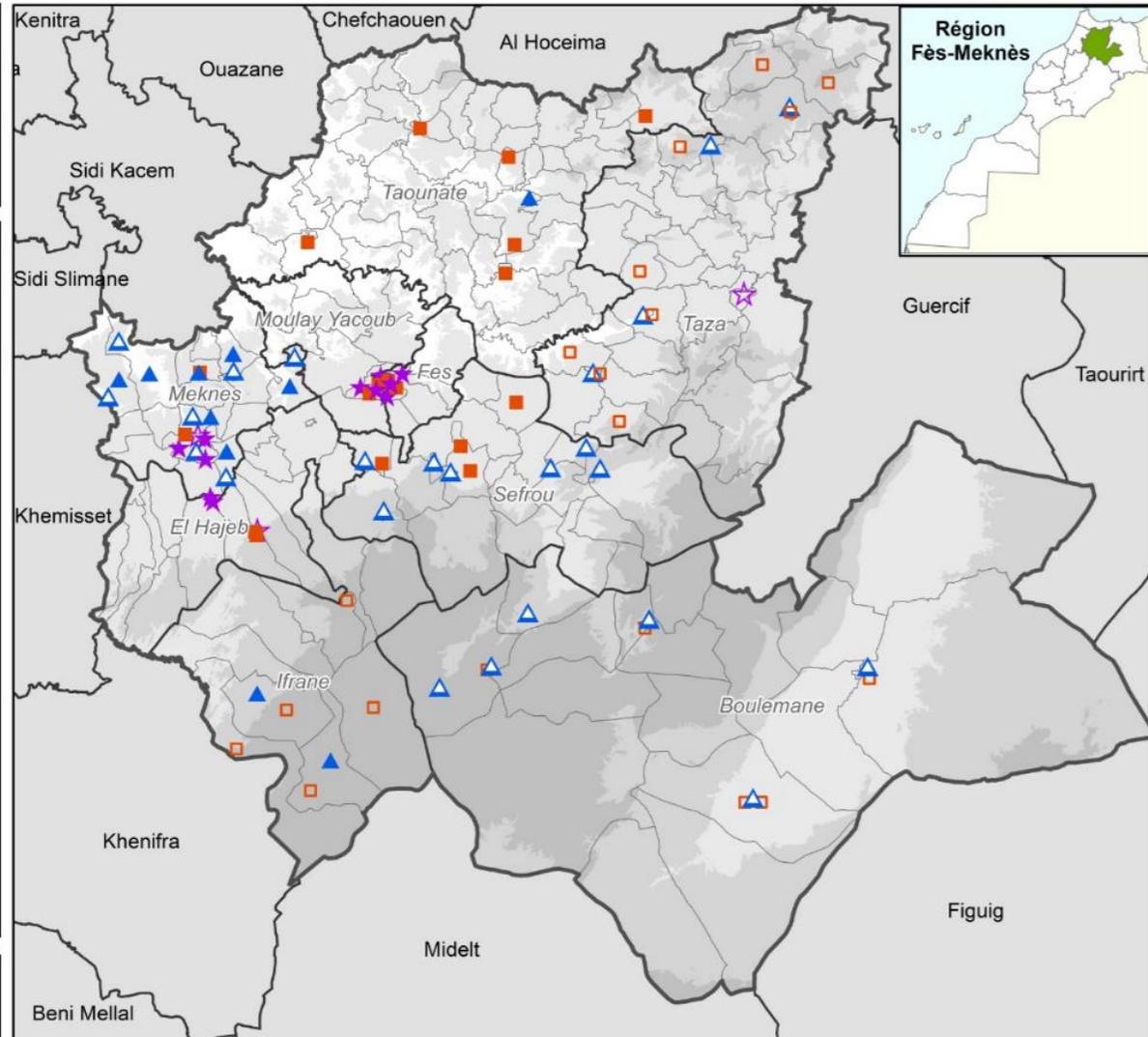
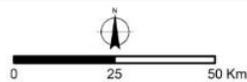
- ★ Projet structurant
- Equipement et mise à niveau urbaine
- ▲ Promotion des centres émergents

Projets non chiffrés

- ★ Projet structurant
- Equipement et mise à niveau urbaine
- ▲ Promotion des centres émergents

Altitude

- < 300 m
- 300 - 1000
- 1000 - 1500
- > 1500 m

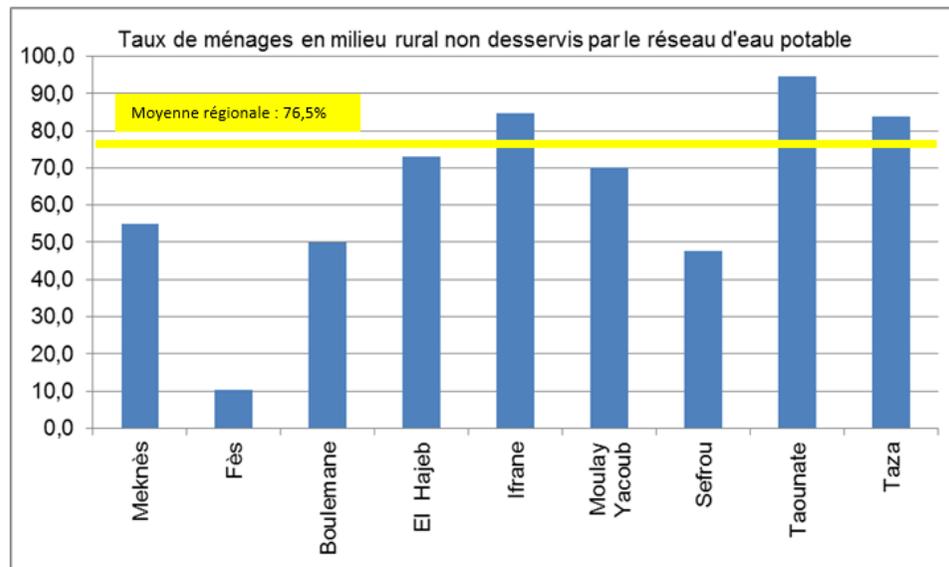


Synthèse des projets d'accès aux services de base

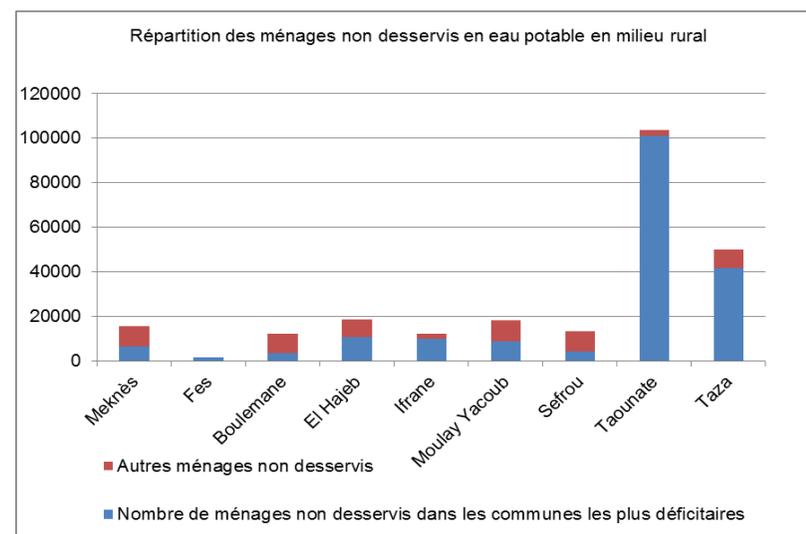
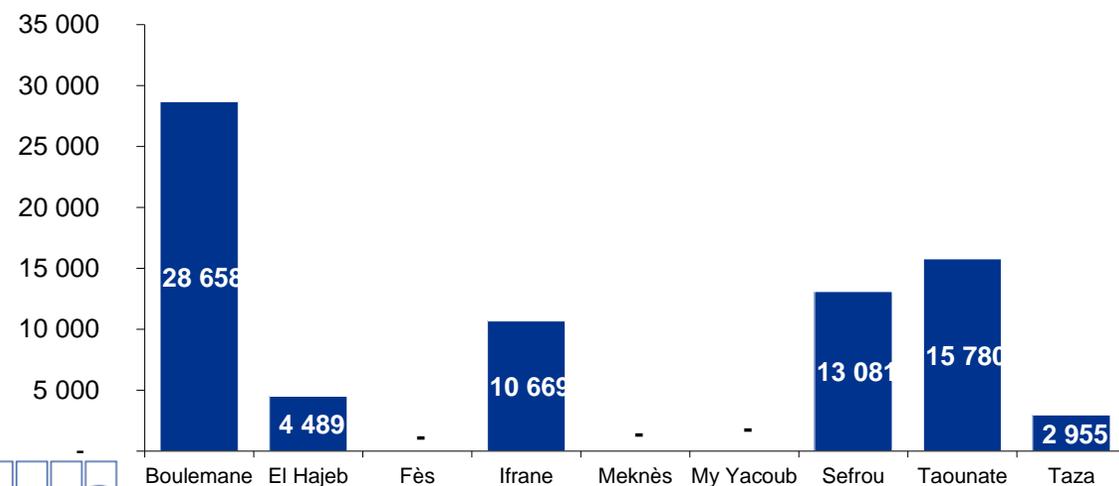
V.2– Projets chiffrés du PDR

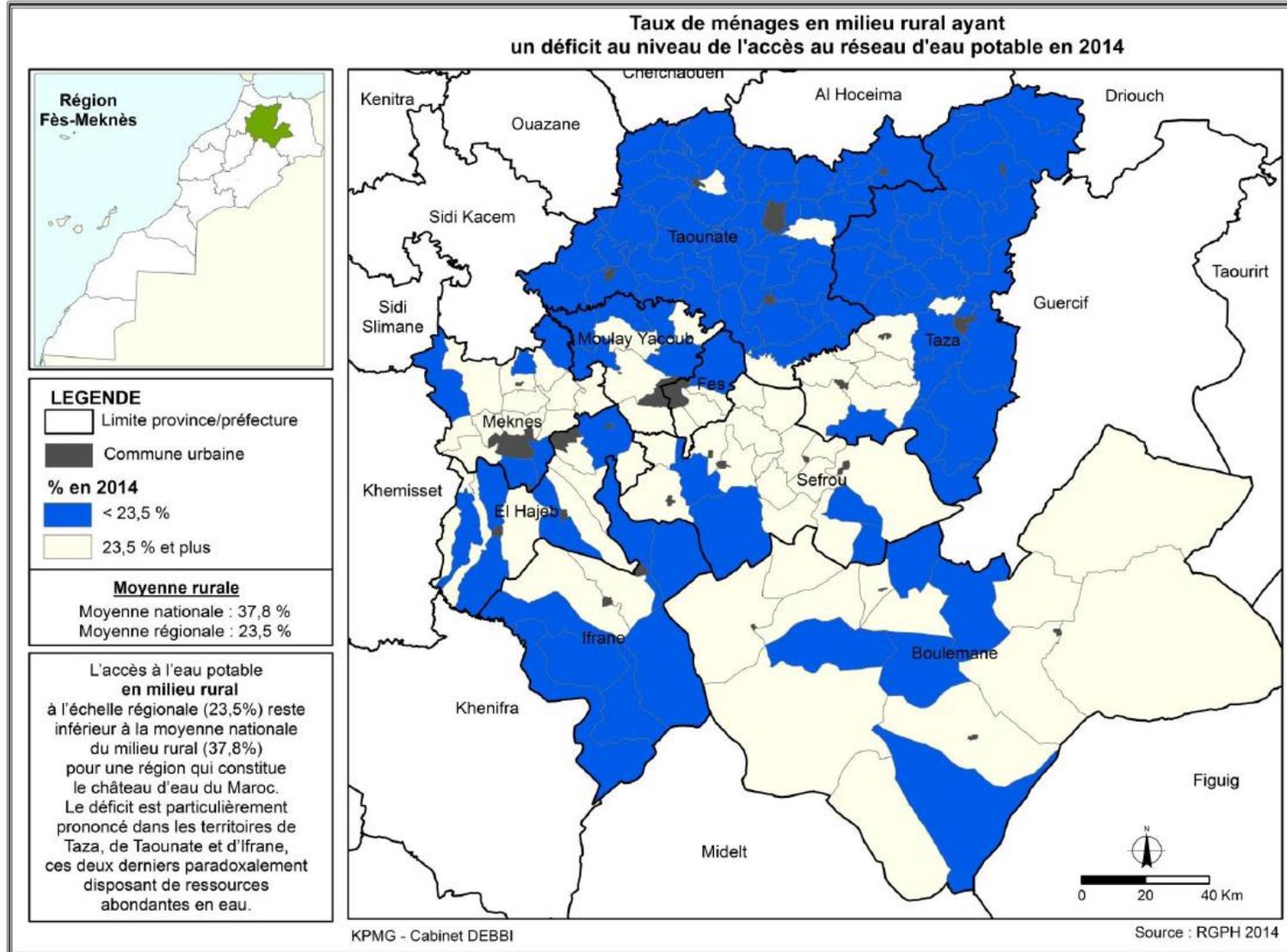
Analyse du total coût des projets d'alimentation en eau potable par ménage et par province

Province	Total coût (MMAD)	Population rurale	Ménages ruraux non desserv.	Coût par hab. (en DH)	Coût par ménage (en DH)
Boulemane	344	131 888	12 019	2 612	28 658
El Hajeb	83	125 142	18 511	664	4 489
Fès		20 332	370	-	-
Ifrane	132	70 629	12 325	1 862	10 669
Meknès		142 995	15 633	-	-
My Yacoub		148 928	18 421	-	-
Sefrou	173	130 861	13 203	1 320	13 081
Taounate	1 638	575 956	103 780	2 843	15 780
Taza	148	320 435	49 980	461	2 955
Total Région	2 517	1 667 166	244 242	1 510	10 306



Total projets Eau potable - Coût par ménage non desservi par l'eau potable (en DH)

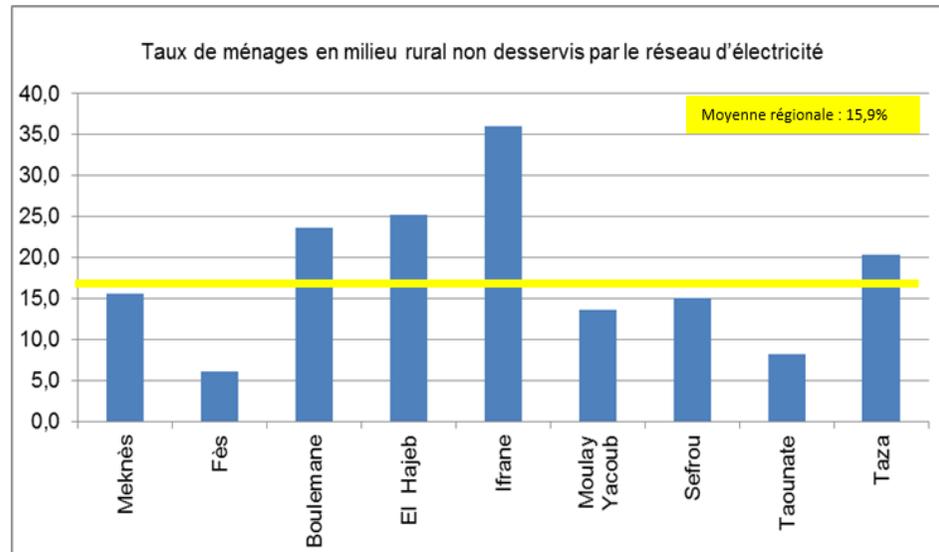




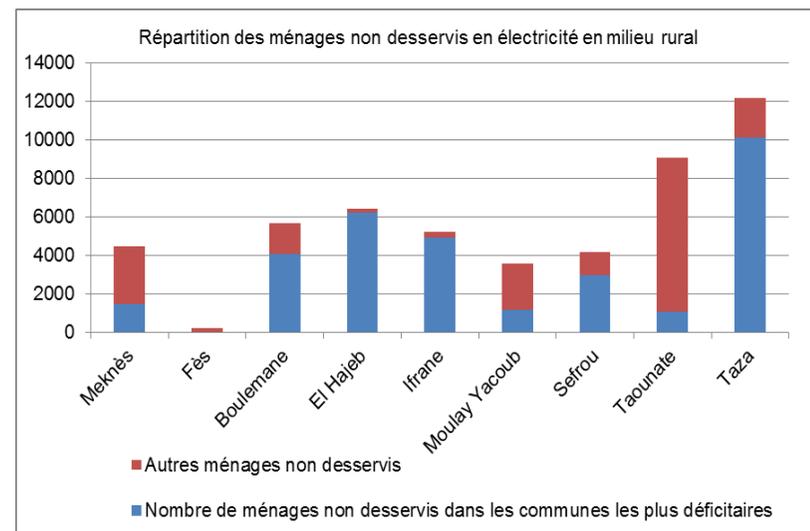
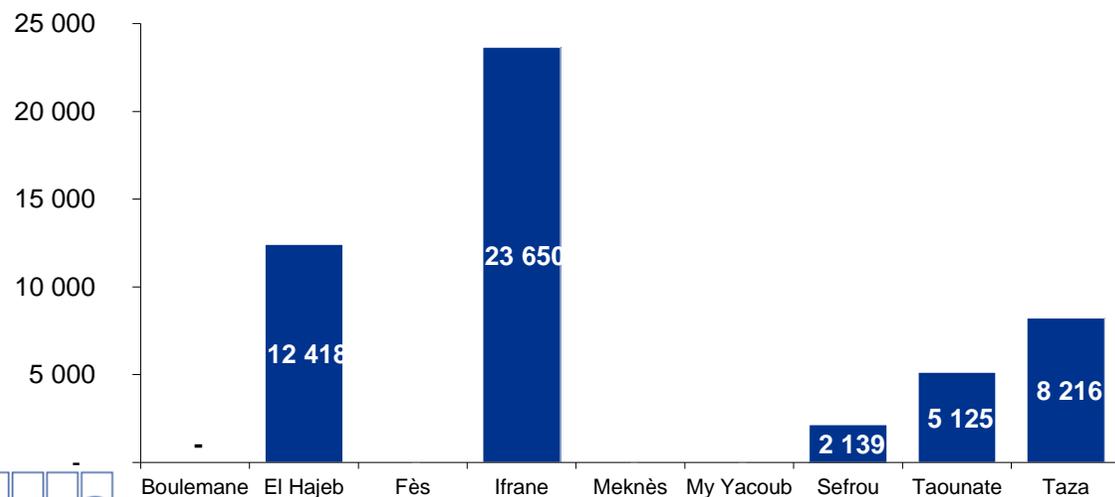
V.2– Projets chiffrés du PDR

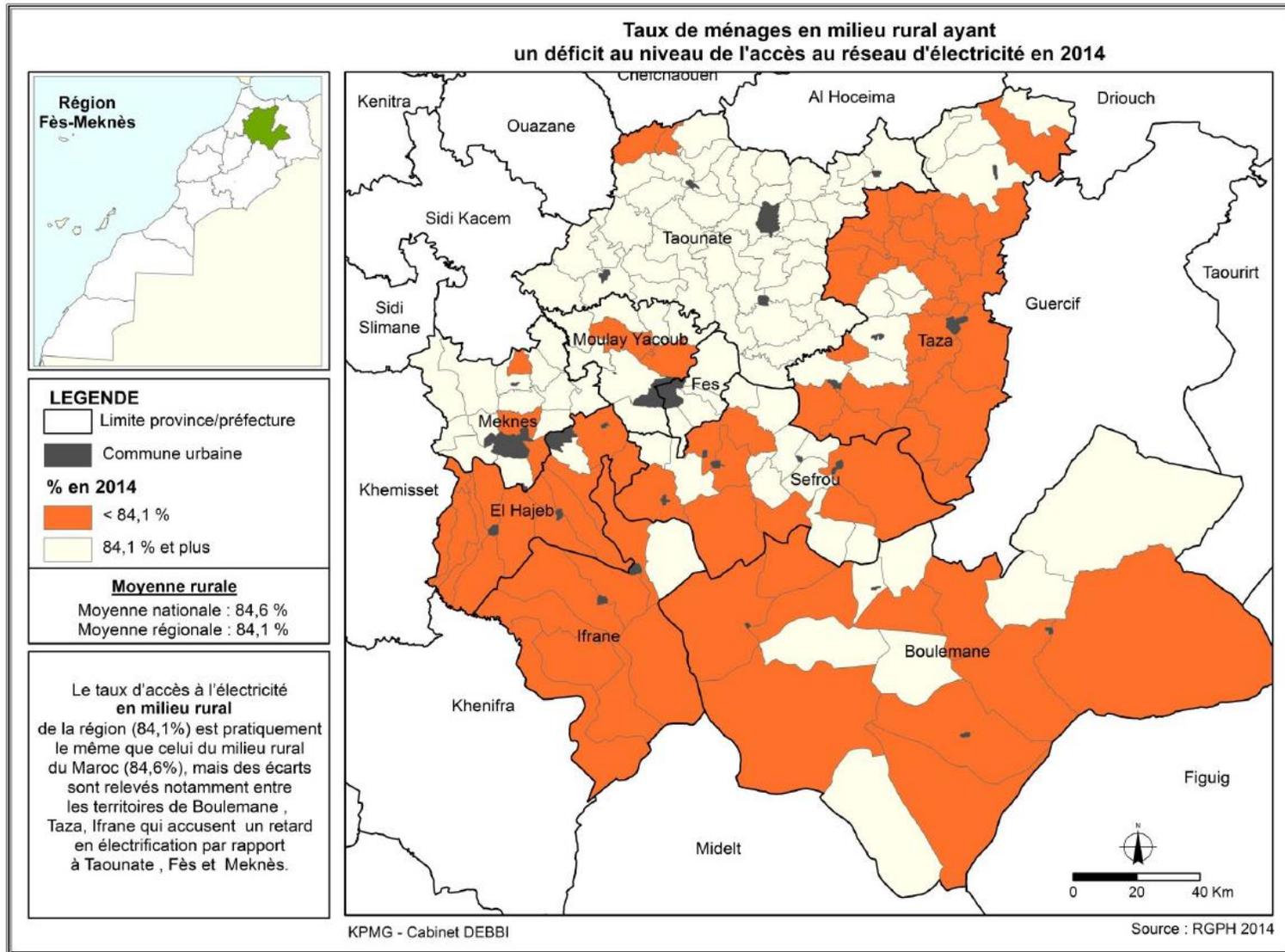
Analyse du total coût des projets d'électrification par ménage et par province

Province	Total coût (MMAD)	Population rurale	Ménages ruraux non desserv.	Coût par hab. (en DH)	Coût par ménage (en DH)
Boulemane		131 888	5 663	-	-
El Hajeb	79	125 142	6 389	634	12 418
Fès		20 332	219	-	-
Ifrane	124	70 629	5 222	1 749	23 650
Meknès		142 995	4 457	-	-
My Yacoub		148 928	3 560	-	-
Sefrou	9	130 861	4 148	68	2 139
Taounate	46	575 956	9 040	80	5 125
Taza	100	320 435	12 171	312	8 216
Total Région	358	1 667 166	50 869	215	7 039



Total projets Electrification - Coût par ménage non desservi (en DH)



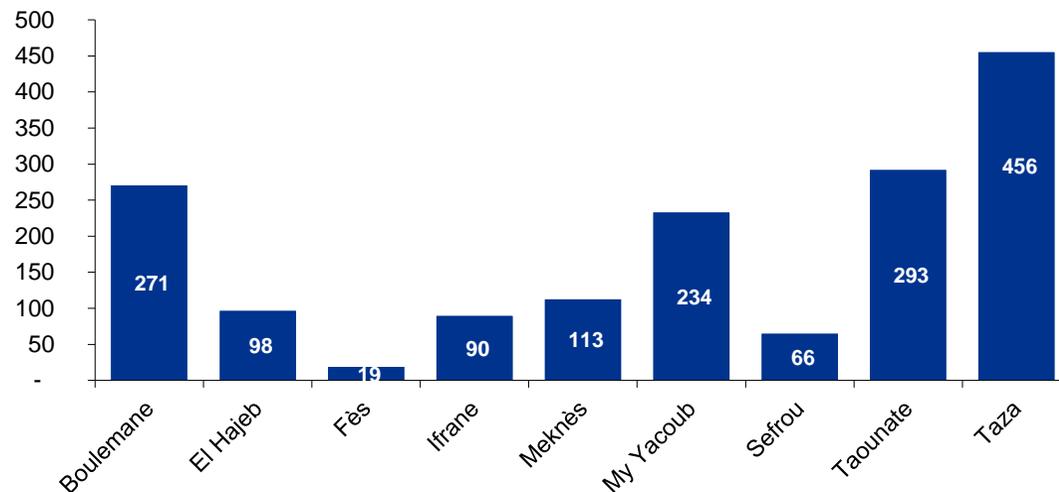


V.2– Projets chiffrés du PDR

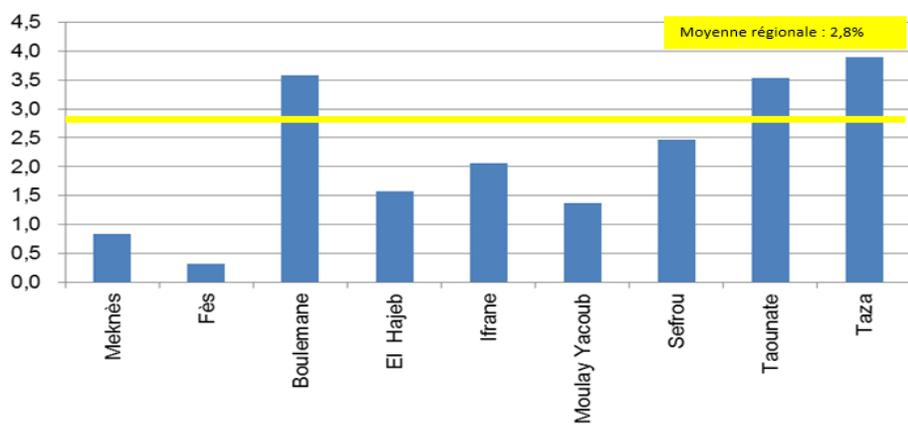
Analyse du total coût des projets de pistes par habitant et par province

Province	Total coût (MMAD)	Distance moy. à la route goudronnée en km	Rapport coût / distance moyenne
Boulemane	271	3.6	75.3
El Hajeb	98	1.6	60.9
Fès	19	0.3	64.3
Ifrane	90	2.1	43.1
Meknès	113	0.8	141.6
My Yacoub	234	1.4	167.1
Sefrou	66	2.5	26.3
Taounate	293	3.5	83.6
Taza	456	3.9	116.9
Total Région	1 640	2.8	86.6

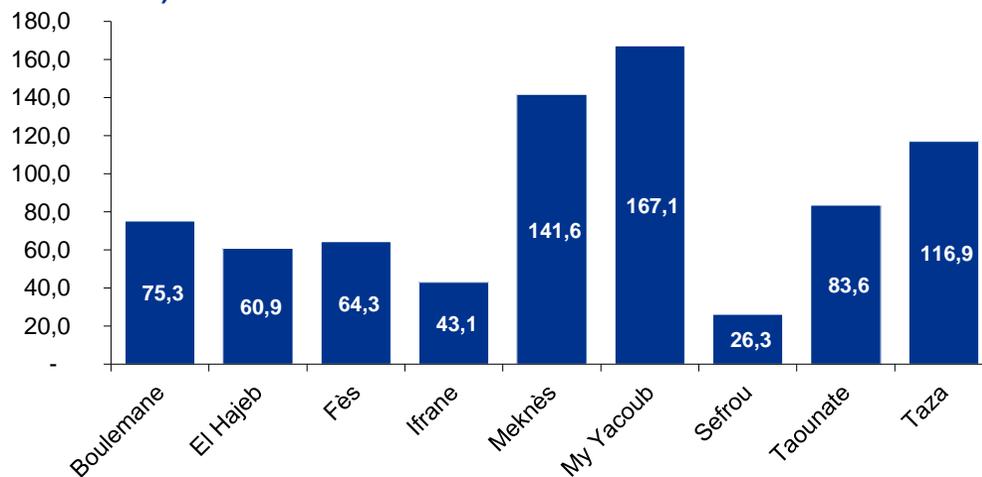
Total projets Pistes - en millions DH



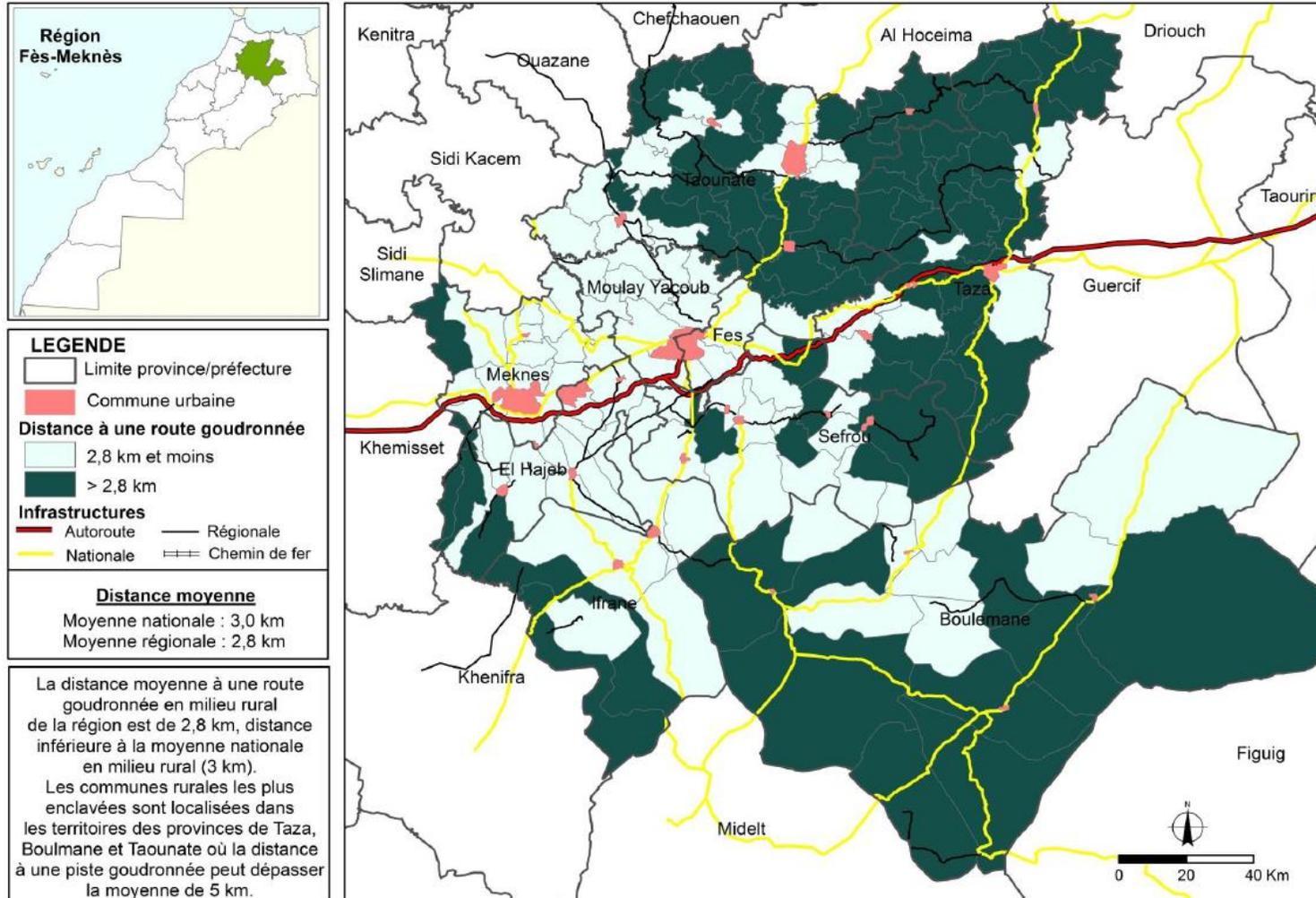
Distance à la route goudronnée selon les provinces et les préfectures de la région



Total projets Pistes - Rapport Coût / Distance moyenne (en millions DH)



Distance moyenne d'accès à une route goudronnée par les ménages ruraux en 2014

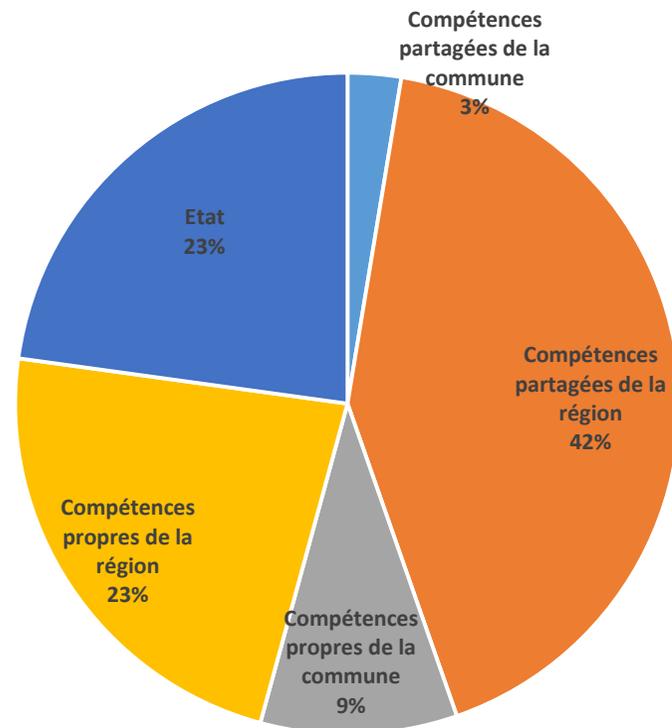


KPMG - Cabinet DEBBI

Source : RGPH 2014, DAT

➤ Répartition des projets par compétence

	Total Coûts (MMAD)	Total_Coût (%)
Compétences partagées de la commune	870	2.6%
Compétences partagées de la région	14,090	42.1%
Compétences propres de la commune	3,203	9.6%
Compétences propres de la région	7,691	23.0%
Etat	7,641	22.8%
Total général	33,495.3	100.00%



Annexes

1.1 Renforcement des connexions internes et externes (1/2)

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
TE1	Région	Dédoulement de la RN8 entre Fès et Taounate sur 73 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	1 580,0	73 km	Province de Taounate		METL
TE3	Taounate	Renforcement et élargissement de la RR510 sur 67 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	381,0	67 km	Province de Taounate		METL
V100	Fès	Rocade sud de Fès (16 km)	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	130,0		Fès		
V101	Fès	Dédoulement de la RP5007 entre Fès et My Yacoub sur 16 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	90,0		Fès, My Yacoub		
V102	El Hajeb	Voie-express El Hajeb - Ifrane sur 48 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	336,0		El Hajeb, Fès		
V103	Région	Rocade de Meknès (25 km)	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	220,0		Meknès		
V105	Région	Voie express Fès-Meknès	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	1 400,0		Fès, Meknès		
ME2	Meknès	Construction d'une route à double voies (avec la reconstruction et le Deutéronome de quatre installations routières) RR 413	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	300,0	24km	Sidi Kacem - Meknès		
ME4	Meknès	Renforcement RN 4 entre Fès et Sidi Kacem	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	50,0	19km	Sidi Kacem - Fès		
ME5	Meknès	Dédoulement da la RR718 avec reconstruction d'un ouvrage d'art	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	45,0	5km	RN 6 - Meknès		
ME7	Meknès	Construction - RP 7001 et RP7005 reliant la RN6 à Sidi Kacem (via Ain Jemaat)	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	60,0	36 km	RN 6 - Ain Jemaat - Sidi Kacem		
SE6	Sefrou	Dédoulement de la liaison Sefrou-Bhalil (RR714) sur 3 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	27,0				METL / CR
SE5	Sefrou	Elargissement et renforcement de la liaison Sefrou - Ribat El Kheir - Boyblane (RR504) sur 100 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	110,1				METL / CR
SE3	Sefrou	Elargissement et renforcement de la liason Bhalil Ain Cheggag (RR714) via la RN8 sur 32 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	69,9				METL / CR
TT	Taza	Programme d'élargissement des routes régionales pour la province de Taza	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	550,0		Province de Taza		
V106	El Hajeb	Rocade d'El Hajeb sur 10 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	120,0		El Hajeb		
V107	Sefrou	Rocade de Sefrou sur 9 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	80,0		Sefrou		
V108	Ifrane	Voie express Fès-Ifrane sur 45 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	300,0		Fès, Ifrane		
V109	Ifrane	Voie express Ifrane-Azrou 15 km	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	105,0		Ifrane Azrou		
V110	El Hajeb	Dédoulement entre Ain Taoujtate EL Hajeb	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	270,0		El Hajeb		
V111	El Hajeb	Renforcement dela route Jirri Zgourzi, Sebt JAjhjouh, Agourai El Hajeb	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	48,0		El Hajeb		
V112	El Hajeb	Renforcement de la route Meknes Agourai M'irt	Objectif 1	1.1	A	Routes et ponts	169,0		El Hajeb		
							6 441,0				

1.1 Renforcement des connexions internes et externes (2/2)

Projets non chiffrés :

- Voie-Express El Hajeb- Azrou - Khénifra
- Renforcement de la liaison Taounate- Aknoul et Taounate - Taza
- Bretelle My Yacoub Autoroute Fès- Meknès
- Renforcement de l'axe Guercif - Missouri - Midelt
- Renforcement de liaison routière directe Fès - El Hajeb
- Renforcement de la liaison Meknès - My Idriss Zerhoun - Volubilis
- Renforcement de la route Sefrou - Boulemane - Missouri et de la liaison avec Midelt
- Voie express Fès – Ifrane
- Renforcement des liaisons aériennes entre Fès et les principales destinations touristiques au Maroc
- Connexion de l'Aéroport Fès-Saïss au réseau ferroviaire
- Mise en place d'un réseau de tramway et de BHNS dans les villes de Fès et Meknès
- Mise en place d'un RER entre Fès et Meknès
- Mise à niveau des routes et des ouvrages d'art (datant du protectorat) dans la province de Taounate

1.2 Connectivité

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires	
P201	Fès	Fond de soutien à la recherche et à l'innovation dans le secteur du numérique	Objectif 1	1.2	CPAR	Economie numérique	100.0		Région			
							100.0					

Projets non chiffrés :

- Réalisation de centres d'accès communautaires (4 par province)
- Mise en œuvre du programme d'e- gouvernement à l'échelle de la région pour faciliter l'accès des services aux usagers
- Soutien des PME dans l'investissement dans les technologies de l'information

1.3 Développement des zones d'activités (1/2)

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
EL283	El Hajeb	Création de la zone des activités artisanales commerciales et une zone industrielle à Ain Taoujdate	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	60.0		Ain Taoujdate		CR, Ministère de l'Environnement, CP
ME182	Meknés	Création d'un quartier artisanal	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	180.0		Meknés		
FE126	Fès	Aménagement d'un show room d'artisanat haut de gamme (30.000 m2) à Fès	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	180.0		Fès		Ministère de l'Artisanat, Conseil Communal, CR, Chambre d'Artisanat, CP, Fédération des entreprises artisanales
ME188	Meknés	Installation et de réhabilitation de la zone industrielle de Sidi Bouzekri	Objectif 1	1.3	CPR	Industrie	24.0		Meknés		
FE132	Fès	Création d'une zone dédiée aux activités liées à la découpe du Zellige (50.000 m2) à Fès	Objectif 1	1.3	CPAR	Artisanat	100.0		Fès		Ministère de l'Artisanat, Conseil Communal, CR, Chambre d'Artisanat, CP, Associations professionnelles
FE104	Fès	Création d'un Technoparc	Objectif 1	1.3	CPR	Industrie	35.0		Ain Cheggag		
FE131	Fès	Construction des activités complémentaires de dinanderie et d'un centre de promotion et de commercialisation des produits de dinanderie - Quartier Ain Nokbi	Objectif 1	1.3	CPR	Commerce et services	21.5				
FE139	Fès	Création de quatre zones pour les métiers de service liés à l'entretien et la réparation automobile à Fès	Objectif 1	1.3	CPR	Industrie	90.0		Fès		Ministère de l'Artisanat, Conseil Communal, CR, Chambre d'Artisanat, CP, Fédération des associations des artisans des métiers de services FM
ME185	Meknés	Espace permanent pour l'exposition internationale de l'agriculture à Mejjate	Objectif 1	1.3	CPR	Agriculture	500.0		Mejjate		
ME187	Meknés	Création d'une zone industrielle de 200 ha à Ait Ouallal	Objectif 1	1.3	CPR	Industrie	500.0		Ait Ouallal		
ME186	Meknés	Création d'un complexe multiservices pour l'entreprenariat à Mejjate	Objectif 1	1.3	CPR	Industrie	58.0		Mejjate		
ME189	Meknés	Plateforme commerciale commune à Sidi Slimane Moul Al Kifane	Objectif 1	1.3	CPR	Commerce et services	500.0		Sidi Slimane Moul Al Kifane		
ME190	Meknés	Création d'une zone d'activités économiques à Ouisiane	Objectif 1	1.3	CPR	Commerce et services	200.0		Ouisiane		
SE69	Sefrou	Aménagement de la zone industrielle du quartier Errachad à Sefrou	Objectif 1	1.3	CPR	Industrie	165.0		Sefrou		Ministère de l'Industrie du Commerce et des Nouvelles Technologies - Région - Commune
SE70	Sefrou	Aménagement du parc industriel d'Ain Cheggag	Objectif 1	1.3	CPR	Industrie	150.0		Ain Cheggag		Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies - Dpt de l'Environnement - Région - Commune - ABHS
TE169	Taounate	Création de zones d'activités économiques et industrielles au sein de 5 communes	Objectif 1	1.3	CPR	Industrie	180.0	Ghafsai (2,5 ha), Karia (6 ha), Thar Souk (2,5 ha), Tissa (6 ha), Taounate (6 ha), Ain Aicha (8 ha)	Ghafsai, Karia, Thar Souk, Tissa, Taounate, Ain Aicha		Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique- communes Concernées- APDN
NW8	Fès	Valorisation de la zone d'activités de Ain Nokbi - Medina de Fès	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	174.0		Fès		
NW9	Fès	Valorisation de la zone d'activité de Benjelik à Fès	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	183.0	Regrouper les potiers-zelligeurs	Fès		
FE128	Fès	Construction d'une tannerie complémentaire au profit des tanneurs de Chouara	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	40.0	Quartier Artisanal Ain Nokbi, Arrondissement Jnane El Ouard, Fès	Fès		Ministère de l'Artisanat, Wilaya de la région, Conseil de la Région, Conseil communal de Fès Chambre d'Artisanat, Conseil préfectoral, Association des patrons Tanneurs de la tannerie traditionnelle Chouara.
FE127	Fès	Création d'une nouvelle zone d'activités dédiée aux PME artisanales	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	48.0				
NW10	Fès	Revalorisation de la place Lalla Ydouna à Fès	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	93.0		Fès		
NW11	Fès	Revalorisation du site Makina à Fès	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	651.0		Fès		
NW12	Fès	Création d'un salon international annuel de l'artisanat	Objectif 1	1.3	CPR	Artisanat	10.0	D'autres acteurs	Fès		Ministère de l'Artisanat, Wilaya, DR Tourisme, Maison de l'artisan, CC, Chambre de l'artisanat, CRT, DR Culture

4,142.5

1.3 Développement des zones d'activités (2/2)

Projets non chiffrés :

- Zone d'activité à Taza
- Zone d'activité à Azrou
- Station de transformation et de valorisation des produits agricoles : plateforme de 40 ha pour la valorisation de l'oignon à El Hajeb
- Aménagement des espaces d'accueil touristique à El Hajeb
- Zone pour regroupement des métiers de proximité générants la pollution à El Hajeb
- Valorisation de la pierre dans un périmètre de 20 ha dans l'Oued Amlil - Province de Taza
- Zone industrielle à Ain Aicha (Province de Taounate)
- Zone industrielle à Tizza (Province de Taounate)
- Zone activité pour les PME artisanales à Fès
- Zones d'activités à Missouri et à Outat El Haj (Province de Boulemane)
- Réalisation d'un pôle de service de 40 ha entre l'échangeur Est de l'autoroute et la ligne de chemin de fer à Taza
- Aménagement d'une zone touristique à Taza
- Zone d'activité pour le cuir et la pierre dans la province de Boulemane
- Mise à niveau de la zone d'activité à Sidi Bouzekri (Province de Meknès)

1.4 Aménagement des zones logistiques

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
NW1	El Hajeb	Création d'une zone logistique à Ain Taoujdate	Objectif 1	1.4	CPR	Logistique	100.0		Ain Taoujdate		
NW2	My Yacoub	Création d'une zone logistique à Ras El Ma	Objectif 1	1.4	CPR	Logistique	90.0		Ras El Ma		
NW3	Meknès	Création d'une zone logistique à Meknès (Agropôle)	Objectif 1	1.4	CPR	Logistique	100.0		Meknès		
NW4	Meknès	Création d'une zone logistique à Mejjate	Objectif 1	1.4	CPR	Logistique	55.0		Mejjate		
NW5	Sefrou	Création d'une zone logistique à Kandar Sidi El Kheir	Objectif 1	1.4	CPR	Logistique	70.0		Kandar Sidi El kheir		
NW6	Fès	Création d'une zone logistique à Fès	Objectif 1	1.4	CPR	Logistique	37.0		Fès		ONCF
							452.0				

Projets non chiffrés :

- Port sec localisé à Ain Taoujtate
- Zone franche dans l'enceinte de l'aéroport de Fès-Saiss
- Zone logistique de Taza

1.5 Valorisation des ressources naturelles et culturelles à vocation touristique

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
BO2001	Boulemane	Aménagement d'un espace d'animation sportive et culturelle à Sidi Youssef Ben Hmed	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	56.0		Sidi Youssef Ben Hmed		CR / Public / Privé
ME2100	Meknès	Musée interactif de l'histoire du Maroc	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	600.0		Meknès		CR / Public / Privé
ME2110	Meknès	Resort la cité impériale (400 lits)	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	400.0		Meknès		CR / Public / Privé
BBC	Boulemane	Programme intégré pour le développement du tourisme naturelle et rural "Karyati" à Boulemane	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	80.2		Boulemane		
BBC	Sefrou	Programme intégré pour le développement du tourisme naturelle et rural "Karyati" à Sefrou	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	68.0		Sefrou		
BBC	My Yacoub	Programme intégré pour le développement du tourisme naturelle et rural "Karyati" à My Yacoub	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	29.3		My Yacoub		
BBC	Taza	Programme intégré pour le développement du tourisme naturelle et rural "Karyati" à Taza	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	44.7		Taza		
FE120	Fès	Aménagement d'un parc aquatique	Objectif 4	4.1	CPC	Tourisme	16.0				
BBC	Taounate	Programme intégré pour le développement du tourisme naturelle et rural "Karyati" à Taounate	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	43.6		Taounate		
MKMK	Meknès	Programme intégré pour le développement du tourisme naturelle et rural "Karyati" à Meknès	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	74.2	7 projets	Meknès		
SE62	Sefrou	Projet corridor Dar El Hamra-Boueyblène	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	17.5				
MKMK	Meknès	Programme intégré pour le développement du produit culturel et métiers de Meknès (32 projets)	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	175.7		Meknès		
MKK	Meknès	Programme intégré pour le développement du tourisme culturelle "M'dinti" à Meknès	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	175.7		Meknès		
TA2323	Taza	Programme intégré pour le développement du tourisme culturelle "M'dinti" à Taza	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	19.6		Taza		
TA2323	Sefrou	Programme intégré pour le développement du tourisme culturelle "M'dinti" à Sefrou et Bhalil	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	15.9		Sefrou, Bhalil		
FE125	Fès	Programme intégré pour le développement du tourisme culturelle "M'dinti" à Fès	Objectif 1	1.5	CPAR	Tourisme	159.5		Fès		CR, Conseil communal, conseil préfectoral, Ministère de l'habitat, Ministère de la culture, Ministère de l'artisanat et ministère du tourisme
							1,975.9				

1.5 Valorisation des ressources naturelles et culturelles à vocation touristique

Projets non chiffrés :

- Mise à niveau de la source thermale Skhounate à Ait Imane (Province de Boulemane)
- Programme intégré pour le développement du tourisme naturelle et rural "Karyati" dans la préfecture de Meknès et la province d'El Hajeb
- Programme de maisons d'hôtes sur l'itinéraire touristique Rmila-Ouled Ali-Oublane-Marmoucha-Marss-Skoura-Boulemane dans la province de Boulemane
- Valorisation de la station thermale Moulay Yacoub Ben Shal Skhounate (Province de Boulemane)

1.6 Projets structurants

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
FE62	Fès	Construction du grand théâtre de Fès	Objectif 1	1.6	CPAC	Culture	100.0		Fès		Ministère de la culture, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'habitat, Wilaya, conseil communal, conseil préfectoral, CR
ME66	Meknès	Grand théâtre de Meknès	Objectif 1	1.6	CPAC	Culture	80.0		Meknès		
FE68	Fès	Construction d'un palais des congrès à Fès	Objectif 1	1.6	CPAC	Mise à niveau urbaine	100.0		Fès		Ministère de l'industrie, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'habitat, Wilaya, Commune de Fès, conseil préfectoral, CR
ME67	Meknès	Complexe culturel de Meknès (conservatoire, salle des beaux arts, et bibliothèque)	Objectif 4	4.1	CPAC	Culture	40.0		Meknès		
FE65	Fès	Aménagement d'un parc zoologique	Objectif 4	4.1	CPAR	Environnement	45.0				
FE64	Fès	Construction du musée de Fès	Objectif 1	1.6	CPAC	Culture	80.0		Fès		Ministère de la culture, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'habitat, Wilaya, Etablissement des musées, conseil communal, conseil préfectoral, CR.
FE67	Fès	Projet pôle d'excellence : piscine olympique, palais des sports, structure d'hébergement des athlètes, centre de formation aux métiers du sport, centre médico-sportif	Objectif 1	1.6	CPAC	Jeunesse et sports	220.0		Fès		Ministère de la jeunesse et sport, CR, conseil communal
FE142	Fès	Parc d'exposition "Souk Amm"	Objectif 1	1.6	CPR	Commerce et services	49.7				
ME101	Meknès	Grand stade de Meknès	Objectif 4	1.6	A	Jeunesse et sports	300.0		Meknès		
ME64	Meknès	Aménagement de la vallée Boufekrane - Phase 2	Objectif 1	1.6	A	Environnement	450.0		Meknès		
							1,464.7				

Projets non chiffrés :

- Aménagement d'une structure d'accueil de sportifs de haut niveau à El Hajeb
- Réalisation d'un funiculaire à Taza

1.7 Etudes

Projets non chiffrés :

- Schéma Directeur de transport régional
- Etude de faisabilité d'une liaison ferroviaire régionale Fès Meknès
- Schéma directeur régional de la formation professionnelle
- Schéma directeur d'aménagement urbain de la plaine du Saïss
- Schéma régional du développement du commerce
- Programme de développement et d'aménagement d'un nouveau pôle urbain à Ain Taoujdat
- Programme énergétique régional
- Programme régional des ressources en eaux
- Programme régional de l'environnement
- Programme régional de protection valorisation du patrimoine
- Programme régional de développement de l'économie numérique
- Programme régional de promotion de l'emploi
- Observatoire régional de l'emploi et des entreprises
- Observatoire de développement de la promotion de l'économie sociale et solidaire
- Programme régional de développement et de promotion des centres émergents
- Mise en place d'un centre d'appui, d'encadrement et de promotion des activités des coopératives dans le secteur d'économie sociale et solidaire
- Centre régional d'accueil et d'orientation des MRE
- Contribution à la mise en place d'une conférence annuelle inter-universitaire

2.1 Appui aux filières économiques

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires	
P210	Taounate	Programme d'appui aux filières agricoles	Objectif 2	2.1	CPR	Agriculture	260.2		El Bibane, Quartzagh, Sidi Haj Mhamed, Ain Mediouna, Sidi Yahya Ben Zeroual		Ministère de l'Agriculture+ investisseurs privés+FDA	
P211	Sefrou	Programme d'appui aux filières agricoles	Objectif 2	2.1	CPR	Agriculture	98.7					
P212	Boulemane	Programme d'appui aux filières agricoles	Objectif 2	2.1	CPR	Agriculture	15.0					
P213	Ifrane	Programme d'appui aux filières agricoles	Objectif 2	2.1	CPR	Agriculture	15.0					
P214	Meknès	Programme d'appui aux filières économiques	Objectif 2	2.1	CPR	Artisanat	16.7					
P215	El Hajeb	Programme d'appui aux filières économiques	Objectif 2	2.1	CPR	Agriculture	43.0					
P2151	El Hajeb	Contribution en faveur de l'industrie automobile	Objectif 2	2.1	CPR	Industrie	200.0					
P217	Fès	Programme d'appui aux filières économiques, labellisation des produits du terroir artisanal	Objectif 2	2.1	CPR	Artisanat	30.0					
P218	My Yacoub	Programme d'appui aux filières économiques	Objectif 2	2.1	CPR	Industrie	30.0					
P219	Taza	Programme d'appui aux filières économiques	Objectif 2	2.1	CPR	Industrie	30.0					
							738.6					

Projets non chiffrés :

- Projet intégré de production et valorisation des produits de l'élevage à Taza
- Reconversion de 5.000 ha de céréales en oliviers à Taza
- Reboisement en arbres Amandiers à Boulemane
- Appui aux filières agricoles à Taza (Oléicole, Apiculture, lait, amandier, figuier, plantes aromatiques et médicinales)
- Appui au secteur agro-alimentaire à Taza

2.2 Soutiens à la création de l'emploi, aux PME et à l'économie sociale

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composant e	Compétenc e	Secteur	Coût (MMAD)	Consistanc e	Localisatio n	Porteur du projet	Financement/ Partenaires	
P200	Fès	Promotion de l'Emploi des Jeunes en Milieu Rural	Objectif 2	2.2	CPR	Formation et emploi	66.0		Région		GIZ	
FE41	Fès	Programme Mobadara pour les jeunes défavorisés pour l'insertion professionnelle	Objectif 2	2.2	CPR	Formation et emploi	8.0					
FE40	Fès	Subvention à l'investissement pour appuyer la création d'emploi au niveau de Fès Shore	Objectif 2	2.2	CPR	Formation et emploi	12.0					
FE105	Fès	Réhabilitation et installation d'un incubateur au niveau de la pépinière de Bensouda	Objectif 2	2.2	CPR	Industrie	10.0					
P210	Fès	Création d'un fonds de soutien à la création de l'emploi aux PME et aux coopératives	Objectif 2	2.2	CPR	Formation et emploi	250.0					
FE129	Fès	Création d'un village d'artisans à Fès	Objectif 2	2.2	CPR	Artisanat	20		Ain Chkef			
							366.0					

Projets non chiffrés :

- Fonds collectif d'appui à l'artisanat à l'échelle de l'ensemble de la région Fès-Meknès
- Pépinière pour jeunes promoteurs à Taza
- Aménagement pour regroupement de 1.200 commerçants ambulants à Taza
- Mise à niveau du complexe artisanal à Taza
- Foire d'exposition permanente réservés pour l'économie sociale et solidaire à Fès
- Pépinière pour jeunes promoteurs à Fès
- Espace provincial pour l'économie sociale et solidaire dans la province de Boulemane

2.3 Renforcement de la formation professionnelle (1/2)

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
P202	Fès	Programme de renforcement de la formation professionnelle au sein de la région Fès-Meknès	Objectif 2	2.3	CPR	Formation et emploi	400.0				
P211	My Yacoub	Programme de construction de centres de formation professionnelle dans la province de My Yacoub	Objectif 2	2.3	CPR	Formation et emploi	35.0				
P212	Taounate	Programme de construction de centres de formation professionnelle dans la province de Taounate	Objectif 2	2.3	CPR	Formation et emploi	18.0				
P213	Fès	Programme de construction de centres de formation professionnelle dans la préfecture de Fès	Objectif 2	2.3	CPR	Formation et emploi	17.8				
P214	El Hajeb	Programme de construction de centres de formation professionnelle dans la province d'El Hajeb	Objectif 2	2.3	CPR	Formation et emploi	11.8				
ME183	Meknès	Création d'un centre de soutien technique pour les métiers du bois	Objectif 2	2.1	CPR	Artisanat	11.5		Meknès		
P215	Ifrane	Programme de construction de centres de formation professionnelle dans la province d'Ifrane	Objectif 2	2.3	CPR	Formation et emploi	7.0				
P216	Boulemane	Programme de construction de centres de formation professionnelle dans la province de Boulemane	Objectif 2	2.3	CPR	Formation et emploi	6.5				

2.3 Renforcement de la formation professionnelle (2/2)

Projets non chiffrés :

Appui à la formation en partenariat avec OFPPT

Les secteurs à développer :

- Energies renouvelables et efficacité énergétique
- Economie numérique
- Métiers de l'artisanat
- Réhabilitation et sauvegarde du patrimoine
- Tourisme, restauration et animation
- Gestion, commercialisation et promotion des produits et services de l'économie sociale
- Secteur de l'automatisme pour la mécanique automobile et du machinisme agricole

Programme de construction de centres de formation professionnelle dans les provinces de Sefrou, Meknès et Taza

Création d'un centre de formation professionnelle dans les métiers de l'artisanat

2.4 Valorisation, commercialisation et promotion des produits locaux

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
P225	Ifrane	Programme d'appui à l'agriculture biologique	Objectif 2	2.4	CPR	Agriculture	5.0				
P226	Boulemane	Programme d'appui à l'agriculture biologique	Objectif 2	2.4	CPR	Agriculture	5.0				
P227	Taza	Programme d'appui à l'agriculture biologique	Objectif 2	2.4	CPR	Agriculture	5.0				
TE132	Taounate	Programme de développement de la filière des plantes aromatique et médicinale-labellisation et soutien aux coopératives	Objectif 2	2.4	CPR	Agriculture	10.0				
BO145	Boulemane	Programme de développement de la filière des plantes aromatique et médicinale-labellisation et soutien aux coopératives	Objectif 2	2.4	CPR	Agriculture	5.0				
							30.0				

Projets non chiffrés :

- Fonds d'appui à l'agriculture biologique au niveau régional
- Programme de développement des produits de terroir à Sefrou et El Hajeb

2.5 Construction de barrages et aménagements hydrauliques

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
BO59	Boulemane	Contribution à la réalisation du projet réhabilitation des lacs collinaires à Tissaf	Objectif 2	2.5	CPAR	Environnement	2.0				
TAOU	Taounate	Programme d'extension de l'irrigation du périmètre irrigué Azghar pour une superficie de 2 000 ha	Objectif 2	2.5	CPAR	Environnement	400.0				
TAOU	Taounate	Programme d'extension de l'irrigation du périmètre irrigué Sidi Abbou pour une superficie de 4 000 ha	Objectif 2	2.5	CPAR	Environnement	800.0				
TAOU	Taounate	Programme d'extension de l'irrigation du périmètre irrigué Ouergha Amont pour une superficie de 4 300 ha	Objectif 2	2.5	CPAR	Environnement	581.0				
RFM1	Région	Aménagement et transfert de l'eau du barrage M'Dez vers la plaine du Saïss sur une superficie de 30 000 ha	Objectif 2	2.5	CPAR	Environnement	4,000.0				
BO144	Boulemane	Construction de seguias aux différents périmètres irrigués	Objectif 2	2.5	CPAR	Agriculture	6.6				
							5,789.6				

Projets non chiffrés :

- Aménagement de petits périmètres irrigués le long du Molouya
- Construction des barrages Chouf Cherg, Lhoug et Ouizert (province de Boulemane)
- Construction de barrage à Ain Nokra
- Création de nouveaux périmètres irrigués entre 25.000 et 50.000 ha dans la province de Boulemane
- Irrigation du plateau Ghomra sur une superficie de 5.000 ha dans la province de Sefrou

2.6 Développement du savoir et de la recherche

Projets	Province/ Préf	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
FE36	Fès	Création d'un pôle Technologique de Formation et de Recherche à Fès	Objectif 2	2.6	A	Appui à la recherche	40.0				commune de Fes, wilaya, région, Ministère de l'enseignement supérieur, CGEM industrie
P203	Fès	Programme d'appui au développement du savoir et de la recherche	Objectif 2	2.6	A	Appui à la recherche	300.0				
							340.0				

3.1 Protection contre les inondations

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires	
ME65	Meknès	Programme de lutte contre les inondations	Objectif 3	3.1	CPAR	Environnement	200.0		Meknès			
TE38	Taounate	Programme de lutte contre les inondations dans la province	Objectif 3	3.1	CPAR	Environnement	162.5		Thar souk , Tissa, Ain Aicha, Oulad Daoued, Mkansa, Outbouabane, Fennassa bab el hit, Oulja, Bouarous, Ras el Oued, Taounate		Communes concernées- Agence du Bassin Hydraulique de Sebou- Fonds des nations unies pour la lutte contre les inondations - Ministère de l'intérieur- Ministère de l'eau	
FE44	Fès	Programme de protection de la ville de Fès contre les inondations	Objectif 3	3.1	CPAR	Environnement	221.0		Fès		Direction des équipements hydrauliques, entraide nationale, ABHS, CR, DGCL, conseil préfectoral, conseil communal	
FE452	Fès	Aménagement paysager de la rive d'Oued Fès (15 ha)	Objectif 3	3.1	CPAR	Environnement	45		Oued Fès	Agence du Bassin Hydraulique de Sebou	Non conventionné	
FE453	Fès	Aménagement paysager des rives des Oueds Ain Smen et Ain Chkef et Anbra	Objectif 3	3.1	CPAR	Environnement	10		Oueds Smen, Ain Chkef et Anbra	Agence du Bassin Hydraulique de Sebou	Non conventionné	
FE455	Fès	Aménagement de la vallée Dhar El Mehratz (170 ha)	Objectif 3	3.1	CPAR	Environnement	130		Dhar Mehratz	Conseil régional, Haut Commissariat aux eau et forêts	Non conventionné	
							769					

Projets non chiffrés :

- Programme de lutte contre les inondations dans la province de Boulemane, Taza, Ifrane et El Hajeb

3.2 Contribution à la généralisation des STEP

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires	
BO97	Boulemane	Assainissement du centre de Tendit	Objectif 3	3.2	CPC	Environnement	70.0	Réalisation du réseau d'assainissement + STEP	Fritissa		CR : 35 / CP : 10 / Commune : 5 / Min. Urba : 20	
ME52	Meknès	Nettoyage liquide dans les communes de Bouferkane et My Driss Zerhouné	Objectif 3	3.4	CPC	Environnement	88.0		communes boufekrane / moulay driss zerhouné			
SE52	Sefrou	Assainissement des centres ruraux de Tazouta, Azzaba, Zaouia de Bougrine, Mtarnagha, Ain Cadi achevale entre Sidi Youssef Ben Ahmed et Aghbalou Akorar (y/c études)	Objectif 3	3.2	CPC	Environnement	70.0		Tazouta, Azzaba, Zaouia de Bougrine, Mtarnagha, Ain Cadi achevale entre Sidi Youssef Ben Ahmed et Aghbalou Akorar		DGC - Dpt de l'Eau - Dpt de l'environnement - ABHS - Région et commune	
TE108	Taounate	Programme d'assainissement liquide des villes et centres ruraux émergents	Objectif 3	3.2	CPR	Environnement	451.7		Ghafsai, Tissa, Thar souk, Ain aicha, Beni Oulid, Ain Lagdah, Ain Maatouf, Bouhouda, Ain Médiouna, Ourdzagh, Sidi EL Mokhfi, Mkansa, El Bibane, Taounate		ONEE-Communes concernées-DGCL- Ministère de l'urbanisme et de l'Aménagement du territoire - Fonds de Développement Rural	
							679.7					

Projets non chiffrés :

- Programmes d'assainissement liquide dans les provinces d'El Hajeb, Taza, Ifrane et Boulemane
- Station d'épuration dans une commune périphérique de Taza
- Station d'épuration dans la ville de Taza

3.3 Traitement des déchets

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires	
EL172	El Hajeb	Les travaux de construction de depot des déchets ménagers régionaux à Akddar	Objectif 3	3.3	CPAR	Environnement	52.0		Akddar	conseil régional	CR, SEDD, CP	
TZ12	Taza	Aménagement du centre de traitement des ordures ménagères à Taza	Objectif 3	3.3	CPC	Environnement	100.0		Taza		Agence de développement économique et social, conseil régional, direction général des cummunes urbaines	
DZ	Meknes	Aménagement pour utilisation du biogaz de la décharge chez les potiers RMIKA	Objectif 3	3.3	CPAR	Environnement	10.0				Ministère de l'artisanat	
DZ	Région	Programme de gestion des déchets, appui aux groupement des communes-transfert	Objectif 3	3.3	CPR	Environnement	300.0		Taza, Meknès, Hajeb, Sefrou...		PNDM, communes	
DZ	Région	Programme de traitement des margines dans le cadre du plan régional déchets non dangereux	Objectif 3	3.3	Région	Environnement	150			Conseil régional	ABHS, SEDD	
							612.0					

Projets non chiffrés :

- Programme de traitement des déchets solides dans les centres urbains des provinces d'El Hajeb, Taounate, Sefrou, Ifrane et Boulemane
- Projet de décharge intercommunales à El Hajeb
- Mise à niveau de la décharge de Taza

3.4 Protection des parcs naturels, valorisation et préservation

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires	
TE114	Taounate	Etudes et aménagement de Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) à Oudka et Bouadel	Objectif 3	3.4	CPAR	Environnement	70.2		Oudka et Bouadel		Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)	
DZ	Région	Programme de réhabilitation des anciennes carrières dans le cadre du plan régional déchets non dangereux	Objectif 3	3.4	CPAR	Environnement	100			Conseil régional	SEDD	
FE454	Fès	Réhabilitation de l'ancienne carrière de Moulay Driss	Objectif 3	3.4	CPAR	Environnement	60		Moulay driss	Al Omrane, INDH	Non conventionné	
FE96	Fès	Aménagement de la vallée Dhar El Mehrasz (170 ha)	Objectif 3	3.4	CPAC	Environnement	130.0		Fès		CR, Haut Commissariat aux eau et forêts	
							360.2					

Projets non chiffrés :

Protection et valorisation des sites naturels à Taza et Ifrane

- Parc Tazekka (12700 ha)
- SIBE Azrou Akachar (2000 ha)
- Bouiblane (19 600 ha)
- Guelta Temeda (3000 ha)

Valorisation de la SIBE de Sefrou

3.6 Préservation du patrimoine (1/2)

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires	
P221	Meknès	Réhabilitation et sauvegarde du patrimoine Volubilis	Objectif 3	3.6	CPAR	Tourisme	2.5					
P222	Fès	Réhabilitation et sauvegarde du patrimoine My Idriss	Objectif 3	3.6	CPAR	Tourisme	2.5					
P223	Sefrou	Réhabilitation et sauvegarde du patrimoine de Sefrou	Objectif 3	3.6	CPAR	Tourisme	2.5					
P224	Taza	Réhabilitation et sauvegarde du patrimoine de Taza	Objectif 3	3.6	CPAR	Tourisme	2.5					
FE103	Fès	Reconstruction / Réhabilitation de 4 Fondouks, 4 Drazs et 4 ruines chaque année	Objectif 3	3.6	CPAR	Artisanat	36.0					
FE131	Fès	Construction du 4ème Fondouk des activités complémentaires de dinanderie et d'un centre de promotion et de commercialisation des produits de dinanderie	Objectif 3	3.6	CPAR	Commerce et services	21.5					
NW13	Meknès	Réhabilitation et valorisation des Fondouks à Meknès	Objectif 3	3.6	CPAR	Artisanat	20.0					
P225	Fès	Contribution à l'animation et à la promotion du pèlerinage des Tijanes	Objectif 3	3.6	CPAR	Tourisme	2.5					
ME128	Meknès	Programme de réhabilitation urbaine de l'ancienne medina de Meknès	Objectif 4	3.6	CPC	Mise à niveau urbaine	1,154.0		Meknès			
P2261	Fès	Résorption du Bâti Menaçant ruine	Objectif 3	3.6	CPAR	Patrimoine	250.0	Non conventionné	Médina de Fès	ADER FES	Commune de Fès -Prefecture de Fès- Ministère de l'habitat- ADER-Fès	
							1,494.0					

3.6 Préservation du patrimoine (2/2)

Projets non chiffrés :

- Renforcement de l'ADER de Fès et extension de sa mission à l'ensemble de la région Fès-Meknès
- Appui aux activités et manifestations culturelles au sein de la région Fès-Meknès
- Mise en valeur des sites historiques de la province d'El Hajeb : Kasbat Agourai et Kasbat My Hassan
- Aménagement de Foundouks dans la Medina de Taza
- Projet de réhabilitation du Mellah de Sefrou

3.7 Energies renouvelables

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
P220	Fès	Fonds de développement des énergies renouvelables	Objectif 3	3.7	CPR	Environnement	100.0				
DZ	Région	Fonds d'aide au pompage solaire agricole	Objectif 3	3.7	CPR	Environnement	100.0				
							200.0				

4.1 Equipements et mise à niveau urbaine (1/2)

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
SE51	Sefrou	Réalisation d'un complexe régional de la jeunesse et sport à Mzedgha Jorf à la commune de Sidi Youssef Ben Ahmed	Objectif 4	4.1	CPR	Jeunesse et sports	60.0		Sidi Youssef Ben Hmed		MJS – Région - CP-Commune
FE29	Fès	Mise en place d'un parc miniature représentant la ville de Fès sur 3 ha	Objectif 4	4.1	CPC	Tourisme	55.0		Fès		CR et préfectoral, opérateur privée
FE34	Fès	Aménagement du campus Agdal (Ex. Dhar el Mehrez) : campus équipé et ouvert sur la ville, avec création d'un musée universitaire, une médiathèque, et des services dédiés aux étudiants	Objectif 4	4.1	CPC	Formation et emploi	50.0		Fès		commune de Fes, wilaya, région, Ministère de l'enseignement supérieur
FE35	Fès	Mise à niveau des établissements universitaires à travers l'amélioration du cadre de vie et unification de la charte visuelle	Objectif 4	4.1	A	Formation et emploi	50.0		Fès		commune de Fes, wilaya, région, Ministère de l'enseignement supérieur
FE63	Fès	Construction d'un institut des beaux arts à Fès	Objectif 4	4.1	CPAC	Culture	60.0		Fès		Ministère de la culture, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'habitat, Wilaya, conseil communal, conseil préfectoral, CR
SE56	Sefrou	Mise à niveau du centre Senhaja à la Commune Sidi Youssef Ben Ahmed	Objectif 4	4.1	CPR	Mise à niveau urbaine	57.8		Sidi Youssef Ben Hmed		Ministère de l'Intérieur-Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville - Commune.
SE57	Sefrou	Mise à niveau du centre d'Ain Cheggag	Objectif 4	4.1	CPR	Mise à niveau urbaine	56.0		Ain Cheggag		Ministère de l'Intérieur - Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville - Commune
ELL	El Hajeb	Mise à niveau urbaine pour les centres de la province d'El Hajeb - 2e tranche	Objectif 4	4.1	CPR	Mise à niveau urbaine	80.0				
ELL	El Hajeb	Complexe sportif	Objectif 4	4.1	CPR	Jeunesse et sports	30.0		El Hajeb		
SE58	Sefrou	Mise à niveau du centre de Bir Tam Tam	Objectif 4	4.1	CPR	Mise à niveau urbaine	51.0		Bir Tam Tam		DGCL-Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville-Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (FDR)-Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique-Commune
ME129	Meknès	Achèvement du programme de réhabilitation urbaine de la commune de Meknès	Objectif 4	4.1	CPC	Mise à niveau urbaine	1,000.0		Meknès		
TE33	Taounate	Construction de 6 centres d'accueil et d'animation	Objectif 4	4.1	CPAC	Jeunesse et sports	60.0		Taounate, ghafsai, Karia, tissa, l'har souk et ain aicha		Ministère de la Jeunesse et des Sports - Conseil- Communal – CP – CR - DGCL – INDH – APDN
							1,609.8				

4.1 Equipements et mise à niveau urbaine (2/2)

Projets non chiffrés :

- Mise à niveau urbaine de Missouri, Outat El Haj, Boulemane et Immouzar Marmoucha (province de Boulemane)
- Mise à niveau urbaine pour les petits centres de Taza et Ifrane
- Création d'un marché de gros du bétail régional dans la province de Boulemane

4.3 Amélioration de l'accès aux services de base en milieu rural (1/2)

Projets	Province / Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
P109	Ifrane	Programme d'électrification du milieu rural à Ifrane	Objectif 4	4.3	CPAR	Electrification	123.5		Province d'Ifrane		
P110	El Hajeb	Programme d'électrification du milieu rural à El Hajeb	Objectif 4	4.3	CPAR	Electrification	79.3		Province d'El Hajeb		
P111	Taounate	Programme d'électrification du milieu rural à Taounate	Objectif 4	4.3	CPAR	Electrification	46.3		Province de Taounate		
P111	Taza	Programme d'électrification du milieu rural à Taza	Objectif 4	4.3	CPAR	Electrification	100.0		Province de Taza		
P1110	Sefrou	Programme d'électrification du milieu rural à Sefrou	Objectif 4	4.3	CPAR	Electrification	8.9		Province de Sefrou		
P113	Taounate	Programme d'alimentation en eau potable du milieu rural à Taounate	Objectif 4	4.3	CPAR	Eau potable	1,637.7		Province de Taounate		
P114	Boulemane	Programme d'alimentation en eau potable du milieu rural à Boulemane	Objectif 4	4.3	CPAR	Eau potable	344.4		Province de Boulemane		
P115	Sefrou	Programme d'alimentation en eau potable du milieu rural à Sefrou	Objectif 4	4.3	CPAR	Eau potable	172.7		Province de Sefrou		
P116	Taza	Programme d'alimentation en eau potable du milieu rural à Taza	Objectif 4	4.3	CPAR	Eau potable	147.7		Province de Taza		
P117	Ifrane	Programme d'alimentation en eau potable du milieu rural à Ifrane	Objectif 4	4.3	CPAR	Eau potable	131.5		Province d'Ifrane		
P118	El Hajeb	Programme d'alimentation en eau potable du milieu rural à El Hajeb	Objectif 4	4.3	CPAR	Eau potable	83.1		Province d'El Hajeb		
							2,875.1				

4.3 Amélioration de l'accès aux services de base en milieu rural (2/2)

Projets non chiffrés :

- Programme d'électrification du milieu rural à My Yacoub
- Programme d'alimentation en eau potable du milieu rural à My Yacoub
- Programme d'électrification du milieu rural à Meknès
- Programme d'alimentation en eau potable du milieu rural à Meknès
- Généralisation des collèges par chef lieu de commune, écoles communautaires, internats et transport scolaire

4.4 Désenclavements (pistes et routes provinciales ou communales)

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
TZ80	Taza	Construction routes dans province de Taza	Objectif 4	4.4	A	Routes et ponts	60.0		Province de Taza		-Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique : 20M -DGCL : 15M -Commune de Taza : 15 M -CR : 10 M
P100	Taza	Programme de désenclavement du milieu rural à Taza	Objectif 4	4.4	CPAR	Pistes	456.1		Province de Taza		
P101	Taounate	Programme de désenclavement du milieu rural à Taounate	Objectif 4	4.4	CPAR	Pistes	292.6		Province de Taounate		
P102	Boulemane	Programme de désenclavement du milieu rural à Boulemane	Objectif 4	4.4	CPAR	Pistes	271.0		Province de Boulemane		
P103	My Yacoub	Programme de désenclavement du milieu rural à My Yacoub	Objectif 4	4.4	CPAR	Pistes	233.9		Province de My Yacoub		
P104	Meknès	Programme de désenclavement du milieu rural à Meknès	Objectif 4	4.4	CPAR	Pistes	113.3		Préfecture de Meknès		
P105	El Hajeb	Programme de désenclavement du milieu rural à El Hajeb	Objectif 4	4.4	CPAR	Pistes	97.5		Province d'El Hajeb		
P106	Ifrane	Programme de désenclavement du milieu rural à Ifrane	Objectif 4	4.4	CPAR	Pistes	90.5		Province d'Ifrane		
P107	Sefrou	Programme de désenclavement du milieu rural à Sefrou	Objectif 4	4.4	CPAR	Pistes	65.7		Province de Sefrou		
P108	Fès	Programme de désenclavement du milieu rural à Fès	Objectif 4	4.4	CPAR	Pistes	19.3		Préfecture de Fès		
							1,699.9				

4.5 Promotion des centres émergents

Projets	Province/ Pref	Intitulé du projet	Objectif	Composante	Compétence	Secteur	Coût (MMAD)	Consistance	Localisation	Porteur du projet	Financement/ Partenaires
IF113	Ifrane	Mise a niveau du centre émergent de Sidi Addi	Objectif 4	4.5	CPAR	Centres ruraux émergents	113.0	- Renforcement de l'infrastructure de base - Renforcement des services socio-collectifs - Renforcement et diversification de la base économique du centre	Sidi El Mekhfi		
IF114	Ifrane	Mise a niveau du centre Ain Leuh	Objectif 4	4.5	CPAR	Centres ruraux émergents	67.0	- Equipement des quartiers sous équipés - Equipements socio-éducatif de proximité - Voirie, plantation et éclairage public - Aménagement paysager et environnemental	Ain Leuh		
ME130	Meknès	Programme de réhabilitation urbaine des villes et centres émergents	Objectif 4	4.1	CPC	Mise à niveau urbaine	600.0		Meknès		
TE109	Taounate	Projet de mise à niveau du centre rural émergent Ain Aicha	Objectif 4	4.5	CPR	Centres ruraux émergents	68.3		Ain Aicha		Communes concernées - APDN- CP- MJS- METL - Agence Urbaine – INDH- ABHS - Conseils Régional et Provincial- Ministère de l'habitat- DGCL- ONEE

Projets non chiffrés :

- Développement des centres émergents de la province de Taza (Aknoul, Tainaste, Oued Amlil, Tahla)
- Etendre le même programme aux provinces d'El Hajeb, Boulemane et Sefrou